

Vertraulich/Confidentiel
22. Januar 1993

**NATIONALRAT .
Aussenpolitische Kommission**

HAUPTPROTOKOLL der Sitzung vom 11. Januar 1993, 09.30 - 12.35 Uhr und 14.00 Uhr - 18.15 Uhr und vom 12. Januar 1993, 08.00 - 12.40 Uhr und 14.00 - 17.00 Uhr, in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

1. 92.439 n. Pa. Iv. Sozialdemokratische Fraktion. UNO-Beitritt.
 - 1.1. Anhörung des Initianten
 - 1.2. Entscheid über das weitere Vorgehen
2. 92.065 s. Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten. Weiterführung (siehe Teilprotokoll 1)
3. 92-34. Petition Aktionsgruppe Regenwald Basel - Schweiz tropenholzfrei! (siehe Teilprotokoll 2)
4. 92-30. Petition Koprivec Josip. Ratifikation der Protokolle 1 und 4 der Europäischen Menschenrechtskonvention (siehe Teilprotokoll 2)
5. Kurzorientierung über die neuesten Aktualitäten (ohne anschliessende Diskussion) (siehe Teilprotokoll 3)
6. Aktualitäten
 - 6.1. Die Lage im ehemaligen Jugoslawien
 - 6.2. Stand der Verhandlungen im Rahmen des GATT (Uruguay-Runde) (siehe Teilprotokoll 3)
7. Europapolitik nach dem EWR-Entscheid (siehe Teilprotokoll 4)
8. Orientierung über die Koordinations-sitzung vom 17.12.1992 betreffend die Delegation bei der Parlamentarischen Versammlung der KSZE (siehe Teilprotokoll 5)
9. Vorbereitung der Sitzung vom 15./16.2.1993 (siehe Teilprotokoll 5)
10. Verschiedenes (siehe Teilprotokoll 5)

ORDRE DU JOUR

1. 92.439 n. Groupe socialiste. Adhésion à l'ONU
 - 1.1. Audition de l'auteur de l'initiative
 - 1.2. Décision sur la suite à donner
2. 92.065 é. Coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale. Poursuite (voir procès-verbal particulier 1)
3. 92-34. Pétition du groupe d'action "Forêts



tropicales" Bâle - "Pour une Suisse sans bois tropical"

(voir procès-verbal particulier 2)

4. 92-30. Pétition Koprivec Josip. Ratification des Protocoles 1 et 4 de la Convention européenne des droits de l'homme

(voir procès-verbal particulier 2)

5. Brève information sur les dernières actualités (sans qu'une discussion s'en suive)

(voir procès-verbal particulier 3)

6. Actualités

6.1. La situation dans l'ancienne Yougoslavie

6.2. L'état des négociations au sein du GATT

(Uruguay-Round)

(voir procès-verbal particulier 3)

7. Politique à l'égard de l'Europe après la votation sur l'EEE

(voir procès-verbal particulier 4)

8. Information sur la séance de coordination du 17.12.1992 relative à la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la CSCE

(voir procès-verbal particulier 5)

9. Préparation de la séance des 15./16.2.1993

(voir procès-verbal particulier 5)

10. Divers

(voir procès-verbal particulier 5)

TEILNEHMER

Präsidium:

Rychen

Mitglieder:

Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlín, Berger, Bircher Silvio (11. Jan.), Bundi (ersetzt Haller am 11. Jan.), Caccia, Columberg (11. Jan.), Darbellay (ersetzt Maitre am 11. Jan. und Columberg am 12. Jan.), Eggly, Fischer-Hägglingen (12. Jan.), Frey Walter, Gardiol (ersetzt Rebeaud am 12. Jan.), Grendelmeier, Haller (12. Jan.), Maitre (12. Jan.), Meyer Theo (ersetzt Ziegler Jean am 11./12. Jan.), Moser, Mühlemann, Nabholz, Oehler, Robert (ersetzt Rebeaud am 11. Jan.), Ruffy, Scheidegger, Segmüller, Steffen, Vollmer, Wyss Paul,

Entschuldigt:

Bircher Silvio (12. Jan.), Columberg (12. Jan.), Fischer Hägglingen (11. Jan.), Haller (11. Jan.), Maitre (11. Jan.), Rebeaud (11./12. Jan.), Ziegler Jean (11./12. Jan.)

Weitere Teilnehmer:

Tagesordnungspunkt 1:

Botschafter François Nordmann, Direktor, Dienst für internationale Organisationen, EDA

Rolf Stücheli, Bundesrats- und
Parlamentsgeschäfte, GS, EDA

Tagesordnungspunkt 2:

Bundesrat Felber, Vorsteher EDA
Rudolf Schaller, GS, EDA
Botschafter Jenö Staehelin, Politische
Abteilung I, EDA
Botschafter Silvio Arioli, Freihandel
europäische Länder, Bawi, EVD
Minister Eric Martin, Zusammenarbeit mit
Ost- und Mitteleuropa, EDA
Hermann Escher, Wirtschaftsmassnahmen für
Mittel- und Osteuropa, Bawi, EVD
Rolf Stücheli, Bundesrats- und
Parlamentsgeschäfte, GS, EDA

Tagesordnungspunkt 3:

Botschafter Nicolas Imboden, Entwicklung,
Entwicklungsländer, Bawi, EVD
Christian Häberli, Handel, Rohstoffe,
Industrialisierung, Bawi, EVD
Rolf Stücheli, GS, EDA

Tagesordnungspunkt 4:

Jean-Daniel Vigny, Sektion für Menschenrechte,
EDA
Rolf Stücheli, GS, EDA

Tagesordnungspunkt 5:

Bundesrat Felber, Vorsteher EDA
Rudolf Schaller, GS, EDA
Botschafter Pierre-Yves Simonin, Politische
Abteilung II, EDA
Daniel Woker, Europa und Nordamerika, EDA
Rolf Stücheli, GS, EDA

Tagesordnungspunkt 6.1:

Bundesrat Felber, Vorsteher EDA
Rudolf Schaller, GS, EDA
Daniel Woker, Europa und Nordamerika, EDA
Charles Raedersdorf, Abteilung humanitäre
Hilfe und SKH, DEH, EDA
Botschafter Silvio Arioli, Freihandel
europäische Länder, Bawi, EVD
Rolf Stücheli, GS, EDA

Tagesordnungspunkt 6.2:

Bundesrat Delamuraz, Vorsteher EVD
Hans Burger, Direktor BLW/EVD
Minister Luzius Wasescha, Welthandel, GATT
Rolf Stücheli, GS, EDA

Tagesordnungspunkt 7:

Bundesrat Delamuraz, Vorsteher EVD
Bundesrat Felber, Vorsteher, EDA
Botschafter Bruno Spinner, Integrationsbüro,
EDA/EVD

Rolf Stücheli, GS, EDA

Tagesordnungspunkte 8,9,10:
Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat:
Alfred Aebi

Protokoll:
Edda Deuss [d+f] (11. Jan.)
Ida Stauffer [d] (12. Jan.)
Geneviève Quebatte [f] (12 Jan.)

1. 92.439 nPa. Iv. Sozialdemokratische Fraktion. UNO-Beitritt
Iv. pa. Groupe socialiste. Adhésion à l'UNO1.1. Anhörung des Initianten
1.1. Audition de l'auteur de l'initiative

Rechsteiner: Was spricht heute für den Beitritt der Schweiz zur UNO?

1. Die Aufgabe der UNO ist heute noch wichtiger als 1986 - denken Sie etwa an die Nationalitätenkonflikte -, und das trotz aller Misserfolge, trotz der Gefahr der Dominanz der einzig noch verbleibenden Supermacht, trotz der notwendigen Demokratisierung.

2. Das Hauptargument, das 1986 gegen den Beitritt der Schweiz zur UNO angeführt wurde, die Neutralität, ist hinfällig geworden: Kein Land kann von der UNO zu militärischen Aktionen gezwungen werden, und die Schweiz hat sich an den Sanktionen der UNO gegen den Irak beteiligt.

3. Der Bundesrat anerkannte Ende 1990 und Anfang 1992, dass die Frage des Beitritts wiederaufgenommen werden muss. Allerdings hatte gemäss Bundesrat der Beitritt der Schweiz zum EWR und zu den Bretton-Woods-Institutionen Vorrang. Es stellt sich die Frage, ob das richtig war: Die universelle Ausrichtung der schweizerischen Aussenpolitik ist ohne den Beitritt zur UNO kaum denkbar. Zur Volksabstimmung über den Beitritt zu den Bretton-Woods-Institutionen. Eine detaillierte VOX-Analyse zeigt, dass anti-isolationistische Motive das grösste Gewicht hatten. Die Kosten spielten keine bedeutende Rolle. Für einen nicht unerheblichen Teil der Neinstimmenden war die Solidarität mit der Dritten Welt der wichtigste Beweggrund. Die öffentliche Meinung hat sich also seit 1986 stark gewandelt.

Zur Volksabstimmung über den Beitritt zum EWR. Ausschlaggebend waren wirtschaftliche Aengste (Freizügigkeit der Personen) und die Angst vor dem Verlust der direkten Demokratie und der nationalen Souveränität - Aengste, die für einen Beitritt zur UNO keine Rolle spielen. Zudem fordert ein Teil der Gegner des EWR (Grüne, Linke) den Beitritt der Schweiz zur UNO ausdrücklich. Die Aussichten für ein Ja zum Beitritt der Schweiz zur UNO in einer Volksabstimmung sind also gut. In einer direkten Demokratie ist der Entscheid der Stimmbürgerinnen und Stimmbürger immer zu respektieren. Ein Nein an der Urne heisst aber nicht, dass ihnen eine Frage nicht ein zweites Mal vorgelegt werden kann, wenn die Verhältnisse geändert haben: Sie haben das Recht, ihre Meinung zu ändern.

1.2. Entscheid über das weitere Vorgehen

1.2. Décision sur la suite à donner

Frau **Grendelmeier**: Das Parlament hat in dieser Sache schon drei Postulate überwiesen. Warum eine parlamentarische Initiative?

Rechsteiner: Zwischen dem Parlament und dem Bundesrat besteht insofern ein Dissens, als der Bundesrat die Frage des Beitritts zur UNO nachrangig behandeln wollte. Deshalb hat er dem Parlament vorgeschlagen, die Motionen in Postulate umzuwandeln. Mit der parlamentarischen Initiative kann der Druck für eine neue Volksabstimmung erhöht werden.

Auch wenn das Parlament der parlamentarischen Initiative zustimmt, ist eine Volksabstimmung vor 1994 nicht denkbar.
In dieser Frage ist der Bundesrat nicht weiser als das Parlament. Das Parlament kann sie entscheiden.

Vollmer: Ich unterstütze die parlamentarische Initiative.
Inhaltlich sind wir uns alle einig. Es stellt sich nur noch die Frage des Zeitpunktes und des Weges. Zum Weg: Die Vorlage des Bundesrates hat Schiffbruch erlitten. Deshalb ist es richtig, dass das Parlament die Initiative ergreift und den Bundesrat entlastet. Zum Zeitpunkt: Heute sind die Aussichten für ein Ja an der Urne gut, Herr Rechsteiner hat es dargelegt.

Mühlemann: Wir haben das Verdikt des Volkes gegen den Beitritt zum EWR zu akzeptieren. Das Schweizer Volk hat offenbar ein stärkeres nach innen orientiertes Beharrungsvermögen, als das Parlament es glauben möchte. Heute haben das GATT, die EG und die Regionalpolitik in den Grenzregionen Vorrang. Die bewaffnete Neutralität ist noch nicht überholt.

Columberg: Die Fraktion der CVP befürwortet den Beitritt der Schweiz zur UNO. Nach der Volksabstimmung über den Beitritt zum EWR kann man sich fragen, ob es nicht sinnvoll ist, die Frage neu aufzugreifen. Vielleicht ist eine Motion, in der die Kommission Termine setzt, das geeignete Instrument dazu. Zudem fehlt dem Parlament eine Verwaltung, wie sie der Bundesrat hat (für die Durchführung von Vernehmlassungen usw.). Und die Frage muss sehr, sehr gründlich abgeklärt werden, wollen wir nicht noch einmal Schiffbruch erleiden. Deshalb sollte die Führung beim Bundesrat liegen.

Frau **Segmüller**: Eine Motion, in der die Kommission Termine setzt, ist das geeignetere Instrument als die parlamentarische Initiative. Der Beitritt zur UNO müsste ein Richtliniengeschäft sein.

Frau Nabholz: Der Beitritt zur UNO ist ein Ziel der schweizerischen Aussenpolitik. Aber ist es sinnvoll, dass das Parlament den Bundesrat mit seinem stärksten Instrument in Zugzwang bringt? Damit programmiert es doch ein Debakel vor. Und überlädt es auf diese Art und Weise nicht das Fuder für 1994 - 1997 (EWR, EG usw.)?

Das Parlament muss in dieser Frage mit dem Bundesrat zusammenarbeiten - sei das in der Form einer Motion der Kommission, sei es im Rahmen der neuen Zusammenarbeit zwischen Parlament und Bundesrat in der Aussenpolitik.-

Frau Bäumlín: Die parlamentarische Initiative ist ein Auslöser. Sie soll es ermöglichen, dass die Frage des UNO-Beitritts während längerer Zeit behandelt werden kann.

Eine Motion der Kommission ist eine mögliche Lösung.

Frau Bär: (Zu Mühlemann) Es erstaunt mich, dass Sie aus dem Nein zum EWR ableiten, dass die Schweizer isolationistisch in sich beharren wollen. Ich könnte mich mit einer - mit Nachdruck vertretenen - Motion der Kommission einverstanden erklären.

Vollmer: Unsere Diskussion erinnert mich an die Debatten, die das Parlament zu Beginn der siebziger und achtziger Jahre geführt hat. Schon damals hat man die Frage des UNO-Beitritts wie eine heisse Kartoffel so lange vor sich hergeschoben, bis man das Volk im denkbar schlechtesten Augenblick befragen musste.
Ich beantrage, wir setzen die Behandlung der parlamentarischen Initiative aus, um den Bundesrat anzuhören.

Bundi: (Zu Nordmann) Als Herr Bundesrat Felber vor ungefähr einem Jahr die entsprechenden Vorstösse beantwortete, sagte er, der Bundesrat werde das Dossier weiterhin pflegen, aber mit einer Volksabstimmung sei nicht vor 1995 zu rechnen, weil die Traktandenliste zu stark befrachtet sei. Bleibt der Bundesrat bei diesem Zeitplan?

Die Schweiz wird in der UNO immer mehr marginalisiert. Es soll für den Schweizer Beobachter immer schwieriger werden, in den Kreisen der UNO überhaupt zu verkehren.

Steffen: Das Parlament hat am 3. März 1992 beschlossen, dem Bundesrat die Entscheidung zu überlassen, zu welchem Zeitpunkt die Frage des UNO-Beitritts wiederaufgenommen werden soll. Deshalb ist es nicht richtig, dass unsere Kommission eine Motion einreicht.

Die parlamentarische Initiative ist am 3. September 1992 eingereicht worden. Etwas mehr Rücksicht auf die Aussenpolitik des Bundesrates hätte nicht geschadet!
Es gibt immer noch Schweizer, die gegen den UNO-Beitritt sind.

Scheidegger: Frau Nabholz und ich haben 1986 für den UNO-Beitritt gekämpft: Wir wollen kein zweites Nein. Ich kann mich mit einer Motion der Kommission einverstanden erklären, und ich unterstütze den Antrag Vollmer.

M. Darbellay: Je soutiens l'idée d'une motion de la commission: une question de cette importance demande un message bien étayé et une procédure de consultation. Dans une démocratie, la majorité doit accepter qu'une minorité devienne majorité. Les circonstances ont suffisamment changé pour que nous puissions revenir à la question, mais en mettant tous les atouts de notre côté avec une motion.

M. Nordmann: (A M. Bundi) Ma réponse, personnelle, à vos questions n'engagera en rien le Conseil fédéral.

Quant au calendrier indiqué par monsieur le Conseiller fédéral Felber le 3 mars 1992, il ne fallait pas, en pleine discussion sur l'Europe, mélanger les problèmes. A l'heure actuelle, le calendrier CE est un peu suspendu, et il serait donc possible d'aborder d'autres thèmes de politique étrangère. Le calendrier était aussi conditionné par l'évolution interne des Nations unies (nouveau secrétaire général, agenda pour la paix, composition du Conseil de sécurité, éventuelle réforme financière, réforme de l'administration). Aujourd'hui, on y voit plus clair: nous savons dans quel sens le secrétaire général tire l'organisation, jusqu'à quel point le Conseil de sécurité l'appuie, et la question, importante, de la composition du Conseil de sécurité pourra être réglée pour le 50e anniversaire de l'Organisation.

Le Conseil des Etats est en train de débattre un projet de loi sur la création d'un corps de casques bleus. Ce débat a trait aussi aux relations de la Suisse avec les Nations unies. Il donnera des indications précieuses quant à l'opinion sur l'adhésion. La marginalisation de l'observateur est réelle, patente et physiquement visible. Dans le suivi de la conférence de Rio, la Suisse a eu des difficultés croissantes à prendre la parole. Elle est appelée à s'exprimer tard le soir devant une salle déserte. De plus, personne ne l'écoute, à moins qu'elle fasse une offre qui frappe par sa générosité. La Suisse est dans un état d'infériorité croissante, aussi en ce qui concerne ses intérêts non matériels, et ceci va s'aggraver. Le monde ne comprend plus, aujourd'hui, comment elle peut vouloir rester en dehors des Nations unies.

Rechsteiner: Es scheint mir sinnvoll, den Bundesrat einzuladen, seine Haltung zum Beitritt zur UNO nach den beiden Abstimmungen von 1992 bekanntzugeben. Wenn der Bundesrat selbst innert nützlicher Frist eine Vorlage unterbreitet, ist das Instrument der parlamentarischen Initiative nicht mehr notwendig.

Abstimmung - Vote

Für den Antrag Vollmer - Einstimmigkeit

Frau **Bär:** Der Bundesrat soll so schnell wie möglich angehört werden.

Vertraulich/Confidentiel
21. Januar 1993

NATIONALRAT.
Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 1 der Sitzung vom 11. Januar 1993, 09.30 -
12.35 Uhr und 14.00 Uhr - 18.15 Uhr, in Bern,
Parlamentsgebäude, Zimmer 3
(Fortsetzung 12. Januar 1993)

TAGESORDNUNG 2. 92.065 s Zusammenarbeit mit ost- und
mitteleuropäischen Staaten. Weiterführung
(übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll und
Teilprotokolle 2, 3, 4, 5)

ORDRE DU JOUR 2. 92.065 é Coopération avec les Etats d'Europe
centrale et orientale. Poursuite
(autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal et procès-verbaux
particuliers 2, 3, 4, 5)

TEILNEHMER

Präsidium:
Rychen

Mitglieder:
Frey Claude, Aubry, Bär, Bäumlin, Berger,
Bircher Silvio, Bundi (ersetzt Haller), Caccia,
Columberg, Darbellay (ersetzt Maitre), Eggly,
Frey Walter, Grendelmeier, Meyer Theo (ersetzt
Ziegler Jean), Moser, Mühlemann, Nabholz,
Oehler, Robert (ersetzt Rebeaud), Ruffy,
Scheidegger, Segmüller, Steffen, Vollmer,
Wyss Paul

Entschuldigt:
Fischer-Hägglingen, Haller, Maitre, Rebeaud,
Ziegler Jean

Weitere Teilnehmer:
Bundesrat Felber, Vorsteher EDA
Rudolf Schaller, Generalsekretariat, EDA
Botschafter Jenö Staehelin, Politische
Abteilung I, EDA
Botschafter Silvio Arioli, Bawi, EVD
Minister Eric Martin, Zusammenarbeit mit Ost-
und Mitteleuropa, EDA
Hermann Escher, Wirtschaftsmassnahmen für
Mittel- und Osteuropa, Bawi, EVD
Rolf Stücheli, GS, EDA

Sekretariat:
Alfred Aebi

Protokoll:
Edda Deuss (d+f)

2. 92.065 s Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten.

Weiterführung

2. 92.065 é Coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale.

Poursuite

M. **Felber**, conseiller fédéral: Le 28 janvier 1992, les Chambres ont approuvé à l'unanimité un crédit d'engagement de 800 millions de francs destiné à la poursuite de la coopération renforcée avec les Etats d'Europe centrale et orientale. Pourquoi, après si peu de temps, un crédit additionnel de 600 millions est-il nécessaire?

Il constitue la réponse aux changements intervenus dans l'ancienne URSS au cours des quinze derniers mois: la tentative de putsch d'août 1991, la dissolution de l'URSS, la création de la CEI, l'adhésion de ces Etats aux institutions de Bretton Woods et la création d'un groupe de vote suisse avec trois Républiques d'Asie centrale et une République caucasienne.

Dans le message du 23 septembre 1991 (800 millions), le Conseil fédéral avait attiré l'attention sur le fait qu'en cas de changements extraordinaires en URSS entraînant une réaction internationale, il soumettrait une nouvelle demande de crédit au Parlement. Le 16 mars 1992, le Conseil fédéral a confirmé cette volonté dans sa réponse à l'interpellation urgente Bonny. Cette réponse a suscité des espoirs qu'il serait inopportun de décevoir.

Aujourd'hui, la proposition aux Chambres relative à cette rallonge de crédit est prête. Ces moyens additionnels nous permettront de nous associer à l'effort international pour soutenir les réformes dans les Etats issus de l'ancienne URSS, sans pour autant que ce nouvel engagement ne porte préjudice aux pays d'Europe centrale et orientale. Il serait fâcheux que notre aide aux Républiques nouvellement indépendantes grève les crédits de paiement, déjà bien minces, prévus pour les pays d'Europe centrale et orientale. N'oublions pas que des dérapages majeurs dans le processus de réforme en Russie ne manqueraient pas d'avoir des répercussions négatives dans tous les Etats d'Europe centrale et orientale. Si nous voulons favoriser le retour des anciens satellites de l'ancienne URSS vers l'Europe, nous devons également contribuer à la stabilisation de la Russie et des autres Républiques. Nos programmes de soutien à l'Europe de l'Est et aux Républiques nouvellement indépendantes doivent être complémentaires et se renforcer mutuellement.

Ce crédit additionnel est une réponse à la crise profonde qui touche tous les pays de l'ancienne URSS. Suite à l'effondrement des structures politiques et économiques, les problèmes du passé se sont révélés dans toute leur ampleur. La situation politique s'est détériorée depuis la rédaction de ce message en juin de l'année passée.

Il serait illusoire d'espérer que les Républiques de la CEI évoluent vers plus de démocratie et un semblant d'économie de marché sans apport de l'extérieur. Certes, la majorité de cet apport devra être d'origine privée. Cependant, un tel afflux n'est pensable que dans la mesure où les conditions-cadres dans ces pays s'améliorent. Ceci implique entre autres une amélioration des infrastructures. Pour réaliser des projets dans les domaines de l'infrastructure, de la santé ou de l'environnement, qui ne peuvent être financés sur une base purement commerciale, il faut des aides financières. Et si nous voulons un engagement du secteur privé, nous avons besoin de garanties de crédit, étant donné que la garantie suisse contre les risques à l'exportation ne peut assumer ces risques en raison du principe de l'autonomie

financière. Nous devons éviter que l'économie suisse soit défavorisée par rapport à des fournisseurs qui disposent de garanties de crédit officielles. Ces garanties ne constituent nullement des chèques en blanc pour nous exportateurs. Ceci, parce que nous disposons de montants relativement modestes pour cet instrument de soutien. Nous sommes contraints par ailleurs à opérer une sélection rigoureuse en fonction des besoins des pays partenaires.

Les lignes directrices pour l'extension de l'assistance technique aux Etats de la CEI resteront les mêmes que pour le crédit de 800 millions de francs. Comme pour les Etats d'Europe centrale et orientale, la Suisse apportera son soutien aux Etats issus de l'ancienne URSS. Ce soutien s'étendra aux domaines de la culture politique, du secteur social et de la santé, de l'environnement et de l'énergie, de la culture, de la science et de la recherche ainsi qu'à celui de l'aide de bon voisinage. Les actions menées devront toutefois être plus ciblées et davantage concentrées. Nous n'allons pas employer le tuyau d'arrosage mais plutôt nous associer, par le biais de cofinancements, à des actions internationales, par exemple pour améliorer la sécurité des installations nucléaires ou pour aider à résoudre les énormes problèmes de pollution sur tout le territoire de l'ancienne URSS. Pour donner suite au vœu exprimé par plusieurs Républiques qui font partie de notre groupe de vote aux institutions de Bretton Woods, et sous réserve de la conditionnalité politique et économique, nous souhaiterions leur offrir des programmes de formation, notamment dans les domaines bancaire et financier.

Il va sans dire que les conditions économiques et politiques de l'aide suisse (Etat de droit, respect des droits de l'homme, pluralisme politique, mise en oeuvre des mesures en vue de l'introduction de l'économie de marché) s'appliquent également aux Etats de la CEI. Ceci dit, la conditionnalité ne devrait pas se présenter comme un carcan trop rigide. C'est plutôt la dynamique du processus de réforme que l'analyse momentanée de la situation qui doit servir de base à l'évaluation. Pour qu'un pays remplisse les conditions, il ne doit pas forcément avoir achevé toutes les réformes. Il suffit qu'il se soit engagé de façon sérieuse et crédible sur le chemin des réformes.

Il paraît de plus en plus probable que les institutions de Bretton Woods déclencheront une action internationale en faveur de ces Républiques. Des groupes consultatifs se sont réunis sous les auspices de la Banque mondiale en décembre pour évaluer les besoins d'assistance de la Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Azerbaïdjan. Pour des raisons de solidarité, la Suisse doit être en mesure de s'associer rapidement à une action internationale qui ne saurait tarder. Cela implique que le Parlement approuve sans atermoiement cette augmentation de 600 millions et une extension explicite du crédit de programme aux Etats de la CEI ainsi porté à 1,4 milliard. Il ne saurait y avoir un trop grand écart entre crédits d'engagement et crédits de paiement, afin de ne pas porter atteinte à la crédibilité de notre politique d'aide.

Un dernier mot dans ce contexte: notre participation à l'effort international doit être vue comme une politique visant à prévenir des conflits potentiels. Ce faisant, nous évitons d'être confrontés par la suite à des crises qui risqueraient de nous coûter beaucoup plus cher.

Le Conseil des Etats a mesuré toute l'importance de ce crédit additionnel souhaité par le Conseil fédéral en l'approuvant par 32 voix contre 2 au vote final en décembre 1992. Ce que le Conseil fédéral vous demande, c'est une volonté politique: la Suisse ne peut se tenir à l'écart des efforts de la communauté internationale en faveur des pays de la CEI.

Stahelin: Für die Zusammenarbeit mit den ost- und mitteleuropäischen Staaten besteht ein Konzept. 1989/90 geschah in diesen Staaten etwas vollkommen Neues. Die Erfahrungen der Entwicklungszusammenarbeit sind deshalb auf sie nur sehr begrenzt anwendbar. Die reformfreudigen Kräfte mussten unverzüglich unterstützt werden: Eine gute, aber verspätete Hilfe hätte sie geschwächt.

Jede Zusammenarbeit gründet auf einem Geflecht von Beziehungen, auf langjährigen Partnerschaften und Vertrauen. Für die Zusammenarbeit mit den ost- und mitteleuropäischen Staaten musste der Bundesrat ein Programm umsetzen, bevor solche Beziehungen - nach vierzig Jahren Eisernem Vorhang - aufgebaut werden konnten. Die Empfängerländer ihrerseits mussten (und müssen heute noch) gleichzeitig Reformkonzepte erarbeiten, den Haushalt konsolidieren, Politik und Wirtschaftsbeziehungen neu ausrichten, eine umfassende Restrukturierung vorantreiben.

Aus diesen Gründen hat der Bundesrat darauf verzichtet, zum vornherein geographische Schwerpunkte zu setzen. Die Bedürfnisse sind in allen Staaten gross, die Situation ändert jeden Tag. Flexibilität ist deshalb sowohl bei der Wahl der Länder als auch bei der Wahl der Projekte notwendig. Die politische Konditionalität zwingt das EDA und das EVD ohnehin, gewisse Schwerpunkte zu setzen. Wichtiger als die Konzentration auf bestimmte Länder ist aber die Konzentration auf Regionen und Sektoren. Die Konzentration auf bestimmte Sektoren ergibt sich aus den Bedürfnissen, die die Empfängerländer als prioritär bezeichnen, aus den Zielen der Zusammenarbeit und aus den komparativen Vorteilen des Schweizer Angebots: So ist die Zusammenarbeit auf dem Gebiet der Umwelt auf die Beseitigung von Abfällen (Sondermüll, Klärschlamm) und die Bekämpfung des Waldsterbens, auf dem Gebiet der politischen Kultur auf die lokale Verwaltung konzentriert. Auf dem Gebiet der Wirtschaft interessieren sich die Empfängerländer vor allem für das Schweizer Bankwesen. Im interdepartementalen Programmkomitee sind alle Departemente vertreten. Es befindet über den schwerpunktmässigen Einsatz des Rahmenkredites. Für die technische Zusammenarbeit gilt gegenwärtig: 50 Prozent der Mittel sollen die wirtschaftliche Umwandlung der Empfängerländer hin zur sozialen Marktwirtschaft fördern, 30 Prozent den gesellschaftlichen Wandel, 20 Prozent die Erhaltung der Lebensgrundlagen (Umwelt, Energie). Auf der operationellen Stufe sind für alle Sachbereiche Fachgruppen geschaffen worden, in denen auch Vertreter anderer Departemente und externe Experten jedes einzelne Projekt begutachten. Zur Evaluation. Evaluieren können Projekte, Sektoren oder das gesamte Programm. Eine erste strukturierte Evaluation sind die Berichte über die Projekte, die regelmässig abgefasst werden. Zudem sind Erfahrungsauswertungsgruppen eingesetzt worden, und eine Beratungsfirma hat ein Mandat für die externe Evaluation. Erste Ergebnisse liegen vor:

"1) Première phase du processus d'évaluation

La première phase du processus d'évaluation avait pour objectif d'évaluer les expériences faites lors de la mise en oeuvre du programme. Elle s'est concentrée sur les instruments et l'organisation ainsi que sur la planification et l'exécution du programme. Cette première phase a abouti aux recommandations suivantes:

1) nécessité d'une concentration géographique et sectorielle du programme de soutien, compte tenu du peu de moyens financiers à disposition pour soutenir les réformes;

2) coordination, pour chaque pays bénéficiaire de l'aide suisse, de l'assistance technique (par secteur) et de l'aide financière (par pays) afin d'obtenir l'effet de synergie;

3) limitation à des partenaires expérimentés et fiables vu le nombre restreint de réalisateurs de projets ayant de l'expérience dans l'aide à l'Europe centrale et orientale;

4) assurance d'un meilleur suivi des projets pour en améliorer la qualité dans les limites représentées par les contraintes de recrutement de personnel.

2) Deuxième phase du processus d'évaluation

(Les trois projets évalués étaient des projets dans le domaine de l'administration locale, des jeunes et du fédéralisme.) La deuxième phase du processus d'évaluation a été consacrée à l'étude de trois projets sous un angle opérationnel, les conséquences de cette évaluation devant permettre un meilleur rendement des futurs projets. Elle a donné les résultats et recommandations suivantes:

1) Quant au développement institutionnel, le regroupement, depuis mai 1992, des projets en cours et l'intégration des secteurs au sein du Bureau de coopération pour l'Europe de l'Est a permis la réunion des conditions institutionnelles permettant une meilleure cohérence des mesures et un développement ciblé des ressources.

2) Quant au développement opérationnel, malgré la faiblesse actuelle de l'appui d'un réseau de partenaires suisses et la pression du volume de travail, les mesures introduites ont permis d'une part, de s'introduire dans le processus de réforme étatique actuellement en cours, et d'autre part de faire un apport important sur le plan psychologique soutenant la réalisation des mutations en cours. L'élément le plus significatif de l'activité opérationnelle réside dans l'établissement d'un réseau de relations et de rapports de confiance avec les partenaires des pays d'Europe centrale et orientale. La concentration sur des priorités thématiques et géographiques à l'intérieur des pays bénéficiaires va pouvoir améliorer le profil, le rapport coût-besoin et l'impact de la coopération suisse; elle rejoint également les intérêts des partenaires sélectionnés dans le processus de coopération. (Il est évident qu'une évaluation ne pouvait se faire que pour des projets terminés. Mais les projets terminés l'année passée étaient des projets de moindre importance. Les grands projets sont encore en cours de mise en route.)

3) Recommandations des évaluateurs

Les relations entre la coopération technique et l'aide financière doivent être renforcées pour avoir un effet de développement. Les compétences des partenaires suisses doivent être renforcées par des échanges réguliers d'informations entre eux."

Die Mittel sind begrenzt, die Bedürfnisse der Empfängerländer gross. Wir werden deshalb noch vermehrt sektorielle Schwerpunkte setzen - im Sinne von Modellprojekten.

Wir haben uns an die politische Konditionalität gehalten. Aber sie kann nicht bedeuten, dass Rechtsstaatlichkeit, Demokratie und Menschenrechte vollkommen verwirklicht sein müssen. Hingegen muss die klare Bereitschaft bestehen, Reformen in diesem Sinn anzugehen.

Zum Giesskannenprinzip. Es geht auch darum, Mentalitäten zu ändern. Deshalb sind persönliche Kontakte, d.h. auch kleine Projekte, sehr wichtig, wenn sie miteinander verbunden sind: Zwanzig kleine Projekte auf dem Gebiet des Föderalismus beispielsweise sind wie ein grosses Projekt.

Mühlemann: Die Mehrheit der FDP-Fraktion ist für Eintreten.

Ich setze allerdings Fragezeichen hinter die bisherige Abwicklung der Zusammenarbeit und die Entwicklungen vor allem in der GUS. Es hat aber keinen Sinn, dass die APK dem EDA und dem EVD mehr Vorgaben macht. Das Parlament soll wie bis anhin den Rahmenkredit bewilligen und seine Umsetzung wohlwollend und sorgsam überwachen. Bis jetzt hat die APK keinen Grund, misstrauisch zu sein. Die Aufgabe des EDA und des EVD ist ausserordentlich schwierig.

Es wäre wünschenswert, dass sich das EDA an der Sanierung der Atomkraftwerke des Typs Tschernobyl beteiligt. Die Wirtschaft ist - ohne Gegenleistung - nicht bereit mitzuhelfen, aber abgesehen von Kasachstan können die Empfängerländer diese Gegenleistung nicht erbringen.

Die grosse Vorsicht der Wirtschaft ist zu bedauern. Ich würde mir wünschen, dass das EDA und das EVD manchmal etwas offener wären gegenüber sehr kleinen Vertretern der Wirtschaft ohne bedeutenden Namen.

Die restaurative Entwicklung in Moskau geht weiter. Die Tage Boris Jelzins sind gezählt. Gerade deshalb ist die Zusammenarbeit wichtig.

Der Antrag Oehler scheint mir unrealistisch. Mehr Verständnis habe ich für den Antrag Rebeaud: Russland steht auf der Seite der serbischen Aggressoren!

Der Antrag Bäumlín scheint mir unrealistisch. Das Begehren ist vernünftig, aber solche Bedingungen kann die Schweiz nicht stellen.

Columberg: Ich bin für Eintreten.

Die Zusammenarbeit mit den ost- und mitteleuropäischen Staaten muss verstärkt werden - auch im Interesse der Schweiz.

Kleine Projekte sind sehr erfolgreich. Es ist gut, dass erfolgreiche Projekte auf andere Länder übertragen werden.

Ich habe trotzdem ein etwas ungutes Gefühl. Die Zusammenarbeit (nicht nur der Schweiz) ist etwas zu punktuell. Ist eine grundsätzliche wirtschaftliche Reform auf diese Weise überhaupt zu erreichen? Ist es nicht möglich, die grossen Projekte auf der Ebene Europas zu koordinieren? Albanien erhält pro Einwohner 1280 ECU. Das entspricht dem Einkommen eines Arztes von drei bis vier Jahren. Wenn die Geberländer gemeinsam aufträten, könnten sie interne Reformen zur Bedingung machen. Dann wäre auch die Wirtschaft eher bereit zu investieren.

Mme **Aubry:** J'ai accepté avec conviction les crédits qui ont été votés jusqu'à ce jour, parce que j'ai pu constater que le travail de la Suisse était bon et que cet appui était nécessaire aux débuts de la démocratisation.

Cependant, d'énormes problèmes sont apparus dans les domaines de la production, du management et du marché. La corruption subsiste. L'état d'esprit est encore lié au régime précédent. Les apparatchiks ont gardé et leur place et leur pouvoir. Les usines d'armement continuent à fonctionner avec un haut rendement, alors que nous fournissons de l'argent.

La Suisse devrait s'engager dans le domaine du nucléaire.

Les crédits de 1990 et de 1992 ne sont pas encore épuisés. Pourquoi alors demander un nouveau crédit?

(A M. Felber, conseiller fédéral) Lorsque je vous ai demandé que la Suisse offre ses bons offices pour que les troupes russes quittent les pays baltes, vous m'avez répondu que la Suisse tiendrait compte de cela lorsqu'il s'agira de mettre en oeuvre son programme d'aide et de coopération avec la Fédération de Russie. Aujourd'hui, j'entends exactement le contraire.

La Maison Rose est toujours en possession de la Russie! C'est la raison pour laquelle je ne peux accepter ce crédit.

Frey Walter: Ich war für die beiden ersten Rahmenkredite: Die Zusammenarbeit konzentrierte sich auf Empfängerländer, deren Entwicklung absehbar war, die Wahrung der Menschenrechte beispielsweise war Bedingung.

Nun wollen das EDA und das EVD aber auch in Russland und in der GUS tätig werden. Aber was ist Russland heute? Und was wird Russland morgen sein? Heute kämpfen drei oder vier Gruppierungen um die Macht, und das mit maffiösen Mitteln. Die Korruption treibt Hochblüte. Es wird also äusserst schwierig sein, Partner für die Zusammenarbeit zu finden. In der GUS gibt es keine Garantie, dass die Menschenrechte geachtet werden, und die Achtung der Menschenrechte ist immerhin eine der zentralen Bedingungen für die Zusammenarbeit mit den ost- und mitteleuropäischen Staaten! Das wird auch die Akzeptanz in der Schweiz erschweren. Welche zusätzlichen Mittel wären erforderlich, wenn sich die Schweiz auf die Beteiligung an internationalen Aktionen (beispielsweise der Weltbank) beschränken würde?

Frau **Bäumlin:** Ich bin für Eintreten. Ein Nichteintreten wäre eine Schande für die Schweiz.

Im Ständerat ist der Antrag Loretan nach sehr qualifizierten Voten deutlich abgelehnt worden. Aber Ständerat und Nationalrat haben die Zusammenarbeit mit den ost- und mitteleuropäischen Staaten übel zusammengestaucht und zum Teil sogar ins Bawo verlagert! Damit können alle noch so guten aussenpolitischen Vorsätze zu Seifenblasen werden.

Dieser Bundesbeschluss ist einmalig: Der Rahmenkredit setzt stark ein, um dann degressiv zu werden.

Die Botschaft ist in der Fraktion der SP kontrovers beurteilt worden. Ich finde sie gut. Die zentrale Forderung des Leitartikels in der NZZ (Mit der Giesskanne durch Osteuropa) nach einer "klugen Mischung von humanitärer und finanzieller Hilfe und technischer Zusammenarbeit auf der einen Seite und handelspolitischen Massnahmen auf der andern" ist meiner Meinung nach noch nicht erfüllt.

Zu den Modellprojekten. Bruno Gurtner hat im Oktober 1992 in einem Artikel im "Bund" insbesondere zwei Kritikpunkte formuliert. 1. Das Verhältnis zwischen technischer Zusammenarbeit und Finanzhilfe muss zugunsten der technischen Zusammenarbeit ändern. (In der ersten Vorlage war es noch 4:1, in der zweiten nur noch 3:1.) 2. Es müssen Schwerpunkte gesetzt werden, und zwar für die innerasiatischen Staaten der GUS, die Entwicklungsländer sind.

Wir müssen der Tendenz, die Zusammenarbeit mit den Entwicklungsländern und den ost- und mitteleuropäischen Staaten zur reinen Exportförderung für die Schweizer Wirtschaft zu machen, Einhalt gebieten. Das gilt auch für die Schweizer Atomwirtschaft.

*Unterbruch der Sitzung von 12.35 Uhr - 14.00 Uhr
La séance est interrompue de 12h35 à 14h00*

Scheidegger: Ich bin für Eintreten. Die Zusammenarbeit mit den ost- und mitteleuropäischen Staaten ist zwar nur ein Tropfen auf einen heissen Stein, aber sie ist sehr wichtig.

(Zu Moser) Wir müssen die Erhöhung des Rahmenkredits auch vor dem Hintergrund der möglichen Migrationsströme sehen. Wer möchte, dass die Menschen in Ost- und Mitteleuropa bleiben können, muss für die Zusammenarbeit mit diesen Ländern sein. Die Achtung der Menschenrechte ist wichtig. Wir müssen aber auch sehen, dass im grössten Teil dieser Staaten die Leibeigenschaft erst vor rund 150 Jahren abgeschafft worden ist und dass sie nie eine liberale Wirtschaft oder Ansätze zur Demokratie gekannt haben.

(Zu Felber) Was ist seit dem 3. Dezember 1992 in Sachen russische Truppen in den baltischen Staaten geschehen?

Welcher Teil der Hilfe an die GUS wird als Hilfe an die Dritte Welt deklariert?

Zu Albanien. Die Infrastrukturkosten der Zusammenarbeit sind sehr hoch. Jedes Geberland hat seine eigene Infrastruktur. Das kostet, und den Menschen kommt von der Zusammenarbeit deshalb nur verhältnismässig wenig zugute. Die Lieferung von ungarischem Mehl nach Albanien war sehr gut. Die Oelstaaten ermöglichen jungen Albanern die Ausbildung (Koran, Universität), garantieren ihnen Arbeitsplätze, aber auch die Möglichkeit, nach Albanien zurückzukehren. Das beängstigt mich: Bisher war die Religion in Albanien kein Thema.

Die Koordination zwischen der DEH, dem Bawi und der Politischen Abteilung I ist ungenügend.

(Grosse Anstrenge)

Moser: Zu meinem Antrag. Der Bundesrat beantragt 600 Millionen Franken, aber aus der Botschaft geht nicht hervor, wie sie eingesetzt werden sollen. Das ist inakzeptabel. Zu den bisherigen Finanzhilfen gibt es keinen Controlling-Bericht.

In Zukunft dürften solche Kredite nicht mehr ohne explizite Beschreibungen der Projekte (einschliesslich Ziele) beantragt werden, und alle Projekte der Finanzhilfe müssten einer Wirkungskontrolle unterzogen werden.

Die Aufwendungen für Satelliten sind in Russland - und es handelt sich nicht um Fernsehsatelliten - höher als in den USA! Hingegen fehlt das Notwendigste für die Bevölkerung!

Bundi: (Zu Frey Walter) Die vier Prinzipien für die Zusammenarbeit (Rechtsstaatlichkeit, Schutz der Menschenrechte, politischer Pluralismus, Treffen konkreter Massnahmen zur Einführung der Marktwirtschaft) und die fünf Bereiche (Wirtschaft; Politik; Sozialwesen und Gesundheit; Umwelt und Energie; Wissenschaft und Forschung) gelten immer noch. Die APK NR wollte sowohl beim ersten wie beim zweiten Rahmenkredit den Bundesrat in der Wahl der Länder und der Sektoren nicht einengen. Unsicherheiten gibt es für alle Projekte, auch in der

Entwicklungszusammenarbeit. Auch private Hilfsorganisationen und die Gruppe der 24 sind in der GUS tätig. Da kann die Schweiz nicht abseits stehen.

(Zu Moser) Stimmen Sie meinem Antrag zu! Er erhöht die Transparenz. Vergleichbare Bestimmungen haben wir in andere Bundesbeschlüsse aufgenommen - auch zum Vorteil der Verwaltung.

Auf Seite 11 der Botschaft lese ich: "Grundsätzlich soll die schweizerische Unterstützung *allen* Republiken der GUS sowie Georgien zugute kommen. In Anbetracht der enormen und dringenden Bedürfnisse in den einzelnen GUS-Staaten und deren räumlicher Ausdehnung wird indessen eine *gewisse Konzentration* unserer bilateralen Programme in regionaler und sektorieller Hinsicht angestrebt" Wie stellt sich das EDA diese "gewisse Konzentration" vor?

Schweizer Experten sind an einem Projekt der IAEO zur Förderung der nuklearen Sicherheit beteiligt: Es sind rund hundert Problemkreise der nuklearen Sicherheit der noch in Betrieb stehenden Reaktoren des Typs Tschernobyl identifiziert und nach Prioritäten aufgelistet worden. Nun soll ein internationaler Aktionsplan erarbeitet werden - eine sehr wertvolle Arbeit. Wie viele Schweizer Experten arbeiten an diesem Projekt? 200 000 Franken sind wenig. Könnte sich die Schweiz in diesem Projekt nicht mehr engagieren?

M. Ruffy: Ces Etats, devant leurs difficultés, ne réagissent pas forcément comme nous. M. Moser aimerait au fond que toutes les garanties soient données, comme si la Suisse travaillait avec un partenaire occidental. Mais ces sociétés sont totalement différentes des nôtres. Il faut intervenir malgré les problèmes des institutions politiques, malgré les problèmes économiques pratiquement insurmontables, malgré une société civile qui n'existe pas. C'est un défi des plus difficiles à relever. On peut alors baisser les bras ou se mettre au défi. Mais ceci implique non seulement une aide financière, mais aussi une aide en relations humaines.

Il ne faut pas sélectionner les pays. Si le monde avait refusé l'aide aux anciens nazis en Allemagne, il n'aurait pas reconstruit l'Allemagne comme elle a été reconstruite. Il y a des modèles de réconciliation interne en Europe occidentale qui ne sont pas si anciens que cela: au Conseil de l'Europe, j'ai, juste devant moi, un franquiste qui a joué un rôle très important dans la haute administration espagnole. Ceci est une difficulté que les pays de l'Est doivent surmonter. Il s'agit de trouver un discours qui permette aux populations de se réconcilier et de travailler sur des programmes.

Mais quels programmes? Il faut, à mon avis, commencer par des projets régionaux. Ne serait-il pas utile d'avoir une centrale d'information au sein de l'administration, de manière à ce que les différentes institutions qui participent à l'aide à un pays puissent savoir quels sont les opérations en cours?

Est-ce que le DFAE a pensé à créer des groupes de travail formés de spécialistes de divers pays qui se réunissent régulièrement pour échanger leurs expériences? Ils se composeraient de représentants des syndicats, des entreprises, du Parlement, etc.

Est-ce que le DFAE a eu l'idée de combiner la coopération technique avec le chômage en Suisse? Est-ce qu'on peut imaginer une organisation qui permettrait, dans certains secteurs, d'offrir du travail à des personnes qualifiées de chez nous et des prestations indispensables aux pays d'Europe centrale et orientale?

Frau **Grendelmeier**: Wie kann die Zusammenarbeit besser konzentriert werden? Soll die GUS einbezogen werden? Diese Fragen müssen wir uns stellen, aber wir müssen ohne Wenn und Aber auf den Bundesbeschluss eintreten.

Die Migrationsströme haben - so fürchte ich - noch nicht einmal begonnen.

(Zu Moser) Controlling dürfte für die Staaten Mittel- und Osteuropas eine Ueberforderung sein.

(Zu Felber) Wie weit reicht Europa? Welche Länder sollen aufgrund welcher Kriterien mehr Hilfe erhalten?

Ich könnte mich allenfalls mit den Anträgen Rebeaud und Bundi befreunden.

Wyss Paul: Die Erwartungen an Mittel- und Osteuropa waren zu gross. Die Leute sprechen von Marktwirtschaft, Demokratie und Menschenrechten, ohne zu wissen, was das ist. Aber wenn wir nichts tun, entsteht ein politisches und wirtschaftliches Vakuum. Es gibt eine Gruppe der 10, eine Gruppe der 7, eine Gruppe der 24, die EFTA, die EG: Wo wird die Zusammenarbeit koordiniert? Welches sind Projekte, die die Schweiz prioritär unterstützen kann?

Controlling scheint mir wichtig, deshalb unterstütze ich den Antrag Bundi.

Artikel 1 Absatz 2 lautet: "Der Kredit *kann* auch zugunsten der aus der ehemaligen UdSSR hervorgegangenen Staaten verwendet werden." Deshalb kann ich der Erhöhung des Rahmenkredits zustimmen.

Frau **Bär**: Die Entwicklung der letzten Zeit sollte allen Skeptikern gezeigt haben, wie dringlich die Erhöhung dieses Rahmenkredits ist. Sie entspricht in keiner Art und Weise dem, was eigentlich getan werden müsste. Gemäss der Studie "Kooperation statt Katastrophe" der Friedrich-Ebert-Stiftung steht der industrielle Zusammenbruch in Russland erst bevor!

Die Atomkraftwerke können gar nicht saniert werden. Dieser Meinung ist auch der Generalinspektor der französischen Nuklearaufsichtsbehörde - sicher keine Gegner der Atomenergie. Zudem gibt es auch im Westen kein Konzept für die sichere Entsorgung der nuklearen Abfälle, wie soll diese Frage dann in Ost- und Mitteleuropa gelöst werden? Hingegen wäre es sinnvoll, das Erdgasnetz zu sanieren.

Im Bereich der Umwelt könnte die Schweiz noch mehr Hilfe leisten: Die Bürger der mittel- und osteuropäischen Staaten haben kein Vertrauen in die Messungen (Radioaktivität usw.) der eigenen Behörden.

Der Antrag Rebeaud ist unter dem Eindruck der Debatte über das ehemalige Jugoslawien entstanden, zu einer Zeit, als wir hilflos feststellen mussten, dass das Embargo durchbrochen wurde. Aber es geht auch um andere Staaten: Polen hat in Kroatien Söldner, Rumänien hat Söldner auf der serbischen Seite.

M. Eggly: Lorsque le mur de Berlin est tombé, tout le monde en Europe occidentale a dit qu'enfin, la séparation artificielle de l'Europe était terminée. Il serait déplorable que maintenant nous nous disions qu'après tout, ils sont tellement différents de nous qu'il n'y a rien à faire. Les risques d'une séparation des deux parties de l'Europe sont là et combien! Il peut y avoir, du jour au lendemain, des afflux de réfugiés et même de véritables tensions et une contamination des conflits. Par conséquent: aidons ces pays

autant que nous pouvons et par tous les moyens! Avec une aide des pays occidentaux, l'Europe centrale et orientale ne s'en tirera peut-être pas et le pire est possible, sans l'aide des pays occidentaux, le pire est certain.

La Pologne et la Hongrie ne peuvent certainement pas être considérées comme la République de Russie ou l'Ukraine. Est-ce que le DFAE et le DFEP ont l'idée d'aller vers les plus faibles et d'aller surtout vers les pays qui sont véritablement en train de développer quelque chose de valable?

M. le conseiller fédéral Felber a parlé, le 3 décembre 1992 au Conseil des Etats, des secteurs privilégiés, mais il a dit aussi que la Suisse ne propose pas de projets. Pourquoi la Suisse, avec d'autres pays, ne pourrait-elle pas aussi faire de propositions? Parfois l'extérieur est plus à même d'apprécier les besoins.

Y a-t-il un lien entre les appréciations et les analyses de la BERD et l'engagement des crédits suisses?

Vollmer: Ich vermisse in der Botschaft Evaluationen und konkrete Aussagen beispielsweise dazu, wie die politische Konditionalität angewendet worden ist. Was ist mit dem Postulat der CVP geschehen?

In der Botschaft lese ich im Kapitel Kreditgarantien: "Um wenigstens einen gewissen "courant normal" in prioritären Bereichen zu erlauben, soll die hier beantragte Aufstockung des ursprünglichen Kredites schwergewichtig für Kreditgarantien eingesetzt werden." Und: "Die schweizerische Wirtschaft wäre zudem wegen fehlender Kreditgarantien gegenüber Lieferanten aus Ländern, welche solche anbieten können, benachteiligt." Diese Konzentration und diese offene Darlegung der Schweizer Interessen sind fatal, vor allem angesichts der Ziele der Zusammenarbeit.

Präsident: Ich teile Herrn Vollmers Kritik in etwa.

(Zu Staehelin) Gemäss der Botschaft soll die Erhöhung *schwergewichtig* für Kreditgarantien eingesetzt werden. Wenn dem so ist, habe ich Mühe, diesem Bundesbeschluss zuzustimmen: Diese Mittel müssen für konkrete Projekte verwendet werden; sie müssen den Menschen direkt zugute kommen. In diesem Sinne ist die Botschaft unbefriedigend. Sie stammt zudem vom 1. Juli 1992. Könnten das EDA und das EVD einen Zusatzbericht über die bisherige Zusammenarbeit abfassen?

Meyer Theo: Als vor dreissig Jahren die Entwicklungszusammenarbeit begann, bestimmte nicht das Parlament, welchen Ländern die Hilfe zugute kommen sollte, sondern der Bundesrat bestimmte Schwerpunktländer. Können wir erwarten, dass der Bundesrat auch heute Schwerpunkte setzt? Nur so ist es möglich, dass sich gewisse Zentren bilden, die ausstrahlen.

(siehe Antrag 2)

Oehler: Zu meinem Antrag. Die Botschaft ist nicht sehr ausführlich. Sie sollte - im Sinne der Voten der Herren Vollmer und Rychen - ergänzt werden. Dem Steuerzahler werden - in der heutigen Wirtschaftslage - immerhin 600 Millionen Franken abverlangt. Die Markthalle in Posen, in den vorhergehenden Botschaften als Erfolg gerühmt, ist ein Misserfolg. Das Parlament hat 1989 den Schweizer Anteil an der Jugoslawienhilfe der

EFTA bewilligt. Fragen dazu sind nicht gerne gehört worden. Der Kredit ist sang- und klanglos verschwunden.

Seite 11 der Botschaft macht klar, dass nicht klar ist, wohin die Gelder fließen werden. Die Koordination zwischen der DEH, dem Bawi und der Politischen Abteilung I ist ungenügend. Zudem wird die Politik des neuen Präsidenten der USA einen grossen Einfluss auf die internationale Koordination haben, aber darüber haben sich die Verfasser der Botschaft keine Gedanken gemacht.

Die Zusammenarbeit ist absolut notwendig. Aber wie wollen wir den Stimmbürgern klarmachen, dass die Schweiz in der Zusammenarbeit mit den ost- und mitteleuropäischen Staaten beim Ausgeben der Mittel andere Massstäbe setzt? Wir dürfen die wirtschaftlichen und finanziellen Verhältnisse in der Schweiz nicht vergessen. In diesem Sinne unterstütze ich die Anregung Herrn Ruffys.

Mein Antrag war als Fortsetzung des Postulates der CVP-Fraktion gedacht. Das Parlament muss genau wissen, in welche Kanäle wie viele Mittel für welchen Zweck fließen. Ich könnte meinen Antrag aber zugunsten des Antrags Bundi zurückziehen.

Frau Robert: Frauen leisten in den Ländern Ost-und Mitteleuropas sehr viel für wenig Geld. Sie tun viel für das Ziel "zivile Gesellschaft". In Frauenprojekte investiertes Geld ist deshalb gut angelegtes Geld. Ist das EDA bereit, mehr und gezielt in Frauenprojekte zu investieren?

M. Felber, conseiller fédéral: Nous devons tenir compte de l'évolution réelle du fait politique. Nous manquons terriblement de sécurités.

Le message ne reprend pas la totalité du problème de la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale. Il justifie un complément de crédit.

L'alinéa 2 de l'article premier permet au Conseil fédéral d'étendre la coopération aux Etats issus de l'ancienne URSS. Il s'agit donc d'une formule potestative.

Il ne nous est pas possible de connaître l'évolution de la Fédération de Russie qui, de toute façon, se considère une grande puissance. Mais la formule potestative nous permet d'être prudents. Il s'agit de pouvoir répondre dans des cas particuliers à un effort international qui est exigé, nécessaire et justifié. Il s'agira d'être présent, avec des sommes minimales, lorsque la Russie nous demandera par exemple des conseils techniques sur l'administration locale ou un projet répétitif de traitement des ordures. La Russie n'est pas, pour ce genre de projets, un terrain privilégié. Mais nous savons que demain elle nous posera des questions, si nous n'avons pas pu répondre à une de ses demandes la plus minimale soit-elle. La Suisse ne peut pas se tenir à l'écart, grandiosément, égoïstement, d'un Etat de cette importance. Nous devons pouvoir mener ce dialogue, même s'il s'agit de projets secondaires.

Quant à l'évaluation des projets, le premier projet a été mis en oeuvre au cours de la seconde moitié de l'année 1991, et les projets ont été accomplis au début de l'année 1992, au moment donc où était rédigé ce message. Mais nous savons, grâce à l'expérience de la DDA et du Bawi, que l'évaluation des projets doit se faire constamment, et cela se fait.

Les sociétés avec lesquelles nous coopérons ne sont pas comparables aux nôtres. Les mots n'ont pas la même signification. Démocratie ne signifie pas liberté institutionnelle, mais richesse accrue dans la vie quotidienne. Et ce ne sont pas seulement les

réactions du peuple, mais aussi celles des responsables politiques. Ces pays méconnaissent totalement nos principes. Nous devons donc leur expliquer que nous allons les aider à obtenir un statut social meilleur que celui qu'ils ont, et ce plus rapidement que nous, qui avons mis des siècles à l'obtenir. Ils devront être patients pendant quelques dizaines d'années pour améliorer la situation sociale de leurs populations. Nous parlons à des dirigeants de peuples qui n'ont jamais connu la démocratie et l'économie de marché.

Certains entre eux, Mme Bäumlín, n'ont pas du tout envie de transformer leurs structures pour devenir des Etats démocratiques. Le Turkménistan, me dit-on, ne sera pas, et de longtemps, un Etat démocratique. La Suisse ne l'aidera même pas à travers une aide au développement, mais peut-être sur le plan humanitaire.

Il n'a jamais été question de renoncer à la conditionnalité. La Suisse et l'ensemble de la communauté occidentale continuent à poser des conditions. Mais nous ne pouvons pas retenir notre aide jusqu'au jour où ces Etats seront arrivés au même stade que nous. C'est là la question essentielle. Il faut bien qu'ils commencent, et notre aide est destinée à les aider à atteindre un Etat démocratique et des structures d'économie comparables à celles du monde occidental. Si nous ne les aidons pas, ils n'y arriveront pas. Vous avez raison, M. Eggly, je ne saurais pas vous promettre que nous réussirons, mais nous risquons moins la catastrophe en aidant.

(Au président) Les projets sont tous analysés par le comité interdépartemental. S'ils entrent dans les critères qui sont les nôtres, nous acceptons d'aider. Les projets clairs sont donc notre but.

(A M. Columberg) Il serait, dans une certaine mesure, assez idéal de réaliser de grands projets de base sur le plan européen, mais cela ne tient pas seulement à la coordination. Dès que l'on essaiera de coordonner les projets de divers Etats, on se trouvera confronté aux know-how de chacun de ces Etats. Par conséquent, la coordination des grands projets n'est pas déterminée par l'accumulation des projets des divers Etats occidentaux, mais davantage par les grands projets définis par la BERD, ou les institutions de Bretton Woods qui vont plus spécifiquement intervenir dans les Etats issus de l'ancienne URSS. Ce sont elles, en fait, qui coordonnent, parce qu'elles décident dans quels secteurs elles investissent de l'argent et dans quelles conditions. L'Albanie est un pays très tentateur pour les parlementaires suisses. Les Albanais tiennent constamment le même langage: nous sommes un petit pays, un pays de montagne, un pays agricole, nous faisons confiance à la Suisse qui est indépendante comme nous, il faut nous aider. Nous sommes prêts à aider l'Albanie, parce que c'est nécessaire, parce que c'est juste, et parce que ce sera utile aussi. Cependant, nous ne pouvons pas prendre l'Albanie ou les pays baltes sous la "protection" de la Suisse, parce que très vite il s'avérerait qu'ils ne la supporteraient plus et qu'ils ont aussi besoin de l'aide d'autres Etats avec qui ils ont eu des relations traditionnelles.

(A Mme Aubry) Comme la Suisse et d'autres Etats, le Conseil de l'Europe fait pression sur la Fédération de Russie pour qu'elle retire ses troupes des pays baltes. Mais il existe aussi le problème des minorités russophones dans les pays baltes. Et nous ne pouvons pas faire une pression unilatérale. Je vous prie, Mme, Aubry, de ne pas lier votre accord à un crédit destiné à une douzaine de Républiques de l'ancienne URSS au problème de la Villa Rose. Le Conseil fédéral est d'ailleurs saisi d'un projet de discussion.

(A M. Frey Walter) Je partage beaucoup de votre scepticisme. Mais politiquement nous devons faire un geste. Il est évident que les événements ont considérablement évolué

depuis le moment de la rédaction du message. Mais nous n'avons pas diminué nos exigences. Nos conditions sont toujours les mêmes: Etat de droit, respect des droits de l'homme, économie de marché. Mais nous ne pouvons pas attendre que ces critères soient remplis avant d'aider. Nous aidons dès le moment où notre aide va promouvoir cette évolution. Mais je ne peux pas vous dire ce que sera la Russie demain.

(A Mme Bäumlín) A quoi cela sert de voter un crédit de 600 millions de francs, alors que les crédits annuels ont été réduits? Cela nous permet d'intervenir dans les Républiques de la CEI, mais cela aura comme conséquence que le budget total de 1,4-milliard de francs sera étalé sur six ans au lieu d'être étalé sur trois ans.

(A M. Scheidegger) Les différences entre l'aide au développement et la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale et issus de l'ancienne URSS sont assez importantes. La coopération avec les Etats de l'Est est une aide conditionnée, les pays de l'Est sont plus avancés au niveau de la technologie que le pays du tiers monde. Quant à la religion en Albanie, la situation actuelle en Yougoslavie est un pôle de tension pour ce pays. L'Islam est devenu plus fort en Albanie, parce que la libre expression religieuse est garantie et parce que les Albanais sont directement concernés par ce qui se passe contre les musulmans en Bosnie et par les risques énormes qui existent au Kosovo.

(A M. Moser) Vous ne voulez plus accepter de crédits-cadres sans programme détaillé. Mais les besoins de ces pays changent toutes les semaines, et nous devons répondre dans la mesure du possible avec le maximum de flexibilité.

(A M. Bundi) Nous pouvons répondre partiellement à votre proposition à travers le rapport de gestion. Nous devons de toute façon soumettre au Parlement un projet de loi sur la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, et il sera créé une commission consultative.

(A M. Ruffy) Dans cette commission consultative, vous retrouverez précisément les personnalités et les groupements qui ont des liens directs avec la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale.

L'idée de combiner le chômage en Suisse et la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale sera examinée. Pourquoi pas?

(A Mme Grendelmeier) Le risque des flux migratoires existe. On compte, dans les milieux internationaux, avec une durée de 25 ans pour obtenir dans ces pays un tissu économique et politique comparable au nôtre - si tout va bien. Nous ne saurons jamais où s'arrête l'Europe, mais les dirigeants de Russie disent eux-mêmes que la Russie n'est pas un pays véritablement européen. Les Etats d'Asie centrale ne peuvent pas être considérés comme des Etats européens. C'est pour des raisons de politique de sécurité, pour éviter les tentations de l'intégrisme, que nous les aidons.

(A Mme Bär) Les experts suisses que nous avons envoyés sur place ont tout de suite déclaré qu'il était inutile de moderniser les centrales nucléaires des pays de l'Est, qu'il fallait les fermer et créer de nouvelles sources d'énergie. Mais les besoins en énergie de ces pays sont considérables. Reconstituer le réseau de gaz naturel est une nécessité. Cela fait partie de l'aide financière aux infrastructures. La Suisse peut y participer. Mais cela ne suffira certainement pas à subvenir aux besoins en énergie de ces pays. Le plus important, pour nous, c'est d'assurer avec une aide internationale l'arrêt des centrales dangereuses.

(A M. Eggly) En fait, il y a des contacts, et nous attendons que les pays nous demandent dans quels domaines nous pourrions les aider. Ils savent exactement ce qu'ils veulent de nous, dans quel domaine particulier. Nous sommes ouverts, et en cas

de demande nous disons simplement où nous sommes les plus prêts à répondre à leurs besoins. Nous les aiguillons.

(A M. Oehler) Le Conseil fédéral répondra au postulat du groupe chrétien-démocrate. Le contrôle financier que vous exigez, vous l'avez à travers les comptes annuels et le budget annuel. Nous ne pouvons pas savoir exactement, aujourd'hui, où iront les 600 millions.

*Unterbruch der Sitzung von 16.10 bis 16.35 Uhr
La séance est interrompue de 16h10 à 16h35*

Stahelin: Ich kann Ihnen versichern, dass jeder Franken einem konkreten Projekt zugute kommt.

Zur Konditionalität. Es gibt eine Art Ordnung der Werte. Es gibt die Konditionalität in dem Sinn, dass wir die Bereitschaft zu politischen und wirtschaftlichen Reformen verlangen. Das ist die *Conditio sine qua non* für unser Engagement. Andere, mehr politische Kriterien - auf einer tieferen Stufe - sind: Sicherheit der Schweiz, Migrationsgefahr. Noch eine Stufe tiefer sind Kriterien wie politisches Wohlverhalten (Bereitschaft, abzurüsten, Truppen abzuziehen, Sanktionen zu befolgen) anzusiedeln, und noch eine Stufe tiefer Kriterien wie Mitgliedschaft in derselben Stimmrechtsgruppe.

(Zu Columberg) Die Entwicklung geht hin zur Koordination der Zusammenarbeit, und zwar weniger durch die Gruppe der 24 als durch die Bretton-Woods-Institutionen.

(Zu Frau Aubry) Was das *Maison Rose* anbelangt, hat das EDA vor Weihnachten in Moskau Gespräche geführt, und Ende Januar wird uns ein lettischer Staatssekretär besuchen. Das Argument, dass ein Kredit vor den Räten ist, kennt der russische Botschafter sehr wohl.

(Zu Frey Walter) Wenn Sie dieser Erhöhung zustimmen, sind dieses Jahr für die Finanzhilfe und die technische Zusammenarbeit für zwölf GUS-Staaten 12 Millionen Franken im Budget vorgesehen. Es geht also im Grunde nicht um die Entscheidung, was wir dieses Jahr tun, sondern darum, dass uns das Parlament die Möglichkeit gibt, mittelfristig zu planen, damit wir uns nächstes und übernächstes Jahr, wenn die Bedingungen es uns erlauben, engagieren können. Wahrscheinlich wird sich die Schweiz in den GUS-Staaten eher in multilateralen Projekten der Weltbank engagieren.

(Zu Frau Bäumlín) Es wäre problematisch, die Schweizer Hilfe auf die zentralasiatischen GUS-Staaten zu konzentrieren. So würde Turkmenistan, das nicht reformbereit ist, besser behandelt als reformwillige Staaten.

(Zu Scheidegger) Die zentralasiatischen Staaten der GUS und Albanien gelten als Entwicklungsländer. Aber die Schweiz ist frei, die Zusammenarbeit mit diesen Ländern unter dem Titel Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten zu finanzieren. Albanien möchte nicht als islamischer Staat gelten. Das wäre für seine Beziehungen zu den EG und den Staaten Westeuropas zu belastend.

Zurzeit entfallen 5 Prozent der Mittel auf die Verwaltung.

(Zu Bundi) Das EDA informiert Sie gerne, aber nicht das Parlament, sondern die Aussenpolitischen Kommissionen.

(Zu Eggly) Wir müssen auf die Bedürfnisse der Länder reagieren, wir dürfen ihnen nicht Bedürfnisse missionarisch aufzwingen. Wir dürfen nicht einfach Projekte von Schweizer Firmen oder Konsulenten, die die Regierungen der ost- und mitteleuropäischen Staaten

Bedingungen es uns erlauben, engagieren können. Wahrscheinlich wird sich die Schweiz in den GUS-Staaten eher in multilateralen Projekten der Weltbank engagieren. (Zu Frau Bäumlín) Es wäre problematisch, die Schweizer Hilfe auf die zentralasiatischen GUS-Staaten zu konzentrieren. So würde Turkmenistan, das nicht reformbereit ist, besser behandelt als reformwillige Staaten.

(Zu Scheidegger) Die zentralasiatischen Staaten der GUS und Albanien gelten als Entwicklungsländer. Aber die Schweiz ist frei, die Zusammenarbeit mit diesen Ländern unter dem Titel Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten zu finanzieren. Albanien möchte nicht als islamischer Staat gelten. Das wäre für seine Beziehungen zu den EG und den Staaten Westeuropas zu belastend. Zurzeit entfallen 5 Prozent der Mittel auf die Verwaltung.

(Zu Bundi) Das EDA informiert Sie gerne, aber nicht das Parlament, sondern die Aussenpolitischen Kommissionen.

(Zu Eggly) Wir müssen auf die Bedürfnisse der Länder reagieren, wir dürfen ihnen nicht Bedürfnisse missionarisch aufzwingen. Wir dürfen nicht einfach Projekte von Schweizer Firmen oder Konsulenten, die die Regierungen der ost- und mitteleuropäischen Staaten für gut befinden, akzeptieren. Sonst würden Sie uns zu Recht vorwerfen, wir hätten kein Konzept. Die Empfängerländer müssen die Kriterien festlegen.

(Zu Meyer Theo) Es ist uns nicht möglich, alle zwölf GUS-Staaten zu unterstützen. Wir werden also Schwerpunkte setzen müssen.

(Zu Oehler) Ich habe bis heute auf den Bau der Markthalle in Posen von keiner negativen Reaktion erfahren - abgesehen von einem Artikel in "Bilanz", in dem zu lesen war, Herr Nationalrat Aregger hätte gesagt, die Marktfahrer gingen lieber in den Basar. Bloss: In Posen gibt es keinen Basar. Gemäss der BERD handelt es sich um ein hervorragendes Projekt, und Polen wünscht noch mehr Markthallenprojekte nach schweizerischem Muster.

(Zu Robert) Wir möchten Frauenprojekte fördern, aber die mittel- und osteuropäischen Staaten haben uns keine solchen Projekte vorgelegt. Es gibt ein Frauenprojekt - es ist auf unsere Insistenz hin entstanden - für den beruflichen Wiedereinstieg in Polen. In einigen unserer Projekte ist die Frauenquote überproportional hoch: in den Projekten der Sprachschulung (4/5) und den Projekten der Umschulung von Arbeitslosen.

(Zum Präsidenten) Wenn die Mitglieder der APK detailliertere Informationen über das Konzept und die konkreten Projekte der letzten sechs Monate wünschen, informieren Sie das EDA und das EVD gerne in einer Ihrer nächsten Sitzungen.

Antrag Moser (Nichteintreten)

(siehe Anhang 1)

Proposition Moser (Ne pas entrer en matière)

(voir annexe 1)

Abstimmung - Vote

Für den Antrag Moser - 2

Dagegen - 15

Enthaltungen - 2

Antrag Oehler (Rückweisung)

(siehe Anhang 2)

Proposition Oehler (Renvoi)

(voir annexe 2)

Oehler: Der Antrag Rychen ist ungefähr in meinem Sinn. Ich ziehe meinen Antrag vorläufig zurück.

Detailberatung - Discussion par articles**Titel und Ingress - Titre et préambule**

Angenommen - Adopté

Artikel 1 - Article premierAbsatz 4 (neu) - Alinéa 4 (nouveau)**Antrag Bäumlin**

(siehe Anhang 3)

Proposition Bäumlin)

(voir annexe 3)

Frau **Bäumlin:** Zur Finanzhilfe, die beispielsweise vom IWF und von der Weltbank kontrolliert wird, setze ich ein Fragezeichen: Strukturanpassungsprogramme sind gegen die Bevölkerung.

Die DEH hat bald dreissig Jahre Erfahrung, beispielsweise auf dem Gebiet Bildung und Ausbildung (Frauen).

Der Antrag Rychen ist mir zu unbestimmt. Wenn mein Antrag heute unterliegt, werde ich im Plenum einen (Minderheits)Antrag stellen: Ich werde einen Termin für das Gesetz über die Zusammenarbeit mit den ost- und mitteleuropäischen Staaten, die Koordination der Zusammenarbeit und die Achtung der Menschenrechte als Kriterium für die Zusammenarbeit fordern.

M. Felber, conseiller fédéral: Il s'agit ici d'une compétence administrative décidée par le Conseil fédéral. Cela ne signifie pas que nous n'utilisons pas les compétences de la DDA dans les domaines tels que la formation professionnelle à l'échelon inférieur, l'alphabétisation, etc. dans des Républiques en voie de développement. Mais la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale doit être une aide politique de la compétence de la Direction politique I.

Stahelin: (Zu Bäumlin) Projekthilfe kann auch Hilfe durch nichtrückzahlbare Zuschüsse oder Kreditgarantien sein. Sie wünschen aber wahrscheinlich Projekte der technischen Zusammenarbeit. Gemäss Ihrem Antrag ständen der DEH 200 Millionen Franken zur Verfügung, und zwar für die technische Zusammenarbeit, Finanzhilfe und Kreditgarantien.

Arioli: (Zu Vollmer) Als wir diese Botschaft verfassten, war die internationale Gemeinschaft der Meinung, die wirtschaftliche Sanierung in den GUS-Republiken könne schwergewichtig mit Krediten finanziert werden. Kasachstan und Usbekistan sind rohstoff-, aber auch risikoreiche Länder. International gesehen ist für die GUS das Verhältnis zwischen technischer Zusammenarbeit und Kreditgarantien 1 : 20. Meiner Meinung nach braucht es viel mehr technische Zusammenarbeit und Beiträge à fonds perdu. Für die Schweizer Hilfe ist das Verhältnis 1 : 3. Wieviel von den 450 Millionen als Kreditgarantien verwendet werden, sollte nicht heute schon festgelegt werden: Entscheidend soll die Entwicklung in den Empfängerländern sein.

M. **Ruffy:** (A M. Arioli) Quelle est la procédure suivie pour une garantie de crédit pour un projet international?

M. **Arioli:** Le Conseil fédéral fixe un montant global par pays. Le pays bénéficiaire ou l'exportateur suisse nous propose un projet. En Pologne, la situation économique est relativement stable, les projets proposés pour les pays baltes par-contre doivent être examinés plus exactement.

Si une institution financière internationale demande un cofinancement, les différentes tranches du projet peuvent être attribuées à des pays qui sont prêts à le financer.

Abstimmung - Vote

Für den Antrag Bäumlin - 7

Dagegen - 12

Angenommen - Adopté

Artikel 1bis (neu) - Article 1bis (nouveau)

Antrag Rebeaud

(siehe Anhang 4)

Proposition Rebeaud

(voir annexe 4)

Abstimmung - Vote

Für den Antrag Rebeaud - 0

Dagegen - 9
Enthaltungen - 11

Artikel 2 - Article 2**Antrag Rychen**

(siehe Anhang 5)

Proposition Rychen

(voir annexe 5)

Präsident: Wir sind eher bereit, Geld für konkrete Projekte (Strasse, Schule usw.) zu geben als für Kredite.

M. Felber, conseiller fédéral: Je suis prêt à accepter cette proposition, mais je me permets de faire une proposition complémentaire: ".... domaines d'infrastructure, de transfert de technologie et de formation" Cela permettrait des projets répétitifs.

Präsident: Ich bin mit dieser Ergänzung einverstanden.

Bircher Silvio: Ich bin mit dieser Ergänzung einverstanden. Ist der Antrag Rychen nicht eine Ergänzung des Buchstabens a?

Bundi: Was heisst "Infrastruktur" genau? Auch Aus- und Weiterbildung sind doch Infrastruktur. Müssten wir nicht den Begriff "Infrastruktur" durch den Begriff "technische Zusammenarbeit" ersetzen? Der Präsident schlägt vor ".... in allen Bereichen" Sprengt er damit nicht den Rahmen der fünf Bereiche (Wirtschaft; Politik; Sozialwesen und Gesundheit; Umwelt und Energie; Kultur, Wissenschaft und Forschung)?

M. Darbellay: Je suis d'accord avec la proposition Rychen, mais dans cette proposition, la lettre a dit dans quel but, et les lettres b, c et d disent comment sont utilisés les moyens. Il serait donc logique de compléter l'introduction par le contenu de la lettre a et de garder les lettres a, b et c de la proposition du Conseil fédéral.

Frey Walter: Ich gehe mit den Herren Darbellay und Bundi einig.

Frau Bär: (Zu Felber) Steht der von Ihnen geänderte Antrag nicht im Widerspruch zum Antrag Bäumlín?

Frau Nabholz: Ich gehe mit Herrn Darbellay einig. Wäre es nicht besser, Buchstabe a des Antrages Rychen in Artikel 1 Absatz 2 des Vorschlages des Bundesrates

einzuügen: "... verwendet werden, und dies schwergewichtig für konkrete Projekte"?

M. Felber, conseiller fédéral: On pourrait faire deux alinéas à l'article 2. Le premier alinéa stipulerait sous quelle forme sont libérés les crédits (a, b, c), l'alinéa 2 dans quels domaines.

(A Mme Bär) Il ne s'agit pas de remplacer la proposition Bäumlin, que je combattrais. Je parlais d'un transfert de technologie dans toutes espèces de domaines, non seulement dans le domaine nucléaire.

Präsident: Mir ist wichtig, dass festgeschrieben ist, dass die Mittel "schwergewichtig für konkrete Projekte in allen Bereichen der Infrastruktur und der Aus- und Weiterbildung" verwendet werden. Ich kann mich deshalb auch den Vorschlägen Herrn Birchers oder Herrn Bundesrat Felbers anschliessen.

Columberg: Würde eine Erklärung vor dem Plenum nicht genügen?

Arioli: (Zum Präsidenten) Auch die Finanzhilfe ist Projekthilfe. Ihr Antrag beschränkt die Finanzhilfe auf den Ausbau von Infrastruktur. Das ist vielleicht ein falsches Signal an die Empfängerländer, denen wir ja empfehlen, so rasch wie möglich zu privatisieren. Gerade mit Kreditgarantien kann die Restrukturierung und Modernisierung von Unternehmen finanziert werden.

Präsident: Mit meinem Antrag sollen die Rahmenbedingungen für die freie Marktwirtschaft gefördert werden - durch den Bau einer Strasse, eines Schulhauses, einer Kläranlage, durch die Förderung einer Ausbildungsstätte, die Sanierung eines Hochkamins. Ich will mit meinem Antrag nicht dazu beitragen, dass alte Strukturen erhalten bleiben.

Frey Walter: Es gibt auch gemeinwirtschaftliche Aufgaben, die Hilfe an die Infrastruktur erfordern. Ich denke etwa an das Gesundheitswesen. Aus diesem Grund darf die Formulierung nicht zu eng sein.

Stahelin: Artikel 2 könnte wie folgt ergänzt werden: "... Die in Artikel 1 erwähnten Mittel können zugunsten konkreter Projekte schwergewichtig insbesondere verwendet werden als"

Präsident: Ich bin mit diesem Vorschlag einverstanden.

M. Eggly: Je préfère la formule du Conseil fédéral. La participation du Parlement, c'est le dialogue et l'information. Il faut laisser la plus grande souplesse au Conseil fédéral.

Frau **Nabholz:** Ich gehe mit Herrn Eggly einig. Zudem geben uns auch der Antrag Bundi und andere parlamentarische Instrumente die Möglichkeit, dieser Frage nachzugehen.

Präsident: Ich ziehe meinen Antrag zurück.

Absatz 2 (neu)

Alinéa 2 (nouveau)

Antrag Bäumlin

(siehe Anhang 3)

Proposition Bäumlin

(voir annexe 3)

Frau **Bäumlin:** Mein Antrag muss vor das Plenum! Vielleicht steigt die BRD aus der Atomtechnologie aus.
(Zu Felber) Technologietransfer bedeutet auch Transfer von nuklearer Technologie.

M. Felber, conseiller fédéral: Je vous propose de rejeter cette proposition. La Suisse ne peut pas imposer aux Etats bénéficiaires leurs politiques énergétiques.

M. Caccia: La proposition Bäumlin va trop loin. Il faut pousser l'assainissement là où il est raisonnable, il faut pousser la substitution là où elle est raisonnable, et il faut pousser un examen plus détaillé de la structure de la consommation.

Meyer Theo: Russland könnte - dank seiner Ressourcen - aus der Atomkraft aussteigen.

Frau **Bär:** Die "unsichersten" Atomreaktoren sind allen internationalen Experten aller Couleur bekannt. Sie müssen stillgelegt werden. Im Protokoll der Sitzung der *Assemblée nationale* vom 30. April 1992 lese ich, dass die Gasleitungen in der ehemaligen Sowjetunion in zwei, drei Jahren instand gestellt werden können.

Abstimmung - Vote

Für den Antrag Bäumlín - 6

Dagegen - 10

Enthaltungen - 1

Angenommen - Adopté**Artikel 2bis (neu) - Article 2bis (nouveau)****Antrag Bundi**

(siehe Anhang 6)

Proposition Bundi

(voir annexe 6)

Bundi: Das Büro für die Zusammenarbeit mit Ost- und Mitteleuropa ist heute sehr stark beansprucht. Mein Antrag kann ihm nur zum Vorteil gereichen, und er schafft Transparenz nach aussen.

M. **Felber**, conseiller fédéral: Ce rapport annuel ne devrait pas être destiné au Parlement, mais aux commissions compétentes.

Bundi: Ich gehe mit Herrn Bundesrat Felber einig. Mein geänderter Antrag lautet: "Der Bundesrat erstattet den zuständigen parlamentarischen Kommissionen jährlich Bericht"

Wyss Paul: (zu Felber) In diesem Bericht müssen die abgeschlossenen und die in Ausführung begriffenen Projekte aufgeführt werden.

Abstimmung - Vote

Für den geänderten Antrag Bundi - 14

(Einstimmigkeit)

Angenommen gemäss geändertem Antrag Bundi**Adopté selon la proposition Bundi modifiée**

(Anhang 7)

Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfs - 11

Dagegen - 2

Enthaltungen - 2

Präsident: Angesichts der Bedeutung des Bundesbeschlusses schlage ich Ihnen die **Kategorie 2** vor. So beschlossen. **Berichterstatter** sind Frau **Nabholz** und Herr **Ruffy**.

*Schluss der Sitzung um 18.15 Uhr
La séance est levée à 18h15*

Anhang 1

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission

Sitzung vom 15./16. Oktober 1992

92.065 sn Bundesbeschluss über den Rahmenkredit zur Weiterführung der verstärkten Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten

Antrag Moser
vom 16. Oktober 1992

Nicht eintreten

CONSEIL NATIONAL

Commission de politique extérieure

Séance des 15 / 16 octobre 1992

92.065 sn Arrêté fédéral concernant un crédit de programme pour la poursuite de la coopération renforcée avec les Etats d'Europe centrale et orientale

Proposition Moser
du 16 octobre 1992

Ne pas entrer en matière

Anhang 2

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission
Sitzung vom 15./16. Oktober 1992

92.065 sn Bundesbeschluss über den Rahmenkredit zur Weiterführung der verstärkten Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten

Antrag Oehler
vom 16. Oktober 1992

Rückweisung an den Bundesrat mit dem Auftrag, Aufteilung vorzunehmen

CONSEIL NATIONAL
Commission de politique extérieure
Séance des 15 / 16 octobre 1992

92.065 sn Arrêté fédéral concernant un crédit de programme pour la poursuite de la coopération renforcée avec les Etats d'Europe centrale et orientale

Proposition Oehler
du 16 octobre 1992

Renvoi au Conseil fédéral avec le mandat de procéder à la répartition ,

Anhang 3

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission

Sitzung vom 15./16. Oktober 1992

92.065 sn Bundesbeschluss über den Rahmenkredit zur Weiterführung der verstärkten Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten

Anträge Bäumlinvom 16. Oktober 1992

Antrag 1:

Art. 1, Abs. 4 (neu)

(Mindestens) 200 Mio Franken des Kredites müssen der Projekthilfe unter der Regie des DEH zugutekommen.

Antrag 2:

Art. 2, Abs. 2 (neu)

Der Bund setzt sich für die Stilllegung der unsichersten Atomreaktoren der ost- und mitteleuropäischen Staaten ein und finanziert an deren Stelle die Sanierung des lecken Erdgasnetzes und eine rationelle Nutzung der Energie.

CONSEIL NATIONAL

Commission de politique extérieure

Séance des 15 / 16 octobre 1992

92.065 sn Arrêté fédéral concernant un crédit de programme pour la poursuite de la coopération renforcée avec les Etats d'Europe centrale et orientale

Propositions Bäumlindu 16 octobre 1992

Proposition 1:

Art. 1, al. 4 (nouveau)

200 millions de francs au moins du crédit doivent être attribués aux projets d'aide placés sous la régie de la DDA.

Proposition 2:

Art. 2, al. 2 (nouveau)

La Confédération intervient en faveur de l'arrêt des réacteurs atomiques les moins sûrs des Etats de l'Europe centrale et orientale et finance en lieu et place l'assainissement du réseau lacunaire de gaz naturel et une exploitation rationnelle de l'énergie.

Anhang 4

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission

Sitzung vom 15./16. Oktober 1992

92.065 sn Bundesbeschluss über den Rahmenkredit zur Weiterführung der verstärkten Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten

Antrag Rebeaudvom 16. Oktober 1992Art. 1bis

Die Kredite hängen von der strikten Respektierung der internationalen Massnahmen ab, die gegenüber dem ehemaligen Jugoslawien beschlossen wurden.

CONSEIL NATIONAL

Commission de politique extérieure

Séance des 15 / 16 octobre 1992

92.065 sn Arrêté fédéral concernant un crédit de programme pour la poursuite de la coopération renforcée avec les États d'Europe centrale et orientale

Proposition Rebeauddu 16 octobre 1992Art. 1er bis

Les crédits sont conditionnés au strict respect des mesures internationales décidées à l'encontre de l'ex-Yougoslavie.

AUSSENPOLITISCHE KOMMISSION
DES NATIONALRATES

Anhang 5

Sitzung vom 11./12. Januar 1993

92.065 s Bundesbeschluss über den Rahmenkredit zur Weiterführung der verstärkten Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten

Antrag Rychen
vom 11. Januar 1993

Art. 2

Die in Art. 1 erwähnten Mittel können insbesondere verwendet werden

- a) schwergewichtig für konkrete Projekte in allen Bereichen der Infrastruktur und der Aus- und Weiterbildung
- b) als nichtrückzahlbare Zuschüsse
- c) als Darlehen
- d) als Garantien

COMMISSION DE POLITIQUE EXTERIEURE
DU CONSEIL NATIONAL

Séance des 11/12 janvier 1993

92.065 é Arrêté fédéral concernant la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale. Poursuite

Proposition Rychen
du 11 janvier 1993

Art. 2

Les moyens mentionnés à l'article premier peuvent être utilisés en particulier

- a) principalement pour des projets concrets dans tous les domaines d'infrastructure et de formation ainsi que de formation professionnelle complémentaire
- b) comme subventions à fonds perdus
- c) comme prêts
- d) comme garanties.

Anhang 6

AUSSENPOLITISCHE KOMMISSION
DES NATIONALRATES

Sitzung vom 11./12. Januar 1993

92.065 s Bundesbeschluss über den Rahmenkredit zur Weiterführung der verstärkten
Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten

Antrag Bundi
vom 11. Januar 1993

Art. 2bis (neu)

Der Bundesrat erstattet dem Parlament jährlich Bericht über die bewilligten Projekte, über die Art der Verwendung der finanziellen Mittel sowie über die aufgrund von Evaluierungen feststellbaren Auswirkungen der ergriffenen Massnahmen.

COMMISSION DE POLITIQUE EXTERIEURE
DU CONSEIL NATIONAL

Séance des 11/12 janvier 1993

92.065 é Arrêté fédéral concernant la coopération avec les Etats d'Europe centrale et
orientale. Poursuite

Proposition Bundi
du 11 janvier 1993

Art. 2bis (nouveau)

Le Conseil fédéral présente chaque année au Parlement un rapport sur les projets autorisés, sur la manière d'utilisation des moyens financiers ainsi que sur les conséquences - établies sur la base d'évaluations - des mesures prises.

Anhang 7

AUSSENPOLITISCHE KOMMISSION
DES NATIONALRATES

Sitzung vom 11./12. Januar 1993

92.065 s Bundesbeschluss über den Rahmenkredit zur Weiterführung der verstärkten
Zusammenarbeit mit ost- und mitteleuropäischen Staaten

Antrag der Kommission
vom 11. Januar 1993

Art. 2bis (neu)

Der Bundesrat erstattet den zuständigen parlamentarischen Kommissionen jährlich Bericht über die bewilligten Projekte, über die Art der Verwendung der finanziellen Mittel sowie über die aufgrund von Evaluierungen feststellbaren Auswirkungen der ergriffenen Massnahmen.

COMMISSION DE POLITIQUE EXTERIEURE
DU CONSEIL NATIONAL

Séance des 11/12 janvier 1993

92.065 é Arrêté fédéral concernant la coopération avec les Etats d'Europe centrale et
orientale. Poursuite

Proposition de la Commission
du 11 janvier 1993

Art. 2bis (nouveau)

Le Conseil fédéral présente chaque année aux commissions parlementaires compétentes un rapport sur les projets autorisés, sur la manière d'utilisation des moyens financiers ainsi que sur les conséquences - établies sur la base d'évaluations - des mesures prises.

Vertraulich/Confidentiel
3003 Bern 20. Januar 1993

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission

- TEILPROTOKOLL 2 der Sitzung vom 11./12. Januar 1993,
09.30 - 18.15 Uhr und 08.00 - 17.00 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3
- TAGESORDNUNG 3. 92-34 Petition Aktionsgruppe Regen-
wald Basel - Schweiz tropenholz-
frei!
4. 92-30 Petition Koprivec Josip. Ratifi-
kation der Protokolle 1 und 4
der Europäischen Menschenrechts-
konvention
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)
- ORDRE DU JOUR 3. 92-34 Pétiton du groupe d'action
"Forêts tropicales" Bâle -
"Pour une Suisse sans bois
tropical"
4. 92-30 Pétition Koprivec Josip. Ratifi-
cation des Protocoles 1 et 4 de
la Convention européenne des
droits de l'homme
(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)
- TEILNEHMER Präsidium: Rychen
- Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär, Bäumlín, Berger, Caccia, Darbellay
(ersetzt Columberg), Eggly, Fischer-
Hägglingen, Frey Walter, Grendelmeier,
Gardiol (ersetzt Rebeaud), Haller, Maitre,
Meyer Theo (ersetzt Ziegler Jean), Moser,
Mühlemann, Nabholz, Oehler, Ruffy,
Scheidegger, Segmüller, Steffen, Vollmer,
Wyss Paul
- Entschuldigt: Bircher Silvio
- Weitere Teilnehmer:
H. Stücheli, EDA
Botschafter Imboden, BAWI, EVD (Trak. 3)
H. Häberli, BAWI, EVD (Trak. 3)
H. Vigny, EDA (Trak.4)
- Kommissionssekretariat: A. Aebi, M. Hutter
- Protokoll: I. Stauffer (d), G. Québatte (f)

3. 92-34 Petition Aktionsgruppe Regenwald Basel- Schweiz tropenholzfrei!

Präsident: Wie Sie wissen, haben wir folgende vier Möglichkeiten: Der Petition Folge geben, die Petition dem Bundesrat zur Kenntnis überweisen, die Petition abschreiben, weil das aufgeworfene Problem bereits in Prüfung ist, oder die Petition einfach zur Kenntnis nehmen. - Zu der vorliegenden Petition haben Sie bereits eine Stellungnahme der Verwaltung bekommen; eine einfache Anfrage Wick vom 12. Dezember 1992 liegt vor sowie eine Motion Wick vom 16. Dezember 1992 (siehe Beilage). Angesichts dieser Tatsachen schlage ich vor, dass wir Abschreibung der Petition beschliessen oder Ueberweisung an den Bundesrat mit der Bitte, seine in der BAWI-Notiz erwähnten Bemühungen weiterzuführen. Mit der zweiten Variante würde die Kommission auch inhaltlich Stellung nehmen.

Frau Grendelmeier: Ich empfehle Ihnen die zweite Variante von Herrn Rychen. Gerade die Tatsache, dass mehrere Vorstösse auch aus unseren Gremien dabei sind, zeigt, dass das Problem endlich als eines der schwerstwiegenden in der ganzen Umweltdiskussion erkannt wurde. Mit der zweiten Variante könnten wir dem Bundesrat den Rücken stärken, indem wir zeigen, dass unsere Kommission offiziell das Problem erkennt.

Frey Walter: Dass das Problem erkannt ist, zeigen die parlamentarischen Vorstösse und die Reaktion unserer Regierung. Unsere Kommission braucht hier nicht auch noch ihre Meinung zu dokumentieren; das ist unnötig und kompliziert die Sache.

Präsident: Ich wiederhole, dass die zweite Variante so gemeint ist, dass wir den Bundesrat bitten, seine in der BAWI-Notiz erwähnten Bemühungen weiterzuführen.

Vollmer: Wenn Herr Frey Walter gesagt hat, das Problem sei erkannt, dann gibt er offenbar zu, dass das Problem besteht, und dieses ist noch nicht gelöst. Deshalb braucht es von seiten unserer Kommission ein Signal, dass wir vom Bundesrat erwarten, dass er seine Bemühungen fortsetzt und verstärkt.

Frey Walter: Es geht mir um die Effizienz. Wenn wir anderer Meinung wären als der Bundesrat und die Verwaltung, müssten wir etwas tun. Da wir aber dafür sind, scheint mir das nicht nötig.

M. Ruffy: J'appuie la variante No 2.
(à M. Frey Walter) L'interdiction n'est pas possible dans les circonstances actuelles. Elle est même peut-être discutable en ce qui concerne l'efficacité. Le texte de la motion Wick du 16 décembre nous donne une proposition concrète. Il faudrait l'appuyer au nom de notre commission.

Abstimmung - Vote	
Für die 2. Variante	14 Stimmen
Für die 1. Variante	6
Enthaltungen	1

4. 92-30 Petition Koprivec Josip. Ratifikation der Protokolle 1 und 4 der Europäischen Menschenrechtskonvention

Aebi: Herr Koprivec benützt als Aufhänger für seine Petition seinen gegenwärtig hängigen Zivilprozess gegen den Staatsrat des Kantons Tessin. Dabei sagt er aber nicht klar, auf welche Bestimmung des Protokolls er sich bezieht. Aus Gewaltentrennungsgründen ist es klar, dass sich die Kommission nicht mit den im Brief an Herrn Nebiker aufgeführten juristischen Argumenten im Zusammenhang mit einem hängigen Zivilprozess zu äussern hat. Es ist möglich, dass sich die Kommission aufgrund dieser Vermischung zwischen persönlichen Interessen des Petenten und den allgemeinen schweizerischen Interessen beschliesst, nicht auf die Petition einzutreten. In einem solchen Fall wäre es wohl am besten, wenn der Kommissionspräsident beauftragt würde, den Petenten direkt zu orientieren. Es wäre auch kein Problem, wenn die Kommission beschliessen sollte, auf den Fall einzutreten. Uebrigens hat der Bundesrat aufgrund eines Postulats Columberg bereits den Auftrag erteilt, einen Bericht über die Vor- und Nachteile der Ratifikation von Protokoll 1 zu erstellen.

Präsident: Nach meiner Auffassung sollten wir dem Petenten mitteilen, dass er eine andere Petition einreichen soll, die keine Vermischung von persönlichen und allgemeinen Interessen enthält.

Frau Haller: Es ist sicher merkwürdig, dass jemand aufgrund seines persönlichen Falls an das Parlament gelangt und verlangt, dass man ein internationales Abkommen unterzeichnen soll. Dass das komisch ist, soll uns aber nicht daran hindern, beurteilen zu wollen, was der Petent verlangt. Wir haben ja anlässlich der Diskussion des Postulats Columberg Auskunft darüber bekommen, was der Bundesrat mit den Konventionen des Europarates zu machen gedenkt. Wenn ich mich richtig erinnere, ist die Unterzeichnung dieser Protokolle vorgesehen. Ich frage mich, ob wir nicht einerseits die Petition dem Bundesrat überweisen könnten und sagen, wir hätten seine Meinung über das Vorgehen zur Kenntnis genommen und akzeptiert, und andererseits dem Petenten schreiben, wir hätten seine Petition an den Bundesrat weitergeleitet, aber im übrigen sei diese Vermischung einer Petition mit einem persönlichen Fall etwas problematisch.

Präsident: Dieser Beurteilung könnte ich mich anschliessen.

Steffen: Ich bin der Meinung, die Sie geäussert haben, Herr Präsident.

Abstimmung - Vote

Für Antrag Haller
Für Antrag Steffen

16 Stimmen
4

NATIONALRAT
Wintersession 1992

92.3521 Motion Wick vom 16. Dezember 1992

Deklarationspflicht für Importhölzer

Der Bundesrat wird beauftragt, eine Gesetzesvorlage auszuarbeiten, die sämtliches in die Schweiz importiertes Holz, auch in bearbeiteter Form, unter Deklarationspflicht stellt.

Die Deklaration soll mindestens folgende Angaben enthalten:

1. Name des Holzes;
2. Ursprungsland des gefällten Baumes;
3. Den Ausdruck "Tropenholz", sofern es sich um Holz aus Tropenländern handelt;
4. Eine freiwillige Deklaration in Form eines "Labels" soll zugelassen sein, mit der Aussage, dass das Tropenholz aus ökologisch sinnvoller, nachhaltiger Nutzung stammt. Der Nachweis einer solchen Herkunft muss vom Anbieter glaubwürdig erbracht werden können.

Hölzer oder Gegenstände aus Holz, deren Herkunft und Art nicht eruierbar sind, dürfen nicht mehr importiert werden.

Bois importés. Déclaration obligatoire

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi visant à instituer la déclaration obligatoire de toute importation de bois, bois travaillé y compris.

La déclaration devra contenir au moins les indications suivantes:

1. Nature du bois
2. Pays dans lequel l'arbre a été coupé
3. Mention "grumes de bois tropicaux" quand ce sera le cas
4. Il sera possible de faire une déclaration libre en utilisant un label qui indiquera que le bois tropical vient d'une exploitation respectueuse des principes de l'écologie et dans laquelle le repeuplement est assuré.

Le fournisseur devra être en mesure de présenter une preuve crédible de ce que le lieu d'origine du bois répond effectivement à ces critères.

L'importation des grumes ou des objets en bois dont l'origine et la nature ne pourront être établies sera désormais interdite.

Mitunterzeichner - Cosignataires:

Aubry, Bircher Peter, Bircher Silvio, Blatter, Bundi, Bürgi, Caccia, Caspar-Hutter, Columberg, Comby, Cotti, Daepf, Danuser, Darbellay, David, Deiss, Dormann, Dünki, Engler, Epiney, Eymann Christoph, Fankhauser, Fasel, Friderici Charles, Gobet, Grendelmeier, Grossenbacher, Guinand, Gysin, Hari, Hildbrand, Hubacher, Jäggi Paul, Keller Anton, Kühne, Leemann, Leu Josef, Leuba, Maeder, Maître, Marti Werner, Meier Samuel, Meyer Theo, Nebiker, Raggenbass, Rebeaud, Ruckstuhl, Rutishauser, Scheidegger, Scheurer Rémy, Schnider, Segmüller, Seiler Rolf, Stamm Judith, Strahm Rudolf, Theubet, Tschopp, Tschuppert Karl, Wiederkehr, Wittenwiler, Wyss Paul, Zölch, Züger, Zwahlen, Zwygart

(65)

(Begründung)

STAENDERAT
Wintersession 1992

92.3523 Motion Simmen vom 16. Dezember 1992

Deklarationspflicht für Importhölzer

Der Bundesrat wird beauftragt, eine Gesetzesvorlage auszuarbeiten, die sämtliches in die Schweiz importiertes Holz, auch in bearbeiteter Form, unter Deklarationspflicht stellt.

Die Deklaration soll mindestens folgende Angaben enthalten:

1. Name des Holzes;
2. Ursprungsland des gefällten Baumes;
3. Den Ausdruck "Tropenholz", sofern es sich um Holz aus Tropenländern handelt;
4. Eine freiwillige Deklaration in Form eines "Labels" soll zugelassen sein, mit der Aussage, dass das Tropenholz aus ökologisch sinnvoller, nachhaltiger Nutzung stammt. Der Nachweis einer solchen Herkunft muss vom Anbieter glaubwürdig erbracht werden können.

Hölzer oder Gegenstände aus Holz, deren Herkunft und Art nicht eruierbar sind, dürfen nicht mehr importiert werden.

Bois importés. Déclaration obligatoire

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi visant à instituer la déclaration obligatoire de toute importation de bois, bois travaillé y compris.

La déclaration devra contenir au moins les indications suivantes:

1. Nature du bois
2. Pays dans lequel l'arbre a été coupé
3. Mention "grumes de bois tropicaux" quand ce sera le cas
4. Il sera possible de faire une déclaration libre en utilisant un label qui indiquera que le bois tropical vient d'une exploitation respectueuse des principes de l'écologie et dans laquelle le repeuplement est assuré.

Le fournisseur devra être en mesure de présenter une preuve crédible de ce que le lieu d'origine du bois répond effectivement à ces critères.

L'importation des grumes ou des objets en bois dont l'origine et la nature ne pourront être établies sera désormais interdite.

Mitunterzeichner - Cosignataires:

Beerli, Bloetzer, Büttiker, Danioth, Frick, Huber, Iten Andreas, Küchler, Onken, Petitpierre, Plattner, Schallberger, Schiesser, Weber Monika (14)

Vertraulich/Confidentiel
3003 Bern 20. Januar 1993

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission

TEILPROTOKOLL 3 der Sitzung vom 11./12. Januar 1993,
09.30 - 18.15 Uhr und 08.00 - 17.00 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG 5. Kurzorientierung über die
neuesten Aktualitäten
6. Aktualitäten
6.0 Wahlbeobachtung in Kenia
6.1 Die Lage im ehemaligen Jugoslawien
6.2 Stand der Verhandlungen im Rahmen
des GATT (Uruguay-Runde)
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)

ORDRE DU JOUR 5. Brève information sur les dernières
actualités
6. Actualités
6.0 Observations des élections au Kenya
6.1 La situation dans l'ancienne
Yougoslavie
6.2 L'état des négociations au sein du
GATT (Uruguay-Round)
(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)

TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär, Bäumlín, Berger, Caccia, Darbellay
(ersetzt Columberg), Eggly, Fischer-
Hägglín, Frey Walter, Grendelmeier,
Gardiol (ersetzt Rebeaud), Haller, Maitre,
Meyer Theo (ersetzt Ziegler Jean), Moser,
Mühlemann, Nabholz, Oehler, Ruffy,
Scheidegger, Segmüller, Steffen, Vollmer,
Wyss Paul

Entschuldigt: Bircher Silvio

Weitere Teilnehmer:

Bundesrat Felber, Vorsteher EDA
H. Schaller, Generalsekretär EDA
H. Woker, EDA
H. Stücheli, EDA
Botschafter Simonin, EDA (Trak. 5)
H. Raedersdorf, DEH, EDA (Trak. 6)
Botschafter Arioli, BAWI, EVD (Trak. 6)

Kommissionssekretariat: A. Aebi, M. Hutter

Protokoll: I. Stauffer (d), G. Québatte (f)

5. Brèves informations sur les dernières actualités

M. Felber, conseiller fédéral:

Dissolution de la Tchécoslovaquie. L'Etat tchécoslovaque tel qu'il existait jusqu'au 31 décembre 1992 est vieux de 74 ans seulement. C'est donc un Etat relativement moderne et artificiel. De son propre gré, cet Etat a cessé d'exister au 31 décembre 1992. Les deux Etats qui lui succèdent, la République tchèque: la Tchéquie et la République slovaque: la Slovaquie, ont été formellement reconnus par la Suisse le 1^{er} janvier 1993. Les relations diplomatiques et consulaires ayant été établies par la même occasion, la Suisse a accrédité comme Ambassadeur de Suisse auprès des deux gouvernements Mme Sylvia Pauli avec résidence à Prague; elle sera déplacée du Pérou. La dissolution de la Fédération tchécoslovaque avait été décidée le 25 novembre 1992 par son Assemblée fédérale. Le respect des formes constitutionnelles ne peut cependant pas cacher le fait que les artisans de cette dissolution, le premier ministre Slovaque, M. Meciar, et son homologue Tchéque, M. Klaus, ont cherché tout au long de leurs discussions sur le partage à écarter la possibilité d'un référendum populaire sur cette question. Cela explique en grande partie le manque d'enthousiasme avec lequel les Tchèques et les Slovaques semblent avoir accueilli la naissance des deux nouveaux Etats; on lit même qu'une majorité du peuple slovaque serait peut-être opposée à cette dissolution. Bien que celle-ci ait conclut de continuer à collaborer dans de nombreux domaines, la Slovaquie en particulier aura à faire face à une situation interne difficile. Son économie est très faiblement diversifiée, elle est orientée essentiellement sur l'industrie lourde, plus spécialement sur l'industrie de l'armement; sa dépendance des marchés situés en Europe de l'Est est très grande. Par ailleurs, alors que le taux d'investissement étranger s'avère être faible, la Slovaquie ne bénéficiera plus des subsides de Prague. Dans ces conditions nous ne pensons pas que l'union douanière et monétaire conclue avec la Tchéquie puisse être pour elle d'une grande utilité. La durée de cette union dépendra en outre de la compatibilité des deux systèmes économiques. Jusqu'à preuve du contraire, nous constatons que les idées du premier ministre Slovaque au sujet de la démocratie et de l'économie de marché sont sensiblement différentes de celle du premier ministre Tchéque et qu'elles sont moins orientées vers les réformes.

Sur le plan politique le traitement que le gouvernement de la Slovaquie réservera à la minorité hongroise, qui représente le 11% de sa population, sera important pour la stabilité de toute la région. Un moyen effectif pour renforcer cette stabilité consistera à intégrer rapidement la Slovaquie, tout comme la Tchéquie, dans les structures européennes existantes, afin de les contraindre à se conformer aux principes et aux mécanismes des organisations européennes qui les composent comme la CSCE et le Conseil de l'Europe.

La poursuite de notre coopération renforcée avec les Etats successeurs de la Tchécoslovaquie dépendra en premier lieu de la façon dont ces deux nouveaux pays respecteront les conditions liées à l'octroi de notre aide. Un redimensionnement de notre aide vis à vis de la Slovaquie s'avérera peut-être nécessaire.

La Russie. Au mois de décembre 1992, la scène politique russe a été marquée par le 7^e congrès des députés du peuple. Contre l'avis du président Eltsine, le Soviet suprême a décidé au mois d'octobre que le congrès aurait lieu l'année dernière encore et non pas au printemps 1993 ce qui aurait permis au premier ministre Gaïdar de poursuivre sa politique de réforme. Avant le début du congrès déjà plusieurs politiciens réformateurs ont évoqué le danger d'une prise de pouvoir par les forces antidémocratiques. Plus tard, le ministre des Affaires étrangères Kozyrev choisissait la Conférence des Ministres de la CSCE à Stockholm pour montrer de façon ostentatoire les conséquences d'un durcissement de la politique étrangère de la Russie. Au cours du congrès le président Eltsine s'est vu soumis à une forte pression de la part de la majorité conservatrice du Parlement. Pour protéger le premier ministre Gaïdar, un nombre considérable de concessions ont été faites dont certaines sont allées assez loin. Parmi celles-ci, le congrès se voyait donner la possibilité de confirmer les ministres des quatre domaines-clé à savoir l'extérieur, l'intérieur, la sécurité et l'armée. Malgré ces concessions le congrès a refusé de confirmer le premier ministre Gaïdar. M. Eltsine a proposé trois candidats pour ce poste et parmi ceux-ci le congrès a élu l'ancien vice-premier ministre M. Tchernomyrdine. A l'étonnement des observateurs le cabinet présidé par M. Tchernomyrdine paraît néanmoins, à quelques exceptions, identique à celui de l'ancien premier ministre. Le congrès a de plus approuvé un arrêté sur la stabilisation de l'ordre constitutionnel en 7 points. Cet arrêté confirme dans une large mesure le statu quo actuel, notamment le droit du président de gouverner avec les compétences extraordinaires qui lui ont été conférées lors du 6^e congrès des députés du peuple. Lors d'une votation populaire, qui aura lieu le 11 avril 1993, le peuple russe aura à se prononcer sur les dispositions de la nouvelle constitution. Avec cette procédure, M. Eltsine acceptait un compromis. Il a donc proposé de soumettre au peuple le choix de l'artisan de la mise en oeuvre de la politique de réforme, à savoir le président lui-même ou le Parlement. En définitive, certaines des craintes émises avant le congrès ne se sont pas réalisées. Il faut néanmoins s'attendre à un ralentissement du processus de réforme. Actuellement porter une analyse sur la Russie est extrêmement difficile, on ne sait plus très bien dans quelle voie s'engage cet Etat.

Le Tadjikistan. Depuis plus d'une demie année, l'unique République d'Asie centrale avec une population d'origine perse, le Tadjikistan, est secouée par des affrontements sanglants. En général les parties au conflit sont subdivisées en un camp islamique et un camp des anciens communistes. Malgré cette dénomination, il s'agit d'un conflit de pouvoir entre différents clans. Les motifs politiques ou religieux jouent un rôle secondaire. Les espoirs pour une solution pacifique du conflit, après l'élection du nouveau président issu du camp ex-communiste en novembre 1992 et les pourparlers entre les différentes parties au conflit, ne se sont malheureusement pas concrétisés. Au mois de décembre les combats entre les groupes islamiques et les partisans de l'ancien président se sont même intensifiés et se sont soldés par un grand nombre de victimes. En conséquence, la foule des réfugiés continue de croître - des

milliers de réfugiés se trouvent déjà en Afghanistan. Le conflit au Tadjikistan se révèle de plus en plus comme un foyer de danger pour toute la région. Cela provient d'abord du fait que beaucoup de ressortissants d'autres républiques de l'ancienne URSS vivent au Tadjikistan et que les républiques avoisinantes comptent des minorités tadjikes. Même si le conflit ne peut être considéré comme un conflit ethnique, il n'est pas exclu qu'il se solde par une aggravation des tensions inter-ethniques dans d'autres républiques. Les dirigeants du Kazakhstan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan ont déjà tiré comme conséquences d'agir avec plus de fermeté contre les mouvements et partis islamiques. Lors de la rencontre des présidents de ces trois Républiques et de celui de la Kirghizie les 3 et 4 janvier dernier il a été décidé d'attribuer au Tadjikistan une aide humanitaire. La Suisse envisage de soutenir de façon substantielle un programme d'aide humanitaire de la Fondation Agha Khan.

Le cas Bühler. Je laisserai la parole à M. Simonin qui s'en est directement occupé.

M. Simonin: Le cas Bühler était un cas qui a été au-delà d'un simple cas de protection consulaire. Il s'agit d'un de nos compatriotes, employé d'une firme spécialisée dans des appareils assez délicats de décryptage et de sécurité, qui a été arrêté il y a près de 10 mois en Iran. Il a retrouvé la liberté le 4 janvier de cette année, plus précisément une libération provisoire sous caution obtenue par ses avocats. La caution a été payée par l'employeur. Cette solution a été envisagée depuis quelques mois déjà, mais le système iranien étant assez compliqué et l'employeur ne voulant pas lâcher une somme considérable rapidement, il y a eu quelques atermoiements. L'employeur a demandé au Département des Affaires étrangères si on pouvait mettre notre Ambassadeur à Téhéran à disposition comme agent de paiement. Cela a été fait après que nous ayons pris certaines assurances auprès des Iraniens.

A la différence des cas que nous avons connus, comme les deux otages du CICR au Liban ou les Suisses retenus contre leur gré à Koweït et à Bagdad, le cas Bühler n'est pas un cas classique d'otage. Plusieurs chefs d'accusation ont été retenus contre lui, il a eu un avocat à sa disposition, il a été mis au bénéfice d'une enquête et a été présenté devant un tribunal légal. On a fait des spéculations sur les liens qui auraient pu exister avec l'affaire Radjavi et l'arrestation à Paris de deux Iraniens soupçonnés d'avoir participé à ce meurtre. Nous n'avons jamais vu véritablement de lien entre les deux affaires, mais il est évident que l'affaire Bühler a contribué à rendre nos relations bilatérales avec l'Iran beaucoup plus compliquées.

Maintenant que le cas a trouvé une solution partielle - M. Bühler pourrait en effet devoir retourner en Iran pour se présenter devant le tribunal; il se pourrait aussi qu'il puisse être représenté par son avocat - cela lève une hypothèque dans nos relations bilatérales avec l'Iran. On ne peut néanmoins pas encore parler d'une normalisation complète de nos relations. Je tiens à souligner le rôle que l'ambassade de Suisse a joué. M. Bühler a pu être visité, la première fois 5 minutes seulement. Suite aux nombreuses interventions et notamment

suite à la rencontre entre le Secrétaire d'Etat M. Kellenberger et le ministre des Affaires étrangères en juin dernier nous avons pu obtenir des visites consulaires régulières. M. Bühler, à lire les déclarations qu'il a faites à la presse, a apprécié l'aide de notre ambassade. Il y a eu au total une douzaine de visites consulaires.

M. Felber, conseiller fédéral:

Le processus de paix au Proche Orient. Après huit rounds de négociations bilatérales, deux séries de rencontres multilatérales, chacun s'accorde à constater que l'époque du dialogue de sourds est aujourd'hui révolue. Le retour au pouvoir des travaillistes en Israël emmenés par M. Rabin a sans doute sonné le glas de l'irrédentisme qui était entretenu par M. Shamir. Néanmoins ni le changement de gouvernement en Israël ni l'attitude modérée de l'OLP n'ont véritablement permis de progresser dans la mise en place d'une solution équitable au problème palestinien.

En ce qui concerne les autres groupes de discussion, force est de reconnaître qu'à partir de la sixième session des négociations bilatérales, le processus s'est enlisé. Malgré les déclarations rassurantes du monde arabe, l'affaire des déportés palestiniens, les 415 Palestiniens expulsés, pèsera lourdement sur l'avenir des négociations. L'OLP sort discréditée du soutien qu'elle avait choisi d'apporter à Hamas et Jérusalem saura tirer parti du faux pas de la centrale pour camper sur ses positions minimalistes.

Un certain nombre de progrès tangibles ont toutefois été réalisés à ce jour. Pour la première fois, l'idée d'une rétrocession, même partielle, du Golan en échange d'une paix totale avec la Syrie a été acceptée par Israël. Le président Asad de Syrie reconnaît désormais le droit de l'Etat hébreu à la sécurité. D'une façon implicite il reconnaît le droit à la sécurité d'Israël lui-même. Enfin un accord est intervenu entre les délégations israéliennes et jordaniennes sur la formulation de la majorité des sujets inscrits à l'ordre du jour bilatéral. Les positions demeurent néanmoins éloignées. Le dialogue israélo-palestinien bute toujours sur des options d'ordre conceptuel et en particulier sur le caractère et l'étendue de l'autonomie définitive de la Cisjordanie et de Gaza. Sera-t-elle une autonomie territoriale et politique ainsi que le revendiquent les représentants palestiniens de l'OLP? Sera-t-elle une autonomie municipale, voire personnelle, comme le veut le gouvernement israélien? Le projet de morcellement des territoires en zones juives et zones arabes présenté par les Israéliens lors de la septième réunion de Washington est inacceptable pour Tunis où se tient la direction de l'OLP et pour la direction de l'Intifada. Ce plan légitimerait l'occupation et rendrait définitivement impossible à terme la création d'un Etat palestinien. De plus un éventuel accord achoppe toujours sur la question du statut de Jérusalem de même que sur le sort des implantations juives à l'est du Jourdain. Les négociations sont également entravées par les divergences apparues au grand jour et renforcées depuis l'expulsion par Israël des 415 militants au Liban.

Au niveau du processus multilatéral, on mesure aussi l'importance des antagonismes. Les Israéliens cherchent à éviter la politisation pour se concentrer sur les aspects

purement techniques des négociations alors que les Palestiniens, profitant de la tribune qui leur est offerte, tentent d'obtenir une reconnaissance de leur souveraineté par-delà l'objet-même des discussions.

Une avance dans les négociations entre Jérusalem et Damas impliquerait que la Syrie se contente de la rétrocession d'une partie seulement du territoire qui lui a été enlevé en 1967 et qui a été annexé juridiquement par Israël en 1981. Aucune des trois dernières propositions des Israéliens visant à obtenir l'approbation de la Syrie à une déclaration de principe relative à la prochaine signature d'un Accord de paix n'acceptent sans ambiguïté un retrait total du Golan. Le président Asad ne peut véritablement renoncer sans se discréditer aux yeux de son peuple, du monde arabe, de l'Iran qui demeure l'allié privilégié de la Syrie, à recouvrer l'intégralité d'une région dont la récupération a toujours symbolisé l'essentiel de sa politique envers Israël. Damas, qui reconnaît le sérieux des négociateurs israéliens, continue officiellement de rejeter toute solution qui ne serait pas globale. On ne peut toutefois éliminer l'hypothèse d'un accord séparé entre Damas et Jérusalem au cas où la capitale juive et les Etats-Unis seraient prêts à faire au président Asad d'importantes concessions au Liban.

En ce qui concerne le processus multilatéral, on se contentera de rappeler le boycott de la Syrie, laquelle n'entend y participer qu'après avoir obtenu des résultats concrets sur le plan politique.

L'accord signé entre Amman et Jérusalem le 30 octobre 1992, si significatif au niveau symbolique qu'il paraisse, ne doit pas nous faire oublier qu'en raison de sa faiblesse la Jordanie ne signera vraisemblablement pas de traité séparé avec Israël sans l'accord de l'ensemble du monde arabe, en particulier de la Syrie et de ses bailleurs de fonds notamment l'Arabie Saoudite. Les négociations israélo-jordaniennes obéissent à une double dynamique: les discussions entre experts progressent rapidement au niveau multilatéral alors qu'au niveau politique le blocage semble total.

Pour ce qui est du Liban, on remarquera qu'aucun progrès n'a été réalisé. Du fait du strict contrôle exercé par Damas sur la politique étrangère de Beyrouth, les négociateurs libanais n'ont pas la liberté d'aller de l'avant. Par ailleurs tant que la Syrie et Israël refusent d'envisager leur retrait du Liban l'impression demeure que celui-ci n'est désormais plus qu'un des paramètres du marchandage auquel se livrent les deux capitales.

En outre tous les protagonistes du Proche et Moyen Orient ne semblent pas désireux d'arriver à la paix à commencer par l'Iran qui, avec la complicité de Damas et parallèlement aux efforts qu'il consent pour étendre son influence sur la région, continue d'armer les hezbollahs installés au Liban et de les encourager à poursuivre leurs opérations militaires contre Israël, tout en finançant les islamistes palestiniens eux aussi opposés à toute solution diplomatique.

Dans le contexte actuel le rôle de co-parrain des Etats-Unis, auquel ne saurait prétendre se substituer ni les Nations Unies ni l'Europe occidentale, reste déterminant. Or les premières déclarations du futur président Clinton invitent à un pessimisme. S'il semble d'accord d'assurer l'héritage

républicain du Proche Orient, il se pourrait que l'administration démocrate renâcle à s'y engager avec la même vigueur que ça n'était le cas avec le tandem Bush - Baker. Côté israélien, l'offre de retrait du premier ministre Rabin n'a de loin pas fait l'unanimité au sein de la classe politique. Le Parti travailliste lui-même reste partagé du fait que les douze mille colons du Golan, dont une partie si ce n'est l'essentiel pourrait faire les frais d'un arrangement avec Damas, votent à gauche donc en faveur du Parti travailliste. La coalition gouvernementale à majorité travailliste donne ainsi des signes de fragilité. Voilà un survol de la situation.

La Somalie. Je laisserai M. Simonin exposer la situation.

M. Simonin: Avec la fin de la confrontation Est-Ouest la Corne de l'Afrique a perdu de son importance stratégique. Dès le printemps 1991, la situation se détériore à telle enseigne que le dictateur Siade Barre tombe, ce qui provoque la partition de la Somalie: la partie nord se proclamant Somaliland et la partie sud République somalienne. Il y a eu à ce moment un vide de pouvoir et les sous-clans se sont affrontés sous la direction de chefs de guerre tels que Mahdi et Aidid. Ces deux protagonistes appartiennent au même clan, mais s'affrontent dans une guerre de sous-clans. La majorité de la population somalienne est nomade et les guerres l'ont atteinte encore davantage.

Dès l'automne 1991 le CICR a prédit une catastrophe en Somalie, mais l'opinion publique internationale n'était pas mobilisée. Pendant longtemps le CICR a été la seule organisation venir en aide en Somalie. Plusieurs tentatives de négociations ont eu lieu entre les différentes factions notamment en mars et en juin 1992, mais ces tentatives ont été vouées à l'échec. Ce n'est qu'à partir de juin 1992 qu'une aide internationale de grande envergure commence, aussitôt compromise par la poursuite des combats. La situation s'améliore au moment où se déclenche sous l'égide des Américains, mais en quelque sorte sous le parapluie de l'ONU, l'opération Restore Hope. En effet, en décembre 1992, le Conseil de sécurité arrête la résolution 794 qui pour la première fois permet une intervention ou l'usage de la force pour protéger les populations du danger de mort, ce que l'on a appelé le droit d'immixtion humanitaire ou d'intervention humanitaire. C'est le 4 décembre que les troupes américaines débarquent sous l'égide de l'ONU pour tenter - je dis tenter parce que les rapports que nous recevons de la région ne sont pas encourageants - de restaurer l'ordre. On constate une divergence d'interprétation de la résolution 794 entre le Secrétaire général de l'ONU et les Américains, ces derniers voulant au fond créer un environnement suffisamment sûr pour que l'aide humanitaire puisse atteindre les populations en péril alors que M. Boutros-Ghali pensait également à désarmer les différentes factions. On ne peut pas parler d'une véritable pacification.

Depuis le début février, une tentative de conciliation a lieu à Addis Abeba où les négociations se poursuivent. Les observateurs ne sont guère optimistes.

A la fin 1992 M. Boutros-Ghali s'est adressé au chef du département des Affaires étrangères pour demander que la Suisse

s'associe financièrement à l'opération Restore Hope. Les services de M. Felber sont en train d'étudier cette demande.

M. Felber, conseiller fédéral: Il reste un autre sujet d'actualité immédiate: la poursuite des relations de la Suisse avec le Liechtenstein après la ratification de l'EEE par le Liechtenstein et le refus de la Suisse. Je vous propose de traiter ce sujet avec le point 7 de votre ordre du jour.

6. Aktualitäten

6.0 Wahlbeobachtung in Kenia

Vollmer: Es ist mir ein Anliegen, dass das Thema Wahlbeobachtung in dieser Kommission einmal grundsätzlich diskutiert wird. Die Wahlbeobachtung in Kenia (siehe Anhang 1) war ja auch unter dem Aspekt zu sehen, dass sich die Interessen der Länder am Horn von Afrika völlig gewandelt haben. Von seiten der Weltbank wurde offenbar auf Kenia ein grosser Druck ausgeübt, dieses Land zu demokratisieren, unter dem Stichwort des Good governments. Diese Forderung hat dazu geführt, dass in Kenia vor einem Jahr ein Mehrparteiensystem zugelassen wurde und jetzt in relativ kurzer Zeit ein Demokratisierungsprozess stattgefunden hat. Die Wahlen müssen unter diesem Aspekt beurteilt werden; sie waren noch nicht perfekt "free and fair", aber sie waren Teil eines Prozesses, der sicher stattgefunden hat. Die Position des Good governments, die wir vertreten, müsste nun auch in der gesamten Aussenpolitik transparent gemacht werden. Unsere Kommission sollte, zusammen mit der Verwaltung, diskutieren, wie dieses Konzept in der Aussenpolitik konkret umgesetzt werden kann und welche Rolle Wahlbeobachtungen dabei spielen können.

Zur Wahlbeobachtung selber: Wir müssen unterscheiden zwischen dem technischen Wahlablauf, der relativ korrekt vor sich gegangen ist, und der Vorwahlphase, also den Fragen, wer als Wähler registriert werden konnte, wie die Kandidaten nominiert werden konnten, wie der Wahlkampf gegenüber der Opposition behindert wurde, welche Rolle die Massenmedien gespielt haben und welche Einflussnahme überhaupt seitens der Regierung auf den Wahlkampf genommen wurde. Diese entscheidende Phase entzieht sich der Wahlbeobachtung, die ja nur am Wahltag stattfindet. Immerhin war es interessant, dass das amerikanische International Republican Institute schon längere Zeit vorher eine Wahlbeobachtung durchgeführt hat und uns sehr intensiv über die Vorwahlereignisse dokumentieren konnte. Wir konnten feststellen, dass auch die Parteienvertreter vor Ort diese Wahlen als ganz wichtige Oeffnung empfunden haben, auch wenn der Wahlsieg der Regierung ursprünglich von der Opposition bestritten wurde. Immerhin besetzt die Opposition fast die Hälfte der Parlamentssitze, sie hat eine Sperrminorität, wenn es um Verfassungsfragen geht, und das politische Klima war für alle Beobachter völlig verändert. Es gibt eine klar oppositionelle Zeitung, die jeden Tag ausführlich über sämtliche Ereignisse berichtet hat; die Situation bei den Printmedien kann sicher Wesentliches zur Entwicklung einer politischen Kultur beitragen. - Als Gesamtbeurteilung

kann ich sagen, dass die Wahlen *relativ free and fair* waren; sie haben einige Erwartungen erfüllt, wenn auch nicht alle.

Präsident: Die Anregung, einmal grundsätzlich über den Sinn und Zweck sowie die Ausführung von Wahlbeobachtungen zu diskutieren, nehme ich gerne auf.

Frau Bäumlín: Ich finde es sehr gut, dass Herr Vollmer an dieser Wahlbeobachtung teilgenommen hat und vor allem, dass in der Berner Presse zwei Artikel darüber erschienen sind. Der Artikel im "Bund" hat mein Verständnis von diesen Wahlen revidiert. Vor der Lektüre dieses Artikels war ich eher geneigt, der Opposition Glauben zu schenken, dass diese Wahlen nicht fair durchgeführt worden seien; jetzt bin ich anderer Meinung. Es gibt nicht nur den Aspekt der Medien in dem Land, wo die Wahlen stattfinden; auch der Aspekt der Medienberichterstattung in den Ländern, die Wahlbeobachter schicken, scheint mir wichtig. - Frage: Ist es in Kenia so, dass die Bevölkerung auf dem Lande Zeitungen liest und von der Berichterstattung profitieren konnte?

Vollmer: Auch im "Tagesanzeiger" sind Artikel erschienen, und Radio DRS hat einen Beitrag zu diesen Wahlbeobachtungen gebracht. Eine Ergänzung: Man muss das Ergebnis sicher auch unter dem Aspekt der gespaltenen Opposition sehen. Wenn die Opposition geschlossen angetreten wäre, hätte sie durchaus die Möglichkeit gehabt, einen Wahlsieg davonzutragen. Der Präsident wurde nach englischem Vorbild mit dem Prinzip des relativen Mehrs gewählt; er hatte etwa 38 Prozent Stimmen, und die Opposition weit über 50 Prozent. Ich habe im Bericht die Bemerkung gemacht, dass, wenn die Opposition gesiegt hätte, wir Wahlbeobachter wahrscheinlich alle gefunden hätten, die Wahlen seien *free and fair* gewesen. Wir müssen uns dieser - problematischen - Tatsache bewusst sein. Ich glaube aber, dass die Kräfteverhältnisse unter den Oppositionsparteien jetzt neu austariert werden und dass in Zukunft die Opposition geschlossener antreten wird als bisher.

Zu den Medien: Die Printmedien in Kenia spielen keine unwesentliche Rolle, eine grössere Rolle jedenfalls als Radio und Fernsehen, die auf dem Lande weniger verbreitet sind als hier. Ganz zentral sind natürlich weiterhin die Stammeszugehörigkeiten; die ethnischen Zugehörigkeiten bestimmen die Wahlpräferenz natürlich stärker als weltanschauliche Positionen, und wie weit die Beeinflussung durch die Massenmedien eine Rolle spielen kann, bleibe dahingestellt. Trotzdem ist die Mediensituation für die Weiterentwicklung des Landes sehr wichtig, weil sie doch auch die Funktion einer Kontrolle über die öffentlichen Ereignisse hat, und ich war sehr positiv überrascht über die Situation, wie sie diesbezüglich in Kenia zu beobachten ist.

Präsident: Danke. Wir werden dieses Thema gelegentlich für eine Sitzung traktandieren.

6.1 La situation dans l'ancienne Yougoslavie

M. Felber, conseiller fédéral: La Yougoslavie reste le thème d'actualité le plus brûlant qui interpelle les gouvernements de tout notre continent particulièrement.

Depuis la dernière séance de votre commission en novembre, il est important de rappeler quels sont les événements officiels qui ont permis de traiter du problème de la Yougoslavie. Il y a eu les 14 et 15 novembre à Stockholm la réunion du Conseil des ministres de la CSCE, le 16 décembre à Genève la réunion ministérielle à la Conférence sur la Yougoslavie, le 20 décembre les élections en Serbie et au Monténégro et, peut-être ce qui est le plus important, les développements politiques survenus depuis le début de cette année dans la Conférence sur la Yougoslavie à Genève, avec toutes les difficultés dont vous lisez les péripéties chaque jour dans la presse.

Le conflit sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie n'apparaît pas comme une guerre civile du type classique. Il s'agit d'une guerre d'agression du gouvernement serbe, du noyau dur, serbe aussi, de l'ancienne armée fédérale et des miliciens serbes d'abord en Slovénie, plus tard en Croatie et aujourd'hui plus violemment encore en Bosnie-Herzégovine qui est un Etat internationalement reconnu. Certains aspects de la responsabilité de cette guerre absurde sont certes partagés. Le côté croate n'est certainement pas sans reproches. Pourtant sans vouloir méconnaître la complexité du présent conflit, les agresseurs d'un côté, les agressés et les victimes - qui sont aujourd'hui surtout les musulmans de Bosnie-Herzégovine - de l'autre côté doivent être clairement désignés.

Pour mettre un terme absolu et rapide à cette guerre il faudrait probablement la présence massive de troupes étrangères d'interposition. Aucun Etat n'est prêt à envoyer ses propres troupes de combat sur place avec une telle mission, malgré les déclarations du ministre français des Affaires étrangères. Ce n'est d'ailleurs guère à la Suisse de demander une force d'interposition dont elle ne ferait en aucun cas partie. Toutefois il devient de plus en plus vraisemblable que le Conseil de sécurité de l'ONU passe une résolution dans laquelle il décide d'imposer par la force l'interdiction de vol dans l'espace aérien de la Bosnie.

Devant cette toile de fond, les efforts de la Communauté internationale dans le cadre des Nations Unies et de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie à Genève représentent toujours la meilleure possibilité de contribuer à terme à une solution pacifique et si possible juste du conflit. Dans la phase actuelle des négociations, les parties en conflit se concentrent sur une proposition de fédéralisation - le terme n'est pas tout à fait exact - de la future Bosnie.

La Suisse s'est engagée jusqu'à présent dans les domaines humanitaires, dans la CSCE et politiquement dans le cadre de la Conférence sur la Yougoslavie. Nous avons participé dès le début aux travaux de la Conférence. Au lancement à Londres nous étions représentés en tant qu'observateurs puisque nous ne remplissions pas les conditions formelles pour une participation officielle, c'est-à-dire être membre de la Communauté ou de l'ONU. A Genève la Suisse est membre à part entière de la Conférence. C'est ainsi que j'ai pu diriger la délégation suisse lors de la rencontre ministérielle du 16 décembre. Le diplomate suisse, M. Armin Ritz travaille avec une fonction centrale dans le groupe d'experts de la Conférence qui

s'occupe des questions de nationalités et de minorités. La tâche de ce groupe consiste à éviter l'extension du conflit au Kosovo, à la Vojvodine, voire à la Macédoine. Outre ces mesures la Suisse continue d'offrir ses bons offices à toutes les parties dans la recherche de la paix. Nous avons accueilli du 24 au 26 novembre 1992 les représentants supérieurs des autorités des trois religions principales de l'ex-Yougoslavie: les Serbes orthodoxes, les catholiques romains et le chef de la communauté musulmane. Ils se sont réunis pour lancer un appel à la paix dans leur pays. L'idée de cette rencontre est venue d'une fondation américaine, l'Appel à la conscience, qui en a assuré la présidence, la Suisse offrant ses bons offices pour l'accueil et pour l'organisation. Cette rencontre est appelée à avoir des suites.

Par la déclaration que nous avons faite devant les Chambres fédérales, le Conseil fédéral a condamné les violations du droit humanitaire international sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, tout particulièrement les crimes qui sont perpétrés contre les femmes. A ce sujet, hélas nos appréciations étaient dépassées par la réalité et les derniers rapports des groupes d'enquêtes sur place dévoilent l'horreur. Nous l'avions dit au mois de décembre, cela s'est malheureusement confirmé. Notre position de base a été rappelée à cette occasion ainsi que notre volonté de nous associer aux efforts internationaux pour recueillir des informations sur tous les délits contre l'humanité et tous les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie de manière à pouvoir un jour créer un tribunal international et juger les faits et les criminels qui les ont perpétrés.

En ce qui concerne les contributions concrètes de la Suisse, nous avons confirmé que comme d'autres pays nous mettions à disposition de la Commission d'établissement des faits des Nations Unies les informations recueillies auprès des anciens prisonniers de guerre dont plusieurs sont réfugiés en Suisse. Nous avons aussi annoncé la convocation d'un groupe d'experts pour la préparation juridique d'un tel tribunal. C'est ce que nous avons fait à la Conférence ministérielle de Genève. Des efforts sont menés par diverses institutions. A la CSCE, le Comité des Hauts fonctionnaires qui est le forum compétent pour le mécanisme de consultation politique et de crises a été saisi du conflit yougoslave pendant 14 de ses réunions au cours de l'année passée. Il a pris des initiatives surtout dans le domaine de la diplomatie préventive. Cette activité est devenue prioritaire pour la CSCE et la Suisse y a joué un rôle important à travers nos représentants. Nous avons offert notre appui à la première mission de la CSCE dans l'ex-Yougoslavie. Elle avait pour mandat de rapporter sur la situation des droits de l'homme et de proposer des recommandations. C'est elle qui a donné l'impulsion pour la mise en oeuvre depuis le mois d'octobre de la mission de longue durée, notamment au Kosovo et en Vojvodine. Cette mission a elle aussi pour objectif de prévenir l'extension de la guerre. Nous participons avec un expert à cette mission. Une mission d'enquête militaire dans le Kosovo réalisée également avec la participation de la Suisse en juin dernier servait elle à éclaircir sur les effectifs et les activités des forces armées dans cette province. Une autre mission de la CSCE, à laquelle nous avons également participé, fut envoyée dans les camps de détention des régions

de guerre. La publication de son rapport a contribué sensiblement à attirer l'attention du public international sur les conditions de vie dans les camps en Bosnie-Herzégovine. La CSCE a en outre intensifié la collaboration avec d'autres organisations et elle a soutenu la Conférence sur l'ex-Yougoslavie. Ainsi la mission de longue durée coopère étroitement avec le groupe de travail de cette Conférence qui est responsable de la question des minorités.

En plus d'une mission qui sert à éviter l'extension du conflit en Macédoine, la CSCE a envoyé en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie et en Albanie des experts des douanes pour aider les Etats riverains de la Serbie et du Monténégro à respecter les sanctions de l'ONU. La Suisse témoigne de sa solidarité en déléguant trois experts des services des douanes suisses, deux sont en Bulgarie et un est à la centrale de surveillance à Bruxelles.

Lors de la troisième réunion du Conseil de la CSCE à Stockholm, nous nous sommes engagés en ligne avec nos positions de base pour une condamnation sévère des violations du droit humanitaire commises en premier lieu par des forces serbes. Nous avons notamment demandé que les responsables des crimes de guerre soient poursuivis en justice devant un tribunal ad hoc à constituer dans le cadre de l'ONU. Ce tribunal n'existe pas. Il y a la Cour internationale de Justice de la Haye, mais il n'y a pas de tribunal international pénal. Le dernier en date était celui de Nuremberg qui avait été créé spécialement. Il faut donc créer un nouvel organe judiciaire.

Les Nations Unies ont décidé en février 1992 d'envoyer en Croatie une troupe de maintien de la paix de 13 milles hommes, la FORPRONU. La détérioration croissante de la situation dans l'ancienne Yougoslavie a rendu nécessaire l'élargissement de la zone d'engagement de la FORPRONU à la Bosnie-Herzégovine et en décembre à la Macédoine. Son mandat a également été étendu. A la fin de l'année la troupe de maintien comprenait 22 milles personnes. En Croatie, elles ont pour tâche de veiller au respect du cessez-le-feu, d'éviter l'éclatement de la violence entre les groupes ethniques et ainsi de mettre en place les conditions nécessaires à une solution politique du conflit. En Bosnie-Herzégovine, la FORPRONU assure la sécurité des transports d'aide humanitaire en particulier en maintenant ouvert l'aéroport de Sarajevo avec les difficultés que cela comporte. Cette force devrait contrôler l'armement lourd de toutes les parties. En plus elle surveille 13 aéroports-clé en vue de l'interdiction des vols militaires serbes en Bosnie-Herzégovine.

Les forces des Nations Unies sont réparties parfois en très petits groupes, souvent composés d'un seul bataillon et éloignés les uns des autres. En décembre encore le général Morillon signalait que le bataillon espagnol n'avait même pas encore pu s'installer dans la zone qui lui avait été affectée depuis des mois parce qu'il y avait une hostilité, qu'on ne le laissait pas arriver sur place et le bataillon le plus proche de lui se trouvait à plusieurs centaines de kilomètres. Une décision est en discussion devant le Conseil de sécurité pour faire respecter l'interdiction de survol de la Bosnie par la force militaire si nécessaire.

En Macédoine l'ONU a déployé depuis la mi-décembre un bataillon de Casques bleus. Vous mesurez la faible importance d'un

bataillon, entre 600 et 700 hommes qui sont chargés d'une mission préventive, celle de s'interposer à la frontière entre la Macédoine et la Serbie et même la Bosnie.

Nous avons mis à disposition de cette force de protection 6 observateurs militaires, nous avons offert 40 véhicules Unimog et deux véhicules tout-terrain supplémentaires seront mis à disposition en avril prochain.

Le Conseil fédéral a également décidé le 3 juin que la Suisse mettrait en vigueur les mesures de boycott, blocage des transactions portant sur les finances et les marchandises, interruption des communications officielles, décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies peu avant. Pour mieux contrôler l'application de ces sanctions des experts des douanes sont mis à disposition des pays voisins, de la Serbie et du Monténégro dans le cadre d'une action CSCE.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé par sa résolution 787 du 16 novembre 1992 d'élargir les mesures de sanction au contrôle du trafic naval, c'est-à-dire le trafic sur la Méditerranée qui peut atteindre des ports serbes et monténégrins et le trafic sur le Danube. En conséquence le 30 novembre le Conseil fédéral a décidé d'adapter l'ordonnance suisse du 2 juin 1992.

Voilà le point de la situation. Il est difficile d'entrer dans de nombreux détails. Je préférerais que nous répondions aux questions, et plus spécialement M. Woker, chef de l'état-major de la cellule du DFAE qui s'occupe de la Yougoslavie.

M. Eggly: N'y a-t-il pas une certaine sinon hypocrisie du moins illusion à vouloir instaurer un tribunal qui jugerait les crimes contre l'humanité?

Après la seconde guerre mondiale, l'ennemi était unanimement désigné, on n'avait pas traité avec Hitler et on a mis sur pied le tribunal de Nuremberg. Au Cambodge on traite avec les Khmers rouges qui ont été responsables d'un génocide, mais MM. Pol Pot et compagnie n'iront jamais devant un tribunal et resteront impunis. A la Conférence de Genève, dont je salue les mérites, on reçoit le président de la Serbie et le chef du camp serbe en Bosnie. Tous les journaux parlent des milliers de femmes qui ont été martyrisées, cela nous remplit d'horreur. Ce ne sont pas des crimes sauvages tels qu'on les a vus dans toutes les invasions depuis que le monde existe, ils sont perpétrés à froid. Les responsables qui ont commandé ces crimes sont les mêmes qui viennent à Genève et la Suisse va participer à la conception d'un tribunal qui en appellerait contre ces crimes.

M. Felber, conseiller fédéral: Le but de cette idée est d'abord, devant les événements qui se passent dans le monde y compris ceux du Cambodge, de trouver un instrument qui devrait sinon dans les cas actuels mais au moins dans le futur éviter que l'on puisse laisser impunis des crimes de cette gravité. Actuellement il n'existe aucun instrument international judiciaire qui permette de punir les coupables de ces crimes, qu'ils soient des coupables politiques, chefs d'Etat ou chefs de faction qui ont donné des ordres ou laissé faire, ou qu'ils soient ceux qui ont commis physiquement ces crimes. Nous considérons avec beaucoup d'Etats du monde occidental et des Nations Unies que c'est une lacune dans l'éventail des

instruments dont dispose aujourd'hui le monde. C'est pour remplir cette lacune.

Nous sommes conscients de la question que vous posez. La preuve en est que la Suisse va ce mois encore demander la réunion d'un groupe d'experts, des juristes spécialisés, qui devront déterminer comment on peut créer une telle autorité judiciaire, quel sera son mandat et sur quelle base juridique, sur quel droit, elle pourra s'appuyer. Ces experts devront même vérifier l'existence ou la non-existence d'un droit international qui permettrait à un tribunal de juger.

La deuxième raison qui engage la Suisse comme beaucoup d'Etats à demander la création d'un tel tribunal, c'est une certaine pression sur ceux qui commettent des crimes et qui pourraient redouter si le processus est en cours d'être traduits devant cette juridiction.

La discussion avec les chefs que vous mettez en cause est bien sûr pénible, et voir arriver M. Slobodan Milosevic hier à Genève n'était pas agréable. Mais nous devons chercher des interlocuteurs et actuellement ils ont le pouvoir. M. Milosevic a été très bien réélu à la présidence de la Serbie. Il en est par conséquent le représentant officiel. On est bien obligé d'avoir cet interlocuteur si nous voulons obtenir un résultat. C'est ce qui entraîne Cyrus Vance et Lord Owen à discuter avec toutes les parties. Le but est de faire cesser les combats et d'arriver à une solution diplomatique.

Scheidegger: Herr Raedersdorf, wieviele Leute aus der Schweiz waren an der Erstellung von wintersicheren Unterkünften beteiligt, und wie werden die Leute ausgewählt, die dort wohnen dürfen? Wie steht es um die Sicherheit der Leute, die dort wohnen, und sind weitere solche Aktionen geplant?

Frau Segmüller: 1. Im November hat uns Herr Raedersdorf berichtet, dass ein humanitäres Engagement in Kosovo vor Ausbruch von Kämpfen nicht möglich war. Wie ist das heute? Ist die Schweiz mit irgendwelchen Aktionen dort präsent? - 2. Man ist ja sprachlos vor dem Horror in Bosnien-Herzegowina bezüglich der Frauen. Mit der gleichen Hilflosigkeit müssen wir jetzt langsam das Folgeproblem zur Kenntnis nehmen, die Geburt der Kinder, die in nicht geringer Zahl zur Welt kommen. Gibt es hier ein Konzept, Ideen, was mit diesen von niemandem gewollten Kindern geschehen soll?

Frau Bäumlín: Wie Herr Eggly empfinde ich es als Skandal, dass mit den Protagonisten des Krieges verhandelt wird, im Unterschied zum Golfkrieg, wo der Anführer kriminalisiert war. Ein weiterer Aspekt ist die Dauer: es dauert einfach viel zu lange, bis dieses internationale Tribunal eingerichtet sein wird. Bis dahin wird es wohl zu spät sein, um die Verantwortlichen noch zu belangen. - Frage: Ich habe gehört, dass es Bestrebungen gibt, dem "Tribunal de peuple", wie es früher in den Konflikten mittelamerikanischer Staaten bestand, einen neuen Stellenwert zu geben. Sind diese Bestrebungen nichtstaatlicher Organisationen dem Departement bekannt, und würde das Departement diese unterstützen? Ich stelle diese Frage im Zusammenhang mit dem Bulletin über die KSZE-Konferenz von Helsinki vom letzten Jahr; dort wird gefordert, dass die nichtstaatlichen Organisationen eine grössere Rolle innerhalb der KSZE spielen sollen. Wenn die

Bildung von staatlichen Tribunalen zuviel Zeit erfordert, wäre es wichtig, hier Zwischenformen zu schaffen, die vorher in Aktion treten können. Solche Gerichte können natürlich nicht eigentliche Urteile fällen, aber sie können mithelfen im Oeffentlichkeitsprozess, und das scheint mir auch sehr wichtig.

Ein weiteres Anliegen betrifft Dinge, die ich gehört habe, und die ich kaum auszusprechen wage: Es soll Flüge geben, mit denen Leute aus Ex-Jugoslawien, die in der Schweiz wohnen, über das Wochenende nach Ex-Jugoslawien geflogen werden, um Gewalttaten zu verüben. Ich habe gehört, man habe diese Informationen an die Bundesanwaltschaft geleitet, und diese hätte überhaupt nicht reagiert. Diese Dinge beschäftigen mich sehr, weil, wenn sie wahr wären, die Schweiz direkt beteiligt wäre. Hat das Departement Kenntnis von solchen Dingen?

Frau Haller: Ich möchte auch Bezug nehmen auf die Intervention von Herrn Eggly und die Antwort von Herrn Bundesrat Felber. Wir haben ja in der Dezembersession über die Einrichtung eines Kriegsverbrechertribunals diskutiert. Ich habe damals die Antwort des Bundesrates sehr positiv aufgenommen. Wenn ich nochmals darauf zurückkomme, so deshalb, weil ich glaube, dass sich in diesem Gebiet sehr vieles tut. Im Rahmen des Europarates war ich Berichterstatterin zu den Menschenrechtsverletzungen in Ex-Jugoslawien und werde jetzt einen neuen Bericht zur Frage Kriegsverbrechertribunal machen müssen; dabei komme ich zum Schluss, dass, wenn aus solchen Schrecknissen, wie sie jetzt passieren, etwas "Positives" resultieren soll, dann das, dass sich in solchen Zeiten des Aufgewühltseins wenigstens der Wille kristallisiert, etwas zu unternehmen. So könnte diese entsetzliche Situation immerhin die Einrichtung eines ständigen Kriegsverbrechergerichtshofes zur Folge haben. Das sind Mechanismen, die man sich von Zeit zu Zeit in Erinnerung rufen muss: Es gäbe die Europäische Menschenrechtskonvention nicht, wenn es nicht den 2. Weltkrieg gegeben hätte.

Zur Frage, wie die spezialisierten Juristen, die jetzt eingeladen werden, arbeiten werden: Ich hatte die Möglichkeit, mit Lord Owen darüber zu reden - eine Sitzung der juristischen Kommission des Europarates in Paris war übrigens der Grund dafür, dass ich gestern nicht hier war -. Nach diesem Gespräch scheint mir, dass die mögliche Schaffung eines Kriegsverbrechertribunals in Ex-Jugoslawien einen ganz grossen Stellenwert hat. Es scheint, dass die präventive Wirkung jetzt schon spürbar ist, und diese Tatsache darf man nicht unterschätzen.

Nach meiner Ansicht und der Ansicht vieler Experten ist es ausserordentlich wichtig, dass man versucht, nicht ein Ad-hoc-Tribunal im Sinne von Nürnberg zu schaffen, das sich auf Jugoslawien beschränkt, sondern dass dieses Gericht sofort regional-länderübergreifend ist. Nur wenn man die Staaten international miteinander verhängt und es möglich macht, dass künftig auch Kriegsverbrecher aus anderen Konfliktgebieten denselben Grundsätzen unterworfen werden, nützt es etwas. Bis zum Gespräch mit Lord Owen habe ich immer die Meinung vertreten, man müsse das Hauptgewicht auf die Schaffung eines weltweiten Tribunals legen. Zurzeit bin ich am Umdenken: es muss versucht werden, auf europäischer Ebene, im Rahmen der KSZE, möglichst voranzukommen

- aber alles, was auf europäischer Ebene gemacht wird, sollte im Hinblick auf die Schaffung eines weltweiten Gerichtes geschehen, quasi als europäische Kammer dieses zukünftigen Gerichtes. - Ich möchte hier einfach die Diskussionen, die jetzt in verschiedenen Organisationen geführt werden, weitergeben.

Ich bin sehr froh darüber, dass die Schweiz nun die Einberufung der juristischen Spezialisten vorantreibt. Dazu hätte ich einen Wunsch und möchte nochmals betonen: Materielle Strafnormen müssen nicht neu definiert werden; es gibt genügend internationale Verträge, auf die man bei der Definition dieser Strafnormen abstellen kann. Neu definiert werden muss dagegen das Strafprozessrecht, und das ist relativ schnell gemacht. Es gibt nämlich einen internationalen Konsens über die Rechte der Angeklagten, und die Menschenrechtskonventionen legen ja das Hauptgewicht auf die Gewährung von strafprozessualen Garantien. Es scheint mir wichtig, dass man darauf drängt, dass diese Juristengremien möglichst rasch das Prozessrecht und das Statut dieses Gerichtes - wer bezahlt was, wer sitzt darin? - definieren; aber sie müssen auf jeden Fall davon absehen, materielles Strafrecht neu definieren zu wollen.

Eine letzte Mitteilung: Gestern hat die juristische Kommission der Parlamentarischen Versammlung des Europarates in sechstündiger Diskussion definitiv den Wortlaut eines neuen Zusatzprotokolls zur EMRK betreffend den Minderheitenschutz verabschiedet. Langfristig ist dies im Zusammenhang mit dem, was in Ex-Jugoslawien und überhaupt in Osteuropa passiert, sehr wichtig. Obwohl dies allein in die Kompetenz des Ministerkomitees der Europarats fällt, dürfte es doch von einiger Wichtigkeit sein, dass man sich auf der parlamentarischen Ebene - nach einem sehr zähen Prozess - auf gewisse Elemente geeinigt hat, wie man in dieser Minderheitenfrage vorgehen könnte.

Mühlemann: Wir dürfen sicher einmal anerkennen, dass das EDA im Jugoslawienkonflikt sehr viele gute Aktionen aufgenommen hat, im Sinne unserer Guten Dienste. Ich begrüße es, dass das EDA die Idee eines Tribunals gegen Kriegsverbrecher offen akzeptiert hat und auch, so hoffe ich, weiterhin verteidigen wird; denn es ist besser, es kommt spät, als es kommt nie. Auch bin ich der Meinung, dass viele Aktionen, die Herr Raedersdorf durchgeführt hat, zwar unspektakulär, aber doch sehr wirksam waren. - Fragen: 1. Das EDA hat kurz vor Weihnachten eine erstmalige Konferenz aller Kirchenfürsten von Jugoslawien zustande gebracht, eine sehr verdienstvolle Aktion, die ja auch Resultate zeigt. Wie weit ist der Plan, diese Gespräche, eventuell in Sarajewo, fortzusetzen? - 2. Albanien hat wiederholt den Wunsch an uns herangetragen, im Hinblick auf die Kosovo-Konfliktmöglichkeiten Entwicklungshilfe zu leisten, unter anderem auch, wie in Ungarn, bei der Reorganisation der Polizei zu helfen. Ist man hier weitergekommen?

M. Ruffy: J'avais demandé devant le Parlement, par conséquent cela s'adressait aussi au Conseil fédéral, que la Suisse recouvre ou du moins active le fonds de développement social du Conseil de l'Europe. Renseignements pris, tout a échoué. J'ai eu des explications plus ou moins satisfaisantes et je souhaiterais que M. Felber fasse toute la lumière sur les

difficultés qu'ont rencontrés ceux qui voulaient solliciter ce fonds.

J'ai été surpris d'apprendre que lors de la réunion du fonds de développement social à Paris, le représentant suisse n'était pas au courant de cet appel; il m'a expliqué qu'il était déjà à la retraite et ne pouvait pas tellement défendre cette position suisse. On m'a dit que les crédits pour ce fonds avaient un taux d'intérêt supérieur à ceux des emprunts du marché courant. Après vérification il s'avère que ces crédits sont à 1%, cette argumentation était donc fausse.

Dans notre impuissance face à la situation yougoslave, si des éléments sont certes explicables, d'autres sont injustifiables. Le fait que ce fonds, qui dispose actuellement d'un million et demi d'écus, ne soit pas sollicité est inadmissible.

Frau Grendelmeier: Das Unbehagen, das sich hier manifestiert, ist eigentlich nichts anderes als das Eingeständnis unserer Hilflosigkeit. Trotzdem habe ich den Eindruck, dass - wie Herr Bundesrat Felber zu Recht gesagt hat - die Idee eines Strafgerichtshofs eine Lücke ausfüllt in einem Instrumentarium, das dünn genug ist. - Frage: Hat man aufgrund der Erfahrungen bis heute irgendein Echo aus dem Lande selber vernommen? Wissen Täter und Opfer von einem solchen Tribunal, und welche Wirksamkeit hat dieses Bewusstsein? Gibt es den Opfern einen gewissen Mut in ihrer Hoffnungslosigkeit, und hat es für die Täter die berühmte abschreckende Wirkung, die man sich erhofft? Ich könnte mir denken, dass Leute, die mit diesem unglaublichen Zynismus gewalttätig vorgehen, sich einen Deut um angedrohte Sanktionen scheren - für sie gilt so oder so das Faustrecht.

Eine zweite Frage betrifft die Genfer Konferenz: Wenn man heute in der Zeitung lesen kann, dass ein Herr Milosevic sagen kann - ohne dass ein Geheul durch die Presse geht -, er hoffe, dass dieser Krieg bald zu Ende sei, dann ist das ja nur ein weiterer Beweis für den Zynismus dieser Leute. Wo ist die Grenze, wo wir uns den Vorwurf einer gewissen Kollaboration gefallen lassen müssen? Hätten wir beispielsweise vor 50 Jahren einen Herrn Hitler in die Schweiz eingeladen und ihn sagen lassen, er hoffe, dass die grausamen Konzentrationslager endlich zu Ende seien? Wo ist für uns als Gastgeberland, als Schweizer Politiker die Grenze zwischen notwendigen Zugeständnissen und Kollaboration?

Zu den Medien: Sie wissen, dass die Medien massgeblich an der Weiterführung des Krieges in Ex-Jugoslawien beteiligt sind, wie vielleicht in keinem anderen Krieg bisher. Ich weiss von einer unabhängigen Journalistin, die dort arbeitet, dass der Druck auf die Medien in Kroatien wenn möglich noch schlimmer ist als in Serbien. Herr Milosevic sagt sich offenbar, in Belgrad und Umgebung könne er liberal sein und auch oppositionelle Medien zulassen. In Kroatien dagegen scheint der Staatsdruck auf die Medien total zu sein. Herr Woker, gibt es eine Möglichkeit, die unabhängigen Radiostationen zu fördern, und wie weit sind diese Pläne gediehen?

Steffen: Wir haben jetzt immer über dieses Kriegsverbrechertribunal, das anzustreben sei, gesprochen und wir haben auch recht interessante rechtliche Hinweise von Frau Haller und anderen

Kolleginnen und Kollegen erhalten. Ein Tribunal hat aber nur dann einen Sinn, wenn Ermittlungen stattgefunden haben. Hat man sich über die Art der Ermittlung schon Gedanken gemacht? Wir wissen nicht, ob die Journalisten redlich ermitteln oder ob sie in Sensation machen. Wie will man vorgehen, um dem Gericht hieb- und stichfeste Informationen auf der Basis einer neutralen Ermittlung zu liefern?

M. Felber, conseiller fédéral: Avant de donner la parole à M. Woker, j'ajouterais un élément dans les problèmes de jugement des crimes de guerre ou crimes contre l'humanité. Il ne faut pas ignorer qu'après les dévastations d'une guerre, lors de la restauration des structures politiques normales, la juridiction nationale de ces pays existe toujours et peut traduire les coupables en justice. On peut le voir en Allemagne avec M. Honecker.

(à Mme Grendelmeier) Ou bien la Suisse est le siège d'organisations internationales et elle offre ce siège pour de grandes réunions qui sont chargées de trouver un chemin vers la paix et nous acceptons que tous les co-présidents, deux dans le cas particulier, avec toutes leurs responsabilités choisissent les interlocuteurs pour négocier. Ce n'est pas nous qui avons invité Karadzic et Milosevic. C'est bel et bien la Conférence. En tant que pays hôte nous ne pouvons pas intervenir. Cela me rappelle la situation lorsque j'ai reçu M. Li Peng: il fallait que je lui dise de respecter les droits de l'homme mais il ne fallait pas que je le rencontre! La diplomatie consiste aussi à rencontrer les gens avec qui nous avons des difficultés, dont nous condamnons l'attitude et de leur dire que nous ne sommes pas d'accord avec eux.

Le but de la Conférence est d'arriver à une solution politique et il n'y aura probablement plus de réunion avec les protagonistes si un jour les armées du monde occidental patronnées par l'ONU devaient entrer en guerre. Actuellement on en est au stade de la discussion politique.

Woker zu Frau Segmüller: Die Folgeproblematik der Vergewaltigungen ist an sich erkannt. Es gibt ein erstes Unicef-Projekt, das sich damit befasst; allerdings ist man noch sehr wenig weit damit. Das Problem muss selbstverständlich international angegangen werden. Es ist - wie Herr Bundesrat Felber vor dem Nationalrat in Aussicht gestellt hat - auch ein Gebiet, in dem wir aktiv sein wollen.

Frau Bäumlín, sie haben das furchtbare Dilemma angesprochen, einerseits den Angreifer mit dem weitaus überwiegenden Anteil der Schuld am Geschehen in Jugoslawien ganz klar zu kennen und andererseits - weil es im Unterschied zum Golfkrieg im Moment keine Militärintervention gibt - darauf reduziert zu sein, auch mit eigentlichen Kriegsverbrechern (nicht im juristischen Sinn gemeint) zu negoziieren, um nicht weiterhin zusehen zu müssen, wie täglich Leute vor Hunger und Kälte sterben. Beim Ministertreffen am 16. Dezember 1992 in Genf zeigte sich dieses Dilemma in aller Deutlichkeit. Die Amerikaner, die auch über ganz andere Mittel der Tatsachenerfassung verfügen, waren jene, die dieses Dilemma am klarsten präsentiert haben. Der Staatssekretär hat gesagt, die USA seien durchaus bereit, den Friedensprozess der Genfer Konferenz zu unterstützen, und gleichzeitig hat er

Beispiele aus seiner umfangreichen Dokumentation genannt, Beispiele von zwei Serben und einem Kroaten, von denen genau bekannt ist, welche Morde sie durchgeführt haben. Auch hat er Milosevic, Karadzic und den militärischen Führer der serbischen Bosnier indirekt als Kriegsverbrecher angesprochen. Das Dilemma besteht; aber gar nichts zu machen wäre sicher noch viel schlechter als im Moment diesen Kompromiss einzugehen. Das Dilemma ist auch Herrn Owen sehr wohl bewusst: Er unterstützt das Tribunal, sagt dann aber auch, dass es ihn stört, dass in Genf - *faute de mieux* - mit diesen Leuten verhandelt wird. Was die schweizerische Position anbelangt, kann ich nur wiederholen, was mein Chef schon gesagt hat: Es kann nicht an der Schweiz sein, eine militärische Intervention zu verlangen.

Die Rolle von NGOs in bezug auf das Tribunal ist eine schwierige Frage. Die Volksgerichte, die Frau Bäumlín erwähnt hat, sind mir nicht bekannt. Dies scheint mir ein Bereich zu sein, der mit Aussicht auf Erfolg primär durch Institutionen gefördert werden muss, die durch die ganze Staatengemeinschaft getragen werden. - Aber das ist eine erste Reaktion.

Zu den vermuteten Wochenendflügen zur Kriegsführung in Jugoslawien: Ich möchte zunächst in Erinnerung rufen, dass es keine Flugverbindungen ins Kriegsgebiet gibt. Das nächste Ziel ist Skopje; die Flüge dorthin sind aber beschränkt. Zudem - und diesbezüglich habe ich mich bei der Bundesanwaltschaft persönlich überzeugt - hat das völlige Verkaufsverbot für "kleinere" Waffen Auswirkungen gehabt: die ständigen Entdeckungen von Kleinwaffen in Camions, die durch Italien in Richtung Kriegsgebiet unterwegs waren, hat fast aufgehört. Das ist doch ein Indiz, dass diese Notmassnahmen der Bundesbehörden - sie hatten ja eigentlich keine Kompetenz in diesem Bereich - gegriffen haben.

Frau Haller, ich kann Ihnen versichern, dass der Rechtsberater des EDA, Herr Professor Caflisch, daran ist, die ersten Abklärungen über diese Réunion des Experts zu machen - ich würde es nicht als Konferenz bezeichnen; vielmehr geht es darum, auf internationaler Ebene einzelne Experten einzuberufen. Ich werde ihm weiterleiten, was hier gesagt wurde, vielleicht auch einen direkten Kontakt etablieren. Einen Punkt in diesem Zusammenhang möchte ich noch erwähnen: Die Idee eines Tribunals ist auch wichtig für die Vergangenheitsbewältigung. Ohne Nürnberger Gerichtshof wäre wahrscheinlich der Prozess der Vergangenheitsbewältigung des 2. Weltkrieges anders abgelaufen. Es gibt hier Parallelen, und die Serben, die Kroaten und die Bosnier werden auch in Zukunft irgendwie miteinander leben müssen; sie werden Institute schaffen müssen, um die jetzt passierenden Geschehnisse zu bewältigen.

Herr Mühlemann, zur Folge des ersten Treffens der religiösen Führer auf schweizerischem Boden: Ein erstes Folgetreffen hat es vor kurzem gegeben, auf einem anderen Niveau. So hat der Papst ein ähnliches Treffen in Assisi veranstaltet, wo allerdings die serbisch-orthodoxe Kirche nicht vertreten war. Das hing zum Teil damit zusammen, dass diese jetzt Weihnachten und Neujahr feiert, der Zeitpunkt des Treffens somit ungünstig war. Der Rabbi, der diese Idee initiiert hat, hat die Absicht, diese

Treffen als Appeal of Conscience weiterzuführen. Ob das nächste Treffen wie vorgesehen tatsächlich in Sarajewo stattfinden kann, ist allerdings höchst fraglich in Anbetracht der Tatsache, dass sogar der höchste muslimische Geistliche von ganz Ex-Jugoslawien sein "Hauptquartier" - oder besser: sein Kellerloch - von Sarajewo nach Zagreb verlegen musste.

(à M. Ruffy) Le problème se situe au niveau des conditions de l'aide. Il est vrai que les crédits ne sont pas à des taux de marché, mais ce sont néanmoins des crédits. Le premier problème de notre aide humanitaire n'est pas nécessairement la disponibilité des fonds, mais les possibilités de travailler là où les fonds sont nécessaires.

Frau Grendelmeier, Sie haben recht: die Local War Lords, also sozusagen die Aequivalenten zu den SS-Schergen, sind wahrscheinlich nicht im Bild über die Idee zur Schaffung einer internationalen Gerichtsbarkeit, oder dann scheren sie sich nicht allzu stark darum. Die Signale der internationalen Gemeinschaft, Gewalt mit legitimer Gegengewalt bekämpfen zu wollen, waren bis jetzt relativ schwach. Jede militärische Aktion angesichts der Haltung der serbischen Milizen impliziert direkt eine Eskalation auf einer höheren Ebene. So hat der serbische Oberkommandierende seinen Soldaten anlässlich von Manövern gesagt: Jetzt geht es ums Vaterland; wir werden angegriffen. Diese Leute sind in einer wahren Kriegspsychose befangen. Immerhin hat Milosevic jetzt eine gewisse Konzessionsbereitschaft angezeigt. Er weiss schon, dass er international als potentieller Kriegsverbrecher betrachtet wird. So hat er seine eigenen Wahlen dahin beeinflusst, dass er jetzt plötzlich nicht mehr auf dem äussersten nationalen Flügel ist, sonder etwas "gemässigter" erscheint.

Wo ist die Grenze der Kollaboration? Wir haben nie auch nur im geringsten daran gedacht, Milosevic einzuladen. Sein damaliger Aussenminister, der vor mehr als einem Jahr bei uns war, war uns genug.

Die Medienfreiheit in Kroatien - das kann ich bestätigen -, ist äusserst schlecht resp. nicht vorhanden. Die Medienpolitik der kroatischen Regierung ist mindestens ebenso schlimm wie die der serbischen. Die Gegenmassnahmen sind im Moment beschränkt auf die Möglichkeiten, die man hat, insofern als Kroatien in der KSZE ist und sich als Mitglied im Europarat bewirbt. Die Zusammenarbeit mit den unabhängigen Radiostationen beschränkt sich zurzeit darauf, diesen Leuten die Gelegenheit zu geben, Kontakte zu unterhalten. Sie sind ja nicht nur beim Betrieb von Radiostationen aktiv, sondern allgemein in der Friedensarbeit. Eigene Sender können sie aus technischen Gründen nicht betreiben, aber wir unterstützen sie mit kleinen Beiträgen bei ihrer Friedensarbeit.

Zu Herrn Steffen: Bezüglich der Ermittlungen kann ich Sie verweisen auf die internationalen Anstrengungen, die mit ganz anderen Mitteln, als jenen, die der Schweiz zur Verfügung stehen, bereits im Gange sind. Da ist zunächst die Fact finding commission von Herrn Prof. Karlshofen, der vom UNO-Sicherheitsrat mandatiert ist, Fakten darüber zu sammeln, wer welche Kriegs-

verbrechen begangen hat. Das ist die Kommission, an die wir Informationen liefern. Zweitens ist die vom EG-Ministerrat mandatierte Kommission mit der Irin Ann Warburden, die nicht irgendwelche Spekulationen, sondern eine mit Understatement formulierte Konklusion herausgegeben hat, zum Schluss gekommen, dass mit einer Zahl von mindestens 20'000 systematisch via Befehl indizierten Vergewaltigungen zu rechnen ist. - Gewisse Angaben sind also schon da; die Problematik liegt in der Durchführung der Gerichtsverfahren, die erst möglich ist, wenn die politische und militärische Lage wieder so ist, dass die Verantwortlichen wirklich verfolgt werden können.

Raedersdorf: Zum Stand unserer humanitären Hilfe in Ex-Jugoslawien: Von den 23 vorgesehenen Projekten konnten vor Weihnachten 20 abgeschlossen werden, so dass gut 8000 Flüchtlinge diese Unterkünfte beziehen konnten. Die drei in Mostar vorgesehenen Unterkünfte konnten aus Sicherheitsgründen erst vor einer Woche begonnen werden; die Freiwilligen, die dort arbeiten, erleben immer wieder starke Beschiessungen. Die 13 Lastwagen, die wir dem HCR zur Verfügung gestellt haben, werden auf der Strecke Belgrad-Sarajewo eingesetzt, und das finanzielle Engagement des Bundes in Ex-Jugoslawien hat sich bis Ende Jahr auf 51 Millionen Schweizer Franken erhöht.

Zu Herrn Scheidegger: Die Zusammenarbeit erfolgt in Slowenien, Kroatien und in Serbien mit Regierungsstellen, in Bosnien-Herzegowina mit den Ortsbehörden. Die Auswahl der Flüchtlinge, die in diese Lager kommen, erfolgte bereits im Herbst zusammen mit den Spezialbüros für Flüchtlinge und Vertriebene. In Spitzenzeiten gehörten 25 Mitarbeiter dem freiwilligen Korps an, das im Einsatz steht, unter anderem auch zwei Ex-Regierungsräte, Herr Gysin von Basel-Stadt und Herr Heiniger von Schaffhausen, die hervorragend gearbeitet haben. Dazu kamen immer wieder zwischen 100 und 200 einheimische Handwerker, die uns geholfen haben. Wir versuchen nun, in Bosnien-Herzegowina weitere Projekte zu realisieren - das ist aber recht schwierig - und dann in Mazedonien, Kosovo und Woiwodina weiterzusehen.

Zu Frau Segmmüller: In Kosovo sind wir seit Oktober durch unserem freiwilligen Mitarbeiter, der vorher in Belgrad stationiert war, vertreten. Zudem wirken wir dort vor allem über die internationalen Organisationen HCR und World Food Programme. Nächste Woche reisen zwei meiner Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter ab, um in Kosovo, Mazedonien und Woiwodina zu evaluieren, wo wir unsere humanitäre Hilfe verstärkt einsetzen können. Das Problem der Frauen und Kinder bearbeiten wir zusammen mit Unicef. Dort, wo es möglich ist - z. B. in Tschaplina, 20 km vor Mostar -, stellen wir die Maternité bei beschädigten Spitälern sofort wieder her. Auch konnte ich eine Aerztin finden, die sich bereit erklärt hat, in Ex-Jugoslawien abzuklären, wie wir helfen können, wenn dieses Problem dann wirklich auf uns zukommt. - Ich kann Ihnen versichern, dass wir uns bereits jetzt intensiv mit diesem Problem befassen.

Frau Bär: Auf unserer Reise nach Belgrad konnte ich feststellen, dass der junge Logistiker des Katastrophenhilfskorps in Belgrad sehr engagierte und gute Arbeit leistet, und auch unser erster Botschaftrat in Belgrad hat uns unter erschwerten Bedin-

gungen sehr geholfen. Ich bedauere, dass wir jetzt in dieser heiklen Phase der Verhandlungen diesen Mann in Belgrad auswechseln. Ich bin auch nicht so sicher, ob es richtig war, dass wir den Botschafter abgezogen haben - vielleicht war das ebenso falsch wie die frühe Anerkennung der Staaten unter der Federführung von Herrn Genscher.

Was mich sehr beschäftigt ist die Situation der Opposition in Serbien. Es gibt oppositionelle Gruppierungen, Friedensgruppen, Frauengruppen, intellektuelle Gruppen, die zunehmend unter Repression sind und unter schwersten Bedingungen dort arbeiten. Diese Gruppierungen kommen natürlich mit der internationalen Achtung von Serbien unter Druck, und es wäre eine Aufgabe, sie zu unterstützen. Ich habe zudem den Eindruck, dass mit dem Druck auf Serbien auch eine Reaktion der serbisch-orthodoxen Kirche eintritt. Ich glaube, dass der Patriarch Pavle, den ich als Taube bezeichnen möchte, innerhalb seiner Kirche unter den Druck der Falken kommt; dass er nicht nach Assisi gegangen ist, würde ich nicht nur den hohen Feiertagen zuschreiben.

Ein weiteres Anliegen sind mir die durch Vergewaltigung gezeugten Kinder: Zweifellos wird es neben der Hilfe durch Institutionen auch zu Adoptionen kommen. Ich habe nichts dagegen, aber eine gewisse Vorsicht ist geboten, wie das Beispiel Rumänien zeigt. Die Schweiz, genauer wohl das EJPD, sollte zu verhindern suchen, dass hier wieder ein "Kinderhandel" aufgezo-gen wird. Häufig werden diese Kinder dann zu Problemkindern, die in Heime gesteckt werden, weil die Eltern durch die Situation z. T. überfordert sind.

Zu der Problematik der Medien: Wir haben immer wieder Leute getroffen, die uns sagten, dass, wenn man die Medien einen Monat lang stoppen könnte, auch der Krieg gestoppt würde. Hat die Schweiz die Idee von Professor Fleiner, Medienblauhelme zu schicken, weiterverfolgt? Gäbe es eine Möglichkeit, diese Idee auf internationaler Ebene noch einmal zu initiieren?

Zum Embargo: Unser Botschaftsrat in Belgrad hat uns gezeigt, wie jede Nacht lastwagenweise Waffen ankommen, dort wieder instandgestellt und dann ins Kriegsgebiet zurückgeschickt werden. Wir haben Eisenbahnzüge voll Treibstoff gesehen. Ich frage mich, ob es nicht schade ist um das Geld, das wir für einzelne Zöllner ausgeben, und ob wir nicht besser andere Massnahmen im Zusammenhang mit diesem schrecklichen Krieg unterstützen sollten.

M. Felber, conseiller fédéral: Chacun peut aller en Yougoslavie et ramener telle ou telle impression en n'ayant pas la vision globale de ce qui s'y passe et des moyens que nous avons à disposition. Mme Bär a vu et a entendu des gens qui lui ont signalé les faits qu'elle rapporte. Elle n'a peut-être pas vu les aspects positifs des actions dans l'ensemble de la zone de conflit. Il est extrêmement difficile de déterminer où sont les failles et où sont les effets positifs.

En ce qui concerne le personnel il arrive des événements qui empêche un homme de travailler. Nous avons dû retirer notre collaborateur à Belgrade pour des raisons de santé. Il a été remplacé depuis. D'autre part notre ambassade, même sans

ambassadeur, continue de travailler: nous y avons des diplomates et elle est un point par lequel passe beaucoup de renseignements.

En ce qui concerne les enfants, l'adoption est une des solutions possibles. Personne n'y est franchement hostile, encore faut-il trouver des parents adoptifs. Cette question est en charge de l'Unicef qui doit faire des propositions. Les médias, leur existence même et la diffusion de communiqués de toute part maintient le climat de guerre. On ne sait pas quelles atrocités se passeraient en faisant taire les médias, ce que nous ne pouvons de toute façon pas faire puisque nous ne sommes pas chez nous et que nous nous heurtons à des autorités qui ne veulent pas que les médias diffusent d'autres informations que celles qui servent leur propre cause.

Woker: Frau Bär, ich bin mit ihren Ausführungen einverstanden mit Ausnahme des letzten Punktes. Diese einzelnen Zöllner - nicht nur die Schweizer, es sind ja internationale Teams - haben entscheidend dazu beigetragen, dass die erste Boykottresolution des Sicherheitsrats verschärft wurde durch die Ausdehnung einerseits auf die Ueberwachung der Donau und andererseits auf die Durchfuhr strategischer Güter. Es war nicht zuletzt die schweizerische Equipe, die in Bulgarien auf die Durchbrechung des Embargos in grossem Stil hingewiesen und zur Verschärfung der Resolution beigetragen hat. Selbstverständlich gibt es weiterhin Löcher; bei der heutigen Vernetzung ist es nicht ohne weiteres möglich, von einem Tag auf den anderen alle Verbindungen abzuschneiden - ohne grossen militärischen Aufwand. Aber es ist ein weiterer Prozess, wo mit relativ kleinen Schritten ein Ziel erreicht werden soll, nämlich die relative Isolierung der als Hauptschuldige identifizierten Partei. Ich kann Ihnen versichern, dass die Berichte der schweizerischen Zöllner durchaus eine Wirkung haben, und wir sind bereits angefragt worden, im Rahmen dieser Aktion den schweizerischen Beitrag auf sechs Zöllner zu verdoppeln.

6.2 Stand der Verhandlungen im Rahmen des GATT (Uruguay-Runde)

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je vous prie d'excuser l'absence de l'Ambassadeur Girard qui a dû se rendre à Genève hier en fin d'après-midi pour une de ces négociations open end déclenchée par M. Dunkel et qui émaillent toute l'histoire de la tractation de l'Uruguay-Round.

Le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture ici présent pourra répondre à toutes les questions concernant ce domaine précis.

La dernière séance au sujet du GATT s'est tenu le 11 novembre. Nous étions à peine remis des élections présidentielles américaines. Nous faisons certaines supputations sur la suite des événements. Je peux vous donner après ces quelques semaines de recul les appréciations suivantes.

Tout d'abord nous sommes en présence, après la reprise de la négociation multilatérale, de deux scénarios possibles. Le premier scénario consisterait en la prolongation du round pour une ou deux années avec, sous l'impulsion de la nouvelle administration américaine, l'introduction de sujets additionnels comme l'environnement, les droits des travailleurs

et éventuellement les politiques de concurrence. C'est un scénario longue distance qui n'est pas exclu. Le deuxième scénario, que le président Clinton se fixe comme priorité dans son programme des cents jours, serait de conclure le round avec une percée au Sommet des Sept avant l'été, ce Sommet se tenant au Japon en juillet prochain. Qu'en est-il de la position de la Suisse? Je ne rappellerai pas l'importance d'une réussite de l'Uruguay-Round. Je dirai premièrement qu'un cadre moderne du commerce mondial permettrait de faire évoluer favorablement la politique commerciale de la Communauté et de la Suisse. Deuxièmement, en matière de marchés publics ce que nous n'avons pas pu introduire via l'EEE pourrait être réalisé dans une certaine mesure par le biais du GATT. Si l'Uruguay-Round aboutit, ces marchés publics représentent pour l'ensemble des signataires du GATT des montants de l'ordre de 1700 milliards de dollars par an. Troisièmement, la conclusion de l'accord sur le commerce et les services, ce que l'on appelle le GATTs, permettrait de réaliser au plan mondial dans une mesure appréciable ce que nous ne pourrions pas réaliser par l'EEE refusé par le peuple suisse.

La conclusion du cycle de l'Uruguay-Round est devenue, et plus encore depuis le 6 décembre, une nécessité et une opportunité. Nous souhaitons vivement que ce soit le deuxième scénario, celui d'une secousse des cents premiers jours de l'administration Clinton, qui puisse se réaliser plutôt qu'une prolongation du round. Il m'est extrêmement difficile de dire quel est le scénario qui a le plus de chances de se réaliser. Pour nous l'intérêt d'en finir une bonne fois est primordial et c'est dans ce sens que nous nous engageons dans la négociation. J'en viens au problème agricole puisque c'est essentiellement, voire exclusivement, dans ce domaine que l'Uruguay-Round pose des problèmes à l'économie suisse. Dans tous les autres domaines il exigera des adaptations de notre part, des modifications, mais elles sont déjà faites pour quelques unes et faciles à faire pour d'autres, notamment dans le domaine des services et de l'industrie. J'aimerais tenir un langage non pas lénifiant, un langage qui consisterait à dire qu'il n'y a pas de problème dans le domaine agricole, mais un langage de dédramatisation des conséquences agricoles de l'Uruguay-Round pour la Suisse. Nous ne sommes pas en présence d'une espèce de monstre froid qui va réduire le secteur agricole suisse à la portion congrue. La situation peut se résumer en reprenant trois domaines qui ont fait des problèmes au Parlement, c'est l'accès au marché, le soutien interne et les subventions à l'exportation des produits agricoles.

L'accès au marché, c'est-à-dire les mesures qui frappent l'importation des produits agricoles en Suisse. L'ambition du GATT serait de remplacer l'arsenal des mesures actuellement en place aux frontières par une seule mesure qui serait la tarification généralisée de l'importation des produits agricoles. Là où les produits agricoles font actuellement l'objet d'une tarification le problème n'est pas considérable, il s'agira de voir à quel niveau on fixe les tarifs. Pour les autres produits qui aujourd'hui font l'objet de contingent à la frontière, la conversion en mesures de tarification sera sans doute plus compliquée. On aura là des problèmes de traduction et nous avons tout au long de la négociation tenté d'éviter la

tarification généralisée qui faisait problème. Nous croyons cependant que cette mesure, contre laquelle nous allons encore nous battre, s'il fallait l'accepter n'aurait pas les conséquences ravageuses que l'on peut imaginer car l'abaissement des droits de douane et des équivalents tarifaires que l'on obtiendrait ne permettraient une amélioration ponctuelle de l'accès à notre marché, donc un risque plus grand pour nos producteurs, que dans les secteurs du beurre et des fourrages, c'est-à-dire dans les deux secteurs où nos importations sont tombées en chute libre depuis 1986. Il faut dire que pour ces deux domaines nous n'avons pas la conscience tout à fait tranquille parce que depuis 8 ou 9 ans on a, année après année, diminué les quantités importées en Suisse ce qui ne va pas dans le sens d'une nécessaire ouverture pour obtenir des fournisseurs les avantages que nous souhaitons avoir dans les autres secteurs, à savoir pour notre industrie ou pour notre secteur d'exportation des services. Nous sommes fondamentalement opposés à cette généralisation. Si elle devait voir le jour et que nous ayons à nous y rallier par intérêt pour nous, les difficultés réelles concerneraient le beurre et les fourrages.

Le soutien interne. Les négociateurs suisses ont obtenus, et ils ont joué un rôle de pionniers, que soit reconnu au GATT la multifonctionnalité de l'agriculture et par conséquent la légitimité des paiements directs qui lui sont liés. J'ai le souvenir, pour avoir couvert l'ensemble de cette négociation à trois mois près, des bagarres à l'intérieur des rencontres ministérielles. A Constance en 1988 ou 1989, cette multifonctionnalité n'était pas du tout reconnue. J'avais pris l'engagement devant le Parlement et devant les paysans suisses que je défendrais cette thèse et elle tombait dans l'incrédulité générale de tous nos collègues du GATT. Peu à peu la thèse a fait son chemin. Les mesures que vous venez d'adopter pour équilibrer le budget de la Confédération et pour réduire peu à peu la différence des prix entre la Suisse et les pays voisins sont dans la droite ligne de notre acceptabilité du GATT parce que, d'une part, avec la reconnaissance de la multifonctionnalité nos paiements directs tels qu'ils seront réalisés selon les articles 31a et 31b de la loi sur l'agriculture sont inattaquables. D'autre part, les réductions du budget direct que vous avez opérées seront enregistrées comme la manifestation de la volonté des Suisses de réduire le soutien direct puisque la base de ce soutien et de la subvention qui est prise en compte par le GATT est la base 1988. Cela sera donc enregistré en déduction, c'est-à-dire tout à fait dans le sens de ce que demande le GATT au titre de la réduction du soutien interne.

La voie que nous avons choisi avec le Parlement rend moins dramatique la perspective du GATT. Je ne vous aurais pas tenue ce langage l'été dernier alors que le budget n'était pas encore mis sur pied et que nous n'avions pas terminé le débat parlementaire sur les articles 31a et 31b. Les choses s'articulent d'une manière cohérente entre les exigences extérieures probables, celles du GATT, et l'adaptation intérieure nécessaire à transformer la structure du revenu paysan sans l'entamer trop fortement.

Les subventions à l'exportation. C'est incontestablement là que les plus grosses difficultés du volet agricole du GATT se sont

trouvées. C'est la pomme de discorde majeure entre la Communauté et les Américains. Ces difficultés ne concernent que marginalement la Suisse. Nous ne sommes pas meilleurs que les autres, mais il se trouve que nous exportons moins de produits agricoles que les autres. Dans les domaines où nous exportons et singulièrement dans le domaine du fromage, nous ne sommes pas les plus blancs. Notre soutien à l'exportation du fromage est réputé malsain et même si les femmes et les hommes de l'équipe suisse de ski revêtus de trous vont aider à porter l'emmental dans les plus lointaines vallées du Tennessee, il y aura quand même une aide à l'appui de cette exportation qui dépasse les normes habituelles. C'est à peu près le seul produit agricole où nous soyons coupables. Là encore les décisions prises par le Parlement vont dans le bon sens puisque le volume à disposition sera réduit et que nous voyons les cotes d'alarme baisser peu à peu et nous permettre une adaptation. Nous nous sommes battus pour que les résultats et les exigences du GATT, si on aboutit, premièrement ne se manifestent pas du jour au lendemain et secondement fassent l'objet de délais suffisamment longs pour permettre une adaptation sans révolution. Nous ne sommes pas sûrs de gagner sur ce deuxième point, mais même si on en restait au délai que le GATT majoritaire voudrait imposer, 6 ans, la plénitude des mesures exigées pour nous pour la réduction du soutien à l'exportation nous amènerait en 2001. Ce n'est donc pas un processus foudroyant qui en peu de temps exige de nos paysans une adaptation exagérée. Ce terme est le plus court qui se profile.

Si je reprends ces trois volets, la situation n'est pas sans problèmes, mais elle se présente en des termes moins difficiles qu'elle ne se présentait encore l'été dernier. Je ne veux pas nier les problèmes mais je tiens à dédramatiser la situation. Je place cette présentation dans la perspective où l'Uruguay-Round s'achèverait dans les temps qui viennent. Si un revirement imprévisible devait avoir lieu, mes appréciations devraient être revues. Lentement mais sûrement nous avons une vue plus précise des choses. La politique intérieure agricole avec le 7^e rapport, les articles 31a et 31b, le budget voté à la dernière session vont dans la bonne direction et nous montrent la compatibilité de ce que nous faisons avec ce qui devra être fait, peut-être à un rythme accéléré. Le trend général est le bon ce qui nous fait dire que nous pouvons, non pas faire dormir sur les deux oreilles les gens qui dans ce pays ont décidé de ne rien faire, mais leur présenter une perspective faisable à quelques ajustements près. Voilà le point de la situation.

M. Darbellay: Qu'en est-il du secteur des fruits et des légumes et du système des trois phases dont il n'est nulle part fait mention?

M. Berger: Les subventions à l'exportation sont en finalité la cause de la faim dans le monde. En 1989 à Londres, lors d'un débat sur ce thème il avait été suggéré de respecter les pays en voie de développement en évitant cette politique de dumping. L'action de la Suisse concernant la multifonctionnalité a été relevée à Punta del Este et on a pu voir tout l'intérêt qu'elle suscite puisqu'elle permet et d'avoir une certaine production

dans chaque pays et de ménager l'environnement. Il y aura des modifications profondes, mais il est important d'y parvenir. Je reproche à la tarification d'être un système très compliqué. Si cela est possible nous devrions l'éviter. Je ne sais pas combien de personnes seraient nécessaires à sa mise en place. Nous ne pourrions pas régler les problèmes de la faim dans le monde, du ravitaillement agricole, la paix dans le domaine de l'offre des productions agricoles sans que des règles ne s'établissent au niveau mondial mais aussi au niveau européen. Je souhaite que les dispositions du GATT viennent dans les meilleurs délais, et ce d'autant plus après notre échec avec l'EEE.

Certains secteurs de l'agriculture, notamment les fruits et légumes, sont aujourd'hui compétitifs et ils le seraient même en Europe sans les barrières douanières. Pour les secteurs laitier et des fourrages l'approche devra se faire et six ans ne seront pas de trop pour y parvenir. Les mesures de sauvegarde seront-elles suffisantes en cas de difficultés?

M. Ruffy: C'est un ancien conseiller national socialiste qui avait lancé l'idée des paiements directs. Nous avons une très grande responsabilité en parlant de ces paiements directs comme substitution aux subventions à l'agriculture et il ne s'agirait pas de ne pas avoir les moyens financiers pour assurer ce que les agriculteurs considèrent comme une compensation. Sur le plan de l'économie générale que signifie ce remplacement des subventions par des paiements directs si on veut maintenir le revenu agricole? L'analyse du verdict du 6 décembre montre qu'en Suisse alémanique le monde agricole a en majorité voté contre l'EEE, ce qui n'a pas été le cas en Suisse romande. Cette différence ne vient-elle pas de la différence de structure des exploitations agricoles?

Je souhaite que les articles 31a et 31b interviennent avec efficacité pour éviter l'effondrement de notre système agricole. Vous nous dites que jusqu'en 2001 nous aurons la possibilité d'assurer les adaptations. On va assister à une diminution de 15 à 30 milles exploitations en Suisse. Avez-vous des indications sur les effets de cette politique du GATT sur le rythme de la diminution des exploitations agricoles et des restructurations qui vont les régir?

M. Frey Claude: Après le non à l'EEE vous avez rappelé l'importance de cet accord d'accès relatif aux marchés publics. Quelle en est l'importance pour nous? Compensera-t-il partiellement ou se superposera-t-il largement au Traité EEE? Est-ce surtout les pays en développement qui en bénéficieront grâce à l'accès à d'autres marchés qu'il permet?

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je ferai deux remarques générales.

Première remarque, dans notre offre du 3 avril nous avons demandé dix ans de délai pour l'accomplissement de l'Uruguay-Round. L'offre majoritaire comprise dans l'offre générale de M. Dunkel qui servait de base de négociation et avec laquelle semblent d'accord certains protagonistes du GATT est de 6 ans. Nous continuons de plaider la thèse des 10 ans, mais s'il devait malheureusement se révéler que nous sommes seules de

notre espèce, il resterait au minimum 6 ans. Ce n'est pas trop, mais c'est plus confortable que ce qui avait été initialement proposé dans le cadre de la négociation. J'insiste encore sur le fait que pour certaines dispositions du GATT, notamment le soutien interne, les années de référence ne seront pas les années 1994 et suivantes, mais déjà les années antérieures de sorte que l'on tiendra compte des Etats qui ont fait un acte de volonté et qui sont allés dans la bonne direction. C'est particulièrement le cas de la Suisse en 1992 qui, avec le 7^e rapport a pris le virage. Tout ne restera pas à faire à partir de zéro si on continue la politique lucide qui a été conduite en 1992 par le Parlement.

La deuxième remarque générale recouvre plus particulièrement la question de M. Ruffy. Ce n'est pas le GATT qui va dire que les paiements directs contribuant à la multifonctionnalité et servant de compensation partielle aux revenus agricoles qui diminuent doivent être timbrés de telle manière. Seule la Suisse aura à en définir la quotité. C'est le Conseil fédéral puis le Parlement qui détermineront les enveloppes. Les problèmes qui se poseront, compte tenu du fait que les principes sont maintenant bien orientés, ne seront plus des problèmes de la Suisse avec le GATT mais bien des problèmes internes.

Avons-nous les moyens de la politique des articles 31a et 31b? Au-delà de ce bel instrument législatif qui va d'ailleurs se compléter - on va fondre les autres paiements directs graduellement dans ces paiements plus généraux après une période de transition intérieure à respecter - il faudra savoir si on a les moyens, c'est-à-dire l'argent, qui permettent de pratiquer cette politique. Pour être honnête il y a, peut-être pas en 1993 ou 1994 mais à plus long terme, quelques problèmes liés au ménage financier de la Confédération et plus particulièrement à l'assiette fiscale sur laquelle nous aurons à nous déterminer notamment dans le cadre du GATT.

(à M. Frey Claude) Les marchés publics dans le cadre du GATT représentent un montant de l'ordre de 1700 milliards de dollars américains par année et dans le cadre de la Communauté ce montant est de l'ordre de 750 milliards d'écus. Voilà les ordres de grandeur. Concrètement et d'une manière théorique, sachant que les règles sont les mêmes - celles contenues dans l'EEE y avaient été incluses de manière à respecter les futures accords et certains accords déjà existant du GATT - c'est dire qu'on est en présence grosso modo du même instrument, on est en présence d'un espoir de marchés publics plus de deux fois plus importants avec la perspective GATT qu'avec la perspective Communauté. Mais attention, s'il y a un secteur où l'on est sensible à la distance c'est bien celui-là, non seulement dans la fourniture générale et dans l'approvisionnement des marchés publics, mais encore et surtout dans le domaine de la construction et des travaux publics. On a vu dans le fonctionnement de la Communauté que c'était des règles d'ouverture très séduisantes, qui jouaient d'ailleurs mais dans une proportion moindre de ce que l'on pourrait théoriquement examiner. L'aptitude à la distance, notamment dans les travaux publics, est très relative. L'élasticité de l'offre est dans ce domaine très limitée. Ce qui apparaît comme difficile pour un entrepreneur espagnol pour agir en Suisse sera a fortiori plus difficile pour un entrepreneur mexicain, pour prendre un

exemple extrême. Le problème se pose en termes d'efficacité et d'espoir moins considérables que la seule arithmétique pourrait ne nous le faire espérer.

J'en viens à la question des pays en développement. Il y avait en Europe des pays plus ou moins développés, mais ils étaient soumis pratiquement aux mêmes règles pour la fourniture des marchés publics. Ce n'est pas du tout le cas sur le plan du GATT. Tous les pays en développement actuellement incorporés au GATT échappent aux rigueurs des équipements publics et aux règles communes des marchés publics pour la simple et bonne raison que la plupart des marchés publics qu'ils ouvrent sont en réalité des marchés soutenus par les pays industrialisés au travers des institutions de Bretton Woods, des banques régionales de développement, la BIRD sur le plan européen, etc. Les règles du GATT sont unilatérales qui ne leur sont pas applicables. En réalité c'est, encore malheureusement trop souvent le cas, des entreprises des pays industrialisés qui font le travail tant et aussi longtemps que le relais des équipements locaux n'a pas été pleinement établi. La grande différence est qu'elles ne le font pas aux frais des pays adjudicataires mais aux frais des pays fournisseurs dans le cadre de l'aide au développement. Le GATT n'est pas un accord de parfaite symétrie; il ne peut pas l'être par essence de part la disparité des conditions économiques originelles extrêmement vaste.

Les trois seuls pays en développement - on les connote encore dans cette catégorie mais plus pour très longtemps - auxquels seraient applicables les règles des marchés publics du GATT sont Hongkong, Israël et Singapour.

Burger: Ich möchte nochmals in Erinnerung rufen, dass die Neu- ausrichtung der Agrarpolitik, wie sie im 7. Landwirtschaftsbericht dargelegt wurde, in die gleiche Richtung geht, in die wir im Zusammenhang mit dem GATT aus aussenhandelspolitischen Gründen gehen müssen. Zu Herrn Darbellay: Im Prinzip haben wir ja Ausnahmen von der Tarifizierung vorgesehen; die Früchte und das Gemüse fallen unter diese Ausnahmen. Erst nach einer Uebergangsperiode von 10 Jahren werden wir auf diesem Sektor tarifizieren müssen. Es ist möglich, dass wir mit verschiedenen Zollkontingentstufen in etwa die gleiche Wirkung wie das Dreiphasensystem, das bis dann in Kraft bleiben würde, erreichen würden.

Herr Berger hat das Problem der Exportsubventionierung aufgeworfen. Ich mache Sie darauf aufmerksam, dass die Schweizer Offerte - und das ist ein wesentlicher Unterschied zum Kompromiss, der jetzt zwischen den USA und der EG-Kommission ausgehandelt wurde - im Prinzip die exportsubventionierten Mengen nicht reduzieren möchte; dies ist für unser Land sehr wichtig - vor allem im Zusammenhang mit der flächendeckenden Bewirtschaftung des Grünlandes Schweiz, geht es doch bei den Exporten vor allem um Käse und Vieh. Wir würden also bei der Offerte, wie sie jetzt eingereicht ist, im Bereich der Exportsubventionen nur geringfügig toutschieren, im Gegensatz zum Vorschlag von Herrn Dunkel oder zum EG-Kompromiss, wo wir zusätzlich sensible Reduktionen in Kauf nehmen müssten. Es wurde zu Recht gesagt, dass es Landwirtschaftssektoren gibt, wo die Schweiz bereits heute durchaus wettbewerbsfähig ist und wo es gegenüber unseren

Nachbarländern nur noch geringe Kostenunterschiede bei den Produktionsfaktoren gibt; die Früchte und das Gemüse gehören dazu. Zu Recht wurde auf die Schutzklausel aufmerksam gemacht, die für ein kleines Land wie die Schweiz mit, pro Kopf gemessen, hohen Nahrungsmiteleinfuhrten ausserordentlich wichtig ist; unsere Delegation in Genf ist sich dieses Umstandes sehr wohl bewusst. Das ist einer der Hauptverhandlungspunkte. Wenn Sie die Grössenordnung der internationalen Märkte mit der Schweizer Nachfrage vergleichen, können Sie sich vorstellen, dass wir sofort überschwemmt würden, wenn wir nicht eine griffige Schutzklausel hätten.

Herr Ruffy, Sie haben auf die Problematik der Direktzahlungen und deren Finanzierung aufmerksam gemacht. Ich glaube, die Direktzahlungen müssen im Zusammenhang mit einer neuen Finanzierungsgrundlage, d. h. im Klartext mit der Mehrwertsteuer, gesehen werden. Das ist unbedingt notwendig, weil die neue Politik im Prinzip den Steuerzahler mehr belastet und den Konsumenten entlastet. Daher müssen die nötigen Mittel zur Verfügung gestellt werden. Zu den Strukturanpassungen: Unser Amt hat versucht, so gut dies mit statischen Annahmen möglich ist, zu quantifizieren, was die Schweizer Offerte an Ertragsausfall für die schweizerische Landwirtschaft bedeuten würde. Wenn ich die drei Elemente interne Stützung, Exportsubvention und Marktzutritt separiere und mit der internen Stützung beginne, so würde diese nach zehn Jahren Uebergangsphase schätzungsweise rund 130 Millionen Franken pro Jahr ausmachen. Die Exportsubventionen würden uns in relativ geringem Ausmass touschieren. Der Marktzutritt ist schwieriger bezifferbar; aber wir haben ihn auf 50 bis 80 Millionen Franken geschätzt. Sie sehen, dass wir bei der Schweizer Offerte und mit einer zehnjährigen Anpassungsphase mit einem Ertragsausfall von jährlich 200 Millionen Franken als obere Grenze zu rechnen hätten. Das müssen Sie dem gegenüberstellen, was der Finanzplan im Moment an Direktzahlungen vorsieht: hier wird mit einer Wachstumsrate von 170 Millionen pro Jahr gerechnet.

Zum Strukturwandel: Im Prinzip müssen sich Steuerzahler, Konsumenten und Bauern in diese Entwicklung teilen. Je mehr der Staat zur Verfügung stellen kann, und je mehr der Konsument bereit ist, für unsere Produkte zu bezahlen, desto geringer wird der Strukturwandel sein. In den frühen 70er Jahren hatten wir eine jährliche Abnahme der Landwirtschaftsbetriebe um 2 Prozent; diese Entwicklung wurde in den 80er Jahren abgebremst auf 1.3 bis 1.5 Prozent. Der Strukturwandel wird sich eher wieder beschleunigen. Wenn wir vom gleichen Konsumverhalten ausgehen, davon, dass wir die Preise so zurücknehmen, wie wir aufgrund des GATT verpflichtet sind, und davon, dass es uns gelingt, die Direktzahlungen so durchzuführen, wie sie im Finanzplan vorgesehen sind, würde das bedeuten, dass die schweizerische Landwirtschaft in den nächsten drei bis vier Jahren in nominalen Werten nicht ganz das gesamte sektorale Einkommen halten kann. Das heisst also, dass die Landwirtschaft selber die Kostensteigerung und die Realloohnerhöhung - sofern von solchen gesprochen werden kann - auffangen und im übrigen die Situation über den Strukturwandel bewältigen müsste. Schätzungen sind schwer zu machen; aber der Strukturwandel dürfte sich in Zukunft wieder bei 2 Prozent einpendeln - wenn es uns gelingt, die Mittel zur

Verfügung zu stellen. Der Strukturwandel wird sich nicht im ganzen Lande gleich abspielen. Wir werden in Zukunft mehr Nebenerwerbsbetriebe haben in Regionen, wo neben der Nahrungsmittelproduktion die anderen Funktionen der Landwirtschaft ebenso wichtig werden. Dort wird sich der Strukturwandel so abspielen, dass in einem Nebenerwerbsbetrieb anstatt 80 Prozent nur noch 60 Prozent des Einkommens aus der Landwirtschaft erarbeitet werden können. Das heisst im Klartext: Diese Regionen brauchen Arbeitsplätze. In den fruchtbaren Gebieten im Mittelland dagegen wird der Haupterwerbsbetrieb tendenziell effektiv grösser werden.

Präsident: Wir sprechen immer von einer "Schweizer Offerte" im Rahmen des GATT. Was passiert, wenn diese Offerte in den Verhandlungen nicht durchkommt? Wird sich dann die Schweiz aus dem GATT auskoppeln? Von mir aus gesehen ist dies unmöglich.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: La réponse dépendra de ce qui sortira de la négociation. Une négociation est toujours la confrontation d'un certain nombre de points de vue qui paraissent totalement irréductibles. Ici il y a 108 participants qui ne parlent parfois pas du tout le même langage parce que pour chaque groupe les choses importantes sont différentes. Le dialogue commence par un dialogue de sourds et de confrontation et peu à peu il se décante. Dans le cadre de l'Uruguay-Round cela prend plus de temps que dans les rounds précédents parce que la matière est beaucoup plus ambitieuse. En six ans on a fait de réels progrès, le dossier agricole demeurant le dossier épineux. Si je vois ce que sont devenues les offres de départ, je constate que les Américains ont abandonné dans le secteur agricole les trois quarts de leurs arrogantes prétentions, que les Indiens qui n'entraient pas en matière sur les textiles et la propriété intellectuelle discutent aujourd'hui et que les Suisses qui avaient posé la définition de la multifonctionnalité agricole et sa reconnaissance ont gagné puisque cette thèse l'a emporté. Qu'en est-il des dernières offres? Que deviendront-elles au cours des dernières négociations? Si véritablement la négociation aboutie était totalement insatisfaisante pour la Suisse dans tous les secteurs, la Suisse ne s'obstinerait pas à vouloir réussir une opération qui lui impose des sacrifices disproportionnés et elle renoncerait. Si en revanche on aboutissait à un résultat bon ou satisfaisant qui ne recouvre qu'une partie de notre offre, une appréciation des intérêts et de la charge serait tranchée par l'affirmative par le Conseil fédéral. Nous considérerons que même sans avoir obtenu gain de cause sur tous les points, il s'agit au total d'un rapport équilibré et favorable aux intérêts de l'économie suisse. On peut raisonnablement éliminer de notre horizon un Uruguay-Round qui serait défavorable à nos intérêts sur toute la ligne. Il est possible que l'on puisse admettre que certains points de notre proposition n'ont pas été entièrement suivis sans pour autant que le résultat global soit mauvais pour la Suisse.

(Für das "Projet d'acte final de l'Uruguay Round" siehe Anhang 2)

Unterbruch der Sitzung 12.40 - 14.00 Uhr

Vertraulich/Confidentiel

3003 Bern 20. Januar 1993

NATIONALRAT

Aussenpolitische Kommission

- TEILPROTOKOLL 4 der Sitzung vom 11./12. Januar 1993,
09.30 - 18.15 Uhr und 08.00 - 17.00 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3
- TAGESORDNUNG 7. Europapolitik nach dem EWR-Entscheid
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)
- ORDRE DU JOUR 7. Politique à l'égard de l'Europe après
la votation sur l'EEE

(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)
- TEILNEHMER Präsidium: Rychen

Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär, Bäumlín, Berger, Caccia, Darbellay
(ersetzt Columberg), Eggly, Fischer-
Hägglín, Frey Walter, Grendelmeier,
Gardiol (ersetzt Rebeaud), Haller, Maitre,
Meyer Theo (ersetzt Ziegler Jean), Moser,
Mühlemann, Nabholz, Oehler, Ruffy,
Scheidegger, Segmüller, Steffen, Vollmer,
Wyss Paul

Entschuldigt: Bircher Silvio

Weitere Teilnehmer:
Bundesrat Delamuraz, Vorsteher EVD
Bundesrat Felber, Vorsteher EDA
Botschafter Spinner, Integrationsbüro
EDA/EVD
H. Stücheli, EDA

Kommissionssekretariat: A. Aebi, M. Hutter

Protokoll: I. Stauffer (d), G. Québatte (f)

7. Politique à l'égard de l'Europe après la votation sur l'EEE.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je commence par quelques considérations sur la marche de l'AELE et de l'EEE, je poursuivrai avec les discussions, éventuellement négociations, d'ordre plus particulièrement économique du point de vue intérieur et extérieur. M. Felber fera état des discussions qu'il a eues avec les représentants de la Communauté et avec la Communauté elle-même et traitera plus particulièrement de la demande d'adhésion de la Suisse à la Communauté.

Sur le plan extérieur en matière d'EEE nous avons participé à la réunion ministérielle de l'AELE des 10 et 11 décembre à Genève. C'était après la décision suisse, avant la décision du Liechtenstein. Il est apparu que la principale activité de l'AELE pour les mois qui viennent sera la mise en place de l'EEE, une activité à laquelle la Suisse ne peut pas participer. Par conséquent il était dans le droit respect de la décision du peuple suisse de renoncer pour ce semestre de mise en place à la présidence, qui nous aurait obligés à la tâche humiliante et infamante de devoir quitter cette présidence neuf fois sur dix faute de pouvoir participer aux séances consacrées à l'EEE. Ce qu'il adviendra des autres activités de l'AELE sera abordé durant ce semestre; il n'y a aucun changement et les relations avec les pays tiers, la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie et la Slovaquie, la Roumanie, Israël, se poursuivra dans le cadre du plénum de l'AELE.

Les travaux de l'EEE, pour nos collègues de l'AELE, vont conduire à différer de trois mois au moins la mise en place de ce Traité pour la bonne raison qu'il faut le renégocier en raison de l'absence des Suisses. Cette renégociation sera simple si on se borne entre les 18 membres de l'EEE à faire une page de garde qui précise que tout ce qui concerne la Suisse dans le Traité doit être oublié sans rien changer au Traité. Il n'est pas sûr que l'on trouve un accord du côté de quelques pays de la Communauté, en particulier l'Espagne qui a exigé que les pays de l'AELE contribuent au fonds de cohésion aux frais du futur EEE avec le même montant même si la Suisse ne participe pas. Cela ne fait pas l'affaire des autres pays de l'AELE. Si cette position devait être maintenue, cela pourrait conduire à une négociation compliquée où il y aurait lieu de recommencer la discussion sur le fonds. Le Conseil fédéral a jugé qu'il n'était pas possible de ne pas respecter la volonté du peuple suisse aussi dans le chapitre des finances et qu'il n'était pas possible de faire des offres unilatérales en faveur d'un EEE auquel la Suisse ne participe pas. Les choses n'ont pas fait de difficultés, il n'y a pas eu de prétentions formelles.

Un problème particulier est posé par le oui du Liechtenstein. La Communauté ne laissera rien passer au Liechtenstein au titre de sa participation à l'EEE qui pourrait être contredit par l'union douanière qui l'unit à la Suisse depuis 1923. Le Parlement avait modifié cet accord d'union douanière en 1991, mais cela dans la perspective que les deux pays soient dans le même cas, qu'ils disent tous les deux oui ou tous les deux non à l'EEE. Le cas de figure d'un oui et d'un non n'avait pas été

pris en compte et il impose maintenant une négociation qui a commencé entre le Liechtenstein et la Suisse pour voir ce qui peut être conservé et ce qui doit être modifié. Si des choses peuvent être modifiées par les seules décisions gouvernementales, elles le seront de manière à ne péjorer ni les intérêts suisses au Liechtenstein ni les intérêts du Liechtenstein en Suisse. Si dans cette négociation il apparaît que des modifications doivent être apportées qui relèvent du Parlement suisse, le Conseil fédéral fera un message pour demander ces éventuelles modifications. Le cas échéant ce message ferait l'objet d'une procédure accélérée pour permettre au Liechtenstein de respecter les délais et ne pas provoquer un retard supplémentaire pour l'EEE, ce qui ne pourrait que nuire à nos contacts.

Dans la perspective de pouvoir conserver au moins le contact avec l'ensemble de l'Europe communautaire et des pays qui y sont associés, il n'est pas exclu que des options demeurent ouvertes quant à la possibilité d'être représenté par des observateurs. Il est néanmoins assez vraisemblable que ce statut d'observateur ferait l'objet d'exigences de la part des membres de l'EEE à notre égard. Le Conseil fédéral avant de prendre une décision à ce sujet examinera son prix. Il n'est pas prêt à payer un prix dispendieux et une cotisation d'entrée pour un simple strapontin.

Il y aura recherche de discussions bilatérales avec la Communauté ou avec certains de ses Etats membres. Les domaines des transports aériens et des transports terrestres sont dans la chronologie les deux étapes les plus proches pour ouvrir des négociations formellement avec la Communauté. Le Conseil fédéral est saisi de ce dossier pour sa séance de demain. Il définira les voies et moyens de ces négociations entre sa séance de demain et celle du 20 janvier. Vous avez donné une arme de négociation relative en adoptant l'Accord de transit lors de la session de décembre.

Dans les domaines de la recherche, de l'éducation, de la reconnaissance des diplômes, des assurances, des produits agricoles transformés, des règles d'origine, de la libération des achats publics, de la reconnaissance mutuelle des testes et des certificats nous tenterons de voir ce qui peut être abordé. En même temps nous tenterons d'éviter que les préalables soient des préalables de prix et de concession également valables dans d'autres secteurs, notamment dans le secteur agricole, et qui rendraient ces démarches illusoire. Nous mesurerons les effets des prix sur la base des premiers pourparlers que nous aurons eus avec la Communauté. Ces pourparlers préalables ont eu lieu dans deux secteurs, les transports aériens et terrestres, point sur lequel la Communauté réagissait violemment contre la Suisse, et sur les programmes de recherche et développement. Sachant la limite du genre, sachant que le prix à payer devra être recalculé avant d'aboutir, nous tentons de trouver très partiellement des compensations à ce que l'EEE aurait de lui-même apporté. Nous maintenons l'engagement que le Conseil fédéral a pris de laisser toutes les portes ouvertes. Je parle uniquement de la négociation plus particulièrement économique

reprenant tout ou partie de l'EEE dans certains domaines au plan européen, le problème de la réciprocité étant le problème majeur.

Sur le plan intérieur, le Conseil fédéral a fait diligence pour travailler en ce sens qu'il examinera trois domaines pour les présenter ce mois encore à l'opinion puis au Parlement selon des procédures formelles.

1. La revitalisation. Nous voulons tenter de mettre l'économie en état de concurrence plus apte qu'aujourd'hui compte tenu des défis qu'elle doit relever. Cette opération se serait faite de toute façon, mais l'absence de l'EEE la rend plus indispensable encore. Les engagements que j'ai pris devant le Conseil national au nom du Conseil fédéral en décembre, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas d'une revitalisation à la Reagan mais d'une revitalisation qui ne remettrait pas en cause et ne démantèlerait pas l'acquis social, l'acquis environnemental et l'acquis régional, sont tenus. Le Conseil fédéral procédera à l'examen concret des mesures possibles dans sa séance de demain pour une première analyse. Cela n'est pas demain qu'elles sortiront dans l'opinion publique et que le message sera publié. Dans certains secteurs il s'agira d'une première étape, dans d'autres secteurs d'une étape un peu plus lointaine. Les mesures prêtes à l'emploi ne sont pas nombreuses, mais elles existent. Pour d'autres des commissions d'experts travaillent, notamment le groupe pour la nouvelle loi sur les cartels. Il travaille selon les instructions suivantes: les données constitutionnelles concernant le droit des cartels ne sont pas modifiées; en revanche la loi sur les cartels sur la base du mandat constitutionnel doit être modifiée. Nous attendons les propositions du groupe jusqu'au mois de mars. La consultation aura lieu ensuite et la procédure parlementaire pourra commencer.

2. Eurolex. Simultanément nous examinerons quels projets mis sous toit dans le paquet Eurolex méritent d'être repris (dans le cadre d'une procédure ordinaire) parce que correspondant à des critères favorables à notre économie. Premier critère: il s'agit de mesures qui vont dans le sens direct ou indirect de la revitalisation. Toutes les mesures Eurolex n'allaient pas dans ce sens, mais c'est le cas pour un certain nombre. Même si apparemment on avait parfois le sentiment qu'il s'agissait d'une intervention de l'Etat, en réalité dans le paquet Eurolex souvent les interventions, au-delà de l'apparence, servaient la revitalisation. Par exemple, on peut penser que sans EEE il faut s'empressement d'oublier le droit des consommateurs. Or un tel dispositif met en réalité les producteurs suisses en état de devoir participer à la concurrence et à l'ouverture des marchés en pratiquant les mêmes règles que les producteurs européens. On a donc intérêt à ce que nous nous soumettions de nous-mêmes à cette saine discipline. C'est dans cette perspective que le Conseil fédéral pense laisser dans un premier paquet Eurolex cette disposition.

Deuxième critère: l'eurocompatibilité. Dans certains domaines nous avons le plus grand intérêt, égoïste et unilatéral, à ne pas continuer de nous encombrer de règles qui parce qu'elles sont différentes, rendent l'accès au marché des autres beaucoup plus difficile. Ces règles étaient uniformisées dans le cadre

de l'EEE. Sans ce cadre on a encore davantage intérêt à pratiquer cette eurocompatibilité dans certains domaines intéressant notre production économique, industrielle et notre production de services internationale.

Un grand nombre de travaux de reconnaissance et de consultation ont déjà été opérés. Il n'est pas exclu que le Conseil fédéral puisse présenter un message au mois de mars prochain sur l'ensemble de ces mesures et qu'elles fassent l'objet d'un traitement au Parlement lors de la session extraordinaire d'avril. Cela permettrait de ne pas perdre de temps dans l'adaptation de notre droit intérieur.

Dans le cadre de ces procédures il sera question du droit suisse uniquement. Dans quelle mesure certaines d'entre elles pourront-elles être négociées ensuite pour nous permettre d'obtenir des réciprocités de la part de nos interlocuteurs européens? Cette question nous mettra sur une base de départ plus favorable que si nous prétendions entretenir d'une manière unilatérale un droit spécifique différent du droit européen, sauf si nous y avons de bonnes raisons.

Cette eurocompatibilité qui a été notre leitmotiv avant l'EEE doit le rester pour nous permettre concrètement d'avoir toutes les portes ouvertes sur toutes les solutions et de ne pas avoir lorsqu'une de ces portes s'ouvrira à tout refaire en catastrophe parce que nous aurions figé notre droit. Voilà le sens d'une utilisation intelligente de la décision négative du 6 décembre.

3. Volet fiscal. Parler d'une reprise de certains éléments d'Eurolex en procédure ordinaire, parler de revitalisation, tout en laissant le volet financier et fiscal absent de cette démarche pourrait présenter un certain déséquilibre. Il n'est donc pas exclu que le Conseil fédéral sortant des procédures financières qui l'ont accaparé et qui l'accaparent encore, anticipe quelques réflexions, notamment sur la TVA, pour les coordonner aux autres mesures. A vouloir suivre des procédures totalement distinctes on risque de créer des chevauchements ou des distorsions qui feraient dire au Parlement que le Conseil fédéral manque complètement de vision d'ensemble.

Je termine l'examen intérieur en parlant d'initiatives pendantes ou annoncées dans le domaine de la participation de la Suisse à l'Europe. M. Felber parlera de l'initiative de la Lega. Je parlerai des initiatives diverses, populaires ou cantonales, qui tendraient à faire revoter la Suisse sur l'EEE. Comme je l'ai dit au Conseil national, le Conseil fédéral ne prendra aucune initiative dans ce domaine. Si de telles initiatives sont prises, il faudra les juger. En réalité nous ne participons pas à la négociation de l'EEE, le train est passé. L'EEE qui verra le jour probablement le 1^{er} juillet 1993 est déjà quelque peu différent de celui sur lequel nous avons voté. Il pourra différer selon le résultat de la négociation des 18. On n'aurait donc pas la possibilité de déclarer: on a bien réfléchi, on a posé la question une seconde fois, on adhère à l'EEE. On nous répondra que l'EEE est de toute façon différent de celui qui a été signé en 1992. Entre temps l'EEE va se développer, le pipeline va faire apparaître une reprise

de certaines dispositions que les autres mettront en place au gré des développements. Par conséquent, de toute façon si en 1994 ou en 1995 une initiative aboutissait qui demande la reprise par la Suisse de l'EEE, une nouvelle négociation devrait avoir lieu. Sur les points acquis elle ne demanderait pas des mois de discussion, mais sur les points nouveaux sans doute serait-elle plus exigeante. On peut imaginer raisonnablement que nos partenaires seraient plus exigeants. Ce que nous soumettrions au peuple et que les gouvernements des 18 devraient soumettre à leurs Parlements et au peuple du Liechtenstein serait un autre traité.

La vraisemblance d'une telle démarche n'est pas nulle. Le Conseil fédéral ne l'exclut pas a priori, mais il faut être clair. Il y aurait nouvelle négociation et au moment où pourrait intervenir une décision après négociation, en aucun cas cette année, peut-être l'année prochaine, probablement en 1995, qu'en sera-t-il de l'EEE alors que 4 des 6 Etats de l'AELE y ayant souscrit seront en bonne voie de terminer ou auront terminé leurs négociations d'adhésion à la Communauté? Je ne veux pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Le Conseil fédéral respecte la décision populaire. Si des initiatives viennent on en jugera le moment venu, mais assurément d'une part ce ne sera plus le même traité, il faudra le renégocier et d'autre part cela ne se fera pas dans un délai de quelques semaines, c'est un processus au plus long terme.

M. Felber, conseiller fédéral: Concernant les relations de la Suisse avec le Liechtenstein, les affaires sont actuellement à l'étude au domaine juridique sur le plan du droit international. Cela s'avère un peu plus compliqué que cela ne paraît a priori. Le Liechtenstein est un Etat souverain et il a contrairement à la Suisse adhéré à un Traité alors que nous sommes en union douanière. Ce Traité a des effets considérables sur les échanges intraeuropéens. Les autorités liechtensteinoises sont déterminées à maintenir l'union douanière de 1923, mais l'adhésion du Liechtenstein à l'EEE nécessite des adaptations dans les rapports conventionnels entre la Principauté et la Suisse. Ces adaptations doivent répondre à deux conditions: permettre au Liechtenstein de respecter toutes les obligations qui découlent de l'EEE et être conçues de façon à ce que la Suisse ne puisse pas profiter par la petite porte des avantages offerts par l'EEE. Les futurs partenaires du Liechtenstein dans l'EEE veilleront de très près à ce que ces conditions soient scrupuleusement respectées. Les plus grands besoins se situent dans le domaine des échanges et les problèmes se posent partout où l'EEE, en particulier la libre circulation des marchandises, va au-delà de l'accord de libre-échange Suisse - Communauté, qui est également applicable au Liechtenstein. Nous devons trouver des solutions dans les domaines suivants: les règles d'origine, les normes techniques et tous les obstacles que l'on appelle non-tarifaires, les produits agricoles transformés, etc. Des adaptations techniques seront nécessaires dans les domaines de la protection de la propriété intellectuelle, de la législation vétérinaire et de la télécommunication. Voilà les éléments principaux sur lesquels nous devons discuter de manière à ce que la

Principauté puisse bénéficier de l'accord qu'elle a donné à l'EEE et que nous ne retardions pas la mise en vigueur de cet accord.

Certains problèmes politiques se posent. Est-il concevable que l'administration fédérale suisse assume au Liechtenstein des responsabilités qui sont liées à la mise en oeuvre du droit de l'EEE? Cette situation apparaît comme presque inévitable. En effet une bonne partie du droit suisse est également applicable dans la Principauté et est mis en oeuvre par notre administration. Ce sont les douanes, la régie des alcools, le contrôle des denrées alimentaires, la protection de la santé publique, les télécommunications, le problème du dépôt des brevets, le contrôle des médicaments, toute la pharmacopée, etc. Le droit international doit dans ces domaines être remplacé par le droit de l'EEE. Nous savons d'autre part que la Principauté ne dispose pas de suffisamment de personnel qualifié pour exercer les tâches dans ces différents domaines. Voilà en résumé les problèmes qui se posent. Nous trouverons les solutions, mais ce ne sera pas immédiatement évident.

Les relations européennes de la Suisse. J'ai été chargé par le Conseil fédéral lors de ma présence à Stockholm les 14 et 15 décembre à la Conférence du Conseil des ministres de la CSCE de rencontrer mes collègues de la Communauté. Je n'ai pas rencontré les ministres de l'AELE puisque M. Delamuraz les avait vus à Genève, mais j'ai rencontré neuf des douze ministres de la Communauté, deux étaient absents et j'ai manqué de temps pour rencontrer le ministre irlandais. Le président actuel de la Communauté qui est le ministre des Affaires étrangères du Danemark sera en visite officielle à Berne le 29 janvier et une délégation du Conseil fédéral aura l'occasion de discuter des rapports entre la Suisse et la Communauté. Les questions que j'ai abordées concernaient l'exploration des trois voies de relation entre la Suisse et la Communauté économique européenne.

La première voie était le retour à un processus traditionnel issu des accords du Luxembourg, c'est-à-dire la conclusion les uns après les autres, voire quelques points en même temps, d'accords ponctuels bilatéraux entre la Communauté et la Suisse qui viendraient s'ajouter aux 130 accords existants, accords bilatéraux qui pourraient dans certains cas particuliers être contractés entre un Etat et la Suisse. Cette possibilité est de plus en plus difficile puisque la Communauté élargit son champ législatif et que de moins en moins de domaines appartiennent à la seule souveraineté des Etats. Il en reste quelques uns, en particulier dans le domaine de la libre circulation des personnes. Les réponses que j'ai obtenues étaient assez dubitatives. D'une manière générale j'ai été bien reçu et aucun pays de la Communauté ni la Communauté elle-même n'ont décidé, malgré l'amertume du vote du 6 décembre, de boycotter la Suisse, de rompre des relations, de gêner les efforts de la Suisse. Tous souhaitent que ces efforts soient faits en vue d'un rapprochement avec la Communauté. Les accords ponctuels bilatéraux ont suscité chez certains de mes collègues que je ne citerai pas des hochements de tête négatifs. Certains Etats plus particulièrement les Etats du sud estiment que, la Suisse ayant refusé une solution globale, ils n'iraient pas plus loin.

Cela n'est pas sans effets puisque dans un certain nombre de domaines il faut le consensus communautaire pour ouvrir des négociations. Si un ou plusieurs Etats refuse d'ouvrir des négociations pour un accord bilatéral entre la Communauté et la Suisse, cela suffirait pour reporter cette négociation. D'autre part les ministres des Affaires étrangères ont souligné que ça n'était pas leur première préoccupation et que la Suisse devrait faire preuve de patience avant d'imaginer une ouverture de négociation. Cette porte n'est pas fermée, mais elle est étroite dans la mesure où selon les domaines on peut s'attendre au veto d'un ou de plusieurs pays. Sur les neuf ministres un seul a été très ouvert, les autres disant que la stratégie de la Communauté avait été précisément de vouloir remplacer les négociations bilatérales par l'accord global de l'EEE. La deuxième voie est celle d'une nouvelle votation sur l'EEE. La réaction a été unanime, les ministres des Affaires étrangères ne croient pas objectivement à la possibilité pour la Suisse de voter rapidement une nouvelle fois sur l'EEE. Les ministres soulignent tous qu'il est exclu que la Suisse retarde par quelque démarche que ce soit l'entrée en vigueur de l'EEE. Si nous annonçons demain, ce qui ne va pas arriver, que le Conseil fédéral a décidé de resoumettre au peuple la ratification de l'EEE, les ministres de la Communauté n'attendraient pas, l'EEE doit entrer en vigueur et ils n'attendraient pas une hypothétique nouvelle décision. Les pays de l'AELE seraient d'ailleurs les premiers à ne pas être d'accord.

Beaucoup de mes collègues m'ont également demandé comment j'imaginai faire revoter sur l'EEE selon les règles constitutionnelles et législatives qui sont les nôtres, si au moment de cette votation l'EEE ne se réduit plus qu'à deux Etats, l'Islande et le Liechtenstein. On ne renégocierait plus un Espace économique avec un nouvel Etat alors qu'il ne comporte plus que deux membres. La décision aurait été différente si nous avions accepté l'EEE, nous aurions pu rester au bénéfice de l'EEE même si les autres Etats avaient adhéré à la Communauté.

Nous tenons néanmoins à garder cette voie ouverte. L'évolution de la situation politique et économique dans notre pays, si les négociations bilatérales devaient échouer, peut justifier sinon immédiatement du moins dans un délai raisonnable engager la Suisse à demander une ouverture de négociation pour adhérer à l'EEE.

La troisième voie est celle de l'adhésion à la Communauté. Nous avons déposé au nom du Conseil fédéral une demande d'adhésion à la Communauté au mois de mai 1992. Cette demande entraînait automatiquement de la part de la Commission de la Communauté, après décision du Conseil des ministres, une analyse qui est l'avis de la Commission. Cet avis forme les bases d'une future négociation d'adhésion, détermine dans tous les domaines du droit européen les critères nécessaires auxquels la Suisse, sur la base de sa législation actuelle, de ses capacités économique et financière et de sa politique, répond de manière positive et ceux pour lesquels il faudra négocier. Ces domaines sont le domaine politique dans le cadre de la neutralité, les domaines agricole et de la fiscalité dans lesquels le parallélisme et la

compatibilité doivent être acquis. Toute demande de négociation d'adhésion actuellement déposée sera fondée sur les règles programmatiques fixées dans le Traité de Maastricht. Cela est valable pour tous les pays candidats, c'est-à-dire l'Autriche, la Suède, la Finlande, la Norvège et la Suisse dans la mesure où elle est candidate.

De l'avis des ministres des Affaires étrangères de la Communauté il est utile que la Suisse fasse connaître sa possibilité, c'est-à-dire la poursuite ou la suspension du processus. De l'avis des deux conseillers fédéraux qui sont responsables plus principalement du dossier des relations de la Suisse avec l'Europe et la Communauté, la suspension de la demande d'adhésion est un geste suffisant. Il s'agirait d'envoyer un avis à Bruxelles disant que, pour des raisons de politique intérieure, nous ne sommes pas prêts à entrer en négociation sur une adhésion de la Suisse à la Communauté. Cela signifie pour la Communauté qu'elle ne dépose pas son avis, qu'elle a d'ailleurs retenu d'elle-même après le vote du 6 décembre. Elle ne le déposera que si nous maintenons notre demande qui signifie une ouverture de négociation le plus rapidement possible. Cet avis devra de toute façon être remanié puisqu'il tenait compte dans ses prémices d'une ratification de l'EEE par la Suisse, donc de toute la partie du droit communautaire acquise à travers l'EEE. Pour déposer cet avis la Communauté attend un signe de la Suisse. Ce signe, qui ne devrait pas être une lâcheté, serait que le gouvernement suisse lui demande de suspendre la demande d'ouverture de négociation et la nécessité pour elle de déposer son avis. Elle attendra un signe pour réactiver le dossier.

Nous souhaitons que la possibilité d'accords bilatéraux avec la Communauté ou avec un Etat puisse être explorée, que si une initiative populaire ou cantonale demandait la remise en discussion du Traité EEE, avec toutes les réserves que nous avons émises quant à l'objectivité de cette vision reste ouverte, que le problème de la demande d'adhésion soit traité d'une manière très claire. La Communauté ne fera aucun effort particulier, n'exercera aucune pression pour nous contraindre à adhérer à ses institutions. Elle souhaite que la Suisse avec beaucoup des pays d'Europe occidentale qui forment actuellement l'AELE devienne un jour membre de la Communauté. Elle ne peut pas, pas plus que nous, dire ce que sera la Communauté demain, cela dépend des développements internes. La Communauté n'est pas une société avec des statuts, c'est un processus qui va constamment évoluer.

Cette situation vous apparaîtra peut-être diplomatique, mais elle est importante et elle est grave. La Suisse ne peut pas, c'est ma conviction profonde, après le refus de l'EEE simplement dire qu'elle retire sa demande d'adhésion. Ce serait une gifle à la Communauté qu'elle n'a pas méritée puisqu'elle est disponible pour discuter avec nous de plusieurs solutions et que nous ne pouvons pas nous passer de la Communauté dans nos relations européennes, politique et économique. La Communauté est prête à discuter avec nous dans plusieurs domaines de collaboration, le domaine de la sécurité en Europe où nous ne pourrions pas constamment nous cacher sous notre tabouret et disant que nous sommes neutres. Il faudra un jour

dire ce que signifie cette neutralité. Je ne pourrai personnellement pas continuer d'assister à des débats où on me demande pourquoi nous n'intervenons pas militairement en Yougoslavie alors que nous savons que nous ne mettrons pas un seul soldat en Yougoslavie. La vie d'un soldat Suisse est plus importante que celle d'un Suisse qui meurt pour la Croix Rouge! Avez-vous déjà réfléchi à cela? Cinquante délégués de la Croix Rouge, tous Suisses, meurent chaque année dans le monde pour la cause internationale et le droit humanitaire, mais si un seul soldat suisse devait mourir à l'étranger on aurait l'impression d'avoir trahi notre neutralité. J'aimerais qu'on y réfléchisse et qu'on arrête de nous demander que les autres interviennent militairement et que j'aie arrêter la guerre!

Nous ne méritons pas l'hostilité de la Communauté et la Communauté ne mérite pas notre hostilité. Elle nous a fait des propositions, nous les avons négociées puis acceptées, notre souverain a refusé le Traité qui en était issu. Nous respectons cette décision, mais nous pensons ne pas avoir le droit aujourd'hui de fermer une possibilité future d'accord, voire d'adhésion, avec cette Communauté. Qu'on arrête de nous dire que l'on veut d'abord savoir ce que sera la Communauté avant d'adhérer. Les Waldstätten ne savaient pas que les Neuchâtelois seraient Suisses lorsqu'ils ont fondé la Confédération. J'aimerais qu'on ait un peu plus de courage.

Ce que nous vous disons aujourd'hui ce sont les réflexions de deux chefs de département qui sont quotidiennement aux prises avec ce dossier. La position du Conseil fédéral n'est pas encore définie. Pour ma part celle que je vous ai indiquée et que je proposerai est la suspension de la demande de négociation et non son retrait.

Le jour où les conditions nécessaires, politique et économique, seront suffisantes à l'intérieur de notre pays nous pourrons réactiver ce dossier.

M. Frey Claude: Je remercie MM. les conseillers fédéraux, parce qu'aujourd'hui nous avons entendu l'avis de deux hommes d'Etats.

Il s'agit de concilier deux objectifs difficiles à concilier: calmer le jeu, ce qui est le rôle du Conseil fédéral mais aussi du Parlement, tout en profitant de la dynamique du 6 décembre. J'ai rarement vu un combat où, comme ce fut le cas le 7 décembre, ceux qui avaient gagné commençaient à se poser des questions et avaient l'air déconfit.

J'approuve pleinement la suspension de la demande d'adhésion, même si je suis et resterai opposé à l'adhésion le moment venu. Ceux qui lancent des initiatives oublient qu'ils récolteront facilement les signatures, mais que déplacer des majorités, en particulier celle des cantons, demande plus de temps.

Il faudra explorer la voie des négociations bilatérales, malgré les difficultés. Le 6 décembre nous coûtera cher. Sans vouloir trancher la question maintenant, je n'exclurais pas notre participation au fonds de cohésion si elle devait permettre certains accords bilatéraux.

Je salue la volonté de ne pas porter atteinte aux acquis sociaux et régionaux. Je serais d'avis, mis à part les objets qui techniquement n'ont plus de raison d'être, de reprendre

comme attitude politique Eurolex dans son entier. Si nous reprenons Eurolex à la carte, nous aurons des débats plus que difficiles pour nous mettre d'accord sur les objets essentiels. Comme M. Ogi l'a dit dans son discours de l'An, il faudra développer notre politique économique extérieure hors de l'Europe en reprenant les problèmes avec la zone dollars et le Japon. Ce volet devrait aussi être traité dans notre vision plus large de cet après 6 décembre. Il y a même peut-être certains domaines pour lesquels le fait de ne pas être dans l'EEE représente un avantage. Le moment de vérité sera la session spéciale et il sera nécessaire de concilier les objectifs.

Mühlemann: Wir sind alle sehr beeindruckt durch die Ausführungen der beiden Bundesräte; wesentlich ist aber, dass wir uns im Parlamentsbereich zu gemeinsamem Handeln zusammenfinden. Es besteht kein Zweifel daran, dass wir vom 1. Juli 1993 an ein insulareres Dasein fristen werden als bis anhin. Wir dürfen jetzt keine weiteren Türen zuschlagen. Wir dürfen diese GATT-Verhandlungen nicht scheitern lassen, und der GATT-Vertrag darf auch nicht vor dem Volke scheitern. Darum dürfen wir nicht die Fehler der EWR-Abstimmung wiederholen und jetzt schon wieder diesen Vertrag als negativ hinstellen. Auch müssen wir die Solidaritätsaktionen verstärken. Wir haben gestern einen Beweis dafür geliefert und dem GUS-Beitrag von 600 Millionen Franken zugestimmt. Vor dem 6. Dezember habe ich diesbezüglich eher gezögert; aber wir dürfen jetzt nicht den Eindruck erwecken, dass wir grenzenlose Profiteure seien, die sich aus der Welt zurückgezogen haben.

Ich bin überrascht, dass der Bundesrat die Bedeutung der Grenzregionen nicht stärker erkannt hat. Wer an der Grenze lebt, spürt deutlich, dass hier ein Handlungsbedarf besteht, den kleinen Grenzverkehr zu verstärken. Die sechs Grenzregionen treffen sich heimlich; hier muss eine Koordination erfolgen. Vielleicht muss sogar diesen Grenzregionen etwas mehr Autonomie gegeben werden.

Im Bereich der kontinentalen Entwicklung teile ich die Auffassung von Herrn Bundesrat Felber, möchte aber betonen, dass der bilaterale Weg im Moment wohl der einzige praktikable Weg ist. Wir haben drei Brücken zu diesem EWR-Raum: Den Freihandelsvertrag von 1972, den Transitvertrag und den Forschungsvertrag. Der Freihandelsvertrag 72 ist schlechter als die Assoziationsverträge der EG mit den mitteleuropäischen Ländern Ungarn, Tschechei und Polen. Eine Nachverhandlung ist hier angezeigt. Transitvertrag: ich weiss nicht, ob es gescheit ist, ihn jetzt zu ratifizieren, ist er doch ein wichtiges Pfand in unserer Hand. Die Bedeutung des Forschungsvertrages ist jetzt durch Herrn Bundesrat Cotti erkannt worden; aber ich weiss nicht, ob der liebenswürdige Kommissar Pandolfi durch einen ähnlich kooperativen Kommissar ersetzt wird. Hier sind Verhandlungen im Gange, die dazu führen könnten, dass man so etwas wie einen Freihandelsvertrag 94 anstreben könnte, losgelöst vom politischen Ballast. Ich glaube auch nicht, dass wir permanent mit Brüssel verhandeln können; also muss man vielleicht den Weg

über Bonn, Paris, London oder Rom auch versuchen, um aus der schwierigen Situation bessere Verhandlungsergebnisse zu erzielen. Wir haben allen Grund, diese bilateralen Versuche zu unterstützen, denn sie würden auch innenpolitisch die besten Chancen bieten.

Zu den Ausführungen von Herrn Bundesrat Delamuraz: Ich war sehr erstaunt, als ich merkte, dass ich das meiste davon schon in der "Neuen Zürcher Zeitung" gelesen habe - irgendwo ist da wieder einmal ein Leck, was wir sehr ungern zur Kenntnis nehmen. Es steht da: "zu wenig und zu langsam". Stimmt es, dass Sie morgen im Bundesrat ein Programm verabschieden werden, das zu wenig bringt und zu langsam ist? In bezug auf die Revitalisierung steht, die Freizügigkeit beim Personenverkehr sei ungenügend, die Normenankennung lasse zu wünschen übrig, die Verfahrensbeschleunigung sei nicht in diesem Paket enthalten. Im Bereich Eurolex wird, an die Adresse von Herrn Bundesrat Koller, gewarnt, das neue Swisslex berge die Gefahr der Regulierung, nicht der Deregulierung. Oder im Finanzbereich wehre man sich gegen einen Systemwechsel, der aufkommensneutral sei. Ist dieses Paket so beschaffen, wie es in der Zeitung beschrieben wird, und was kann man unternehmen, um mehr zu bieten? Wie gelingt es, eine Unité de doctrine zu erzielen, wenn der Revitalisierungsprozess in der Kompetenz von Herrn Bundesrat Delamuraz ist, Swisslex bei Herrn Bundesrat Koller und die Finanzvorlage bei Herrn Bundesrat Stich?

M. Darbellay: Je m'associe aux remerciements adressés à nos deux conseillers fédéraux. Comme M. Frey Claude j'avais remarqué que les vainqueurs ne pavoisaient pas et encore moins après le vote du Liechtenstein.

Dans Eurolex je pense qu'il ne faudra pas se contenter de reprendre les objets qui touchent à la revitalisation. On peut faire trois paquets des 50 lois de l'Eurolex. Certaines n'ont vu que leur introduction être modifiée, on pourrait les laisser de côté. Pour d'autres il s'agissait d'adapter notre droit au droit européen: la protection des consommateurs, mais aussi la loi sur le petit crédit ou la participation des travailleurs. Elles ne concernent pas directement la revitalisation, ne demandent pas de réciprocité et pourraient être reprises intégralement. Enfin les dernières étaient conditionnées par la réciprocité. Sans cette réciprocité elles n'ont pas de sens; nous pouvons néanmoins prendre certaines dispositions, même sans réciprocité, ce qui nous donnera des atouts dans nos discussions avec nos partenaires européens.

Nous n'avons pas à retirer notre demande d'adhésion qui reste une option importante. L'idée lors de son dépôt était d'être dans le même train de négociation que l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède. En suspendant nous négocierons avec des pays avec lesquels nous n'avons pas d'intérêts communs. Est-il vraiment judicieux de suspendre cette demande?

M. Maître: Sur le plan de la revitalisation, on attend de connaître plus concrètement le contenu du programme et on remercie le Conseil fédéral d'avoir fait diligence pour statuer sur un programme propre à être présenté rapidement. Je prends

note avec intérêt qu'un volet fiscal y sera intégré. Cela me paraît capital, notamment la TVA. Notre système d'Icha présente des défaillances au niveau de son eurocompatibilité, mais également au niveau de la compétitivité économique interne. S'agissant d'Eurolex, je ne suis pas sûr qu'il faille reprendre l'entier du paquet. Certains éléments n'ont de sens que si on bénéficie de la réciprocité. On s'affaiblirait en les adoptant unilatéralement; les négociations ultérieures ne nous permettraient plus aucune marge de manoeuvre.

J'ai de grands doutes quant à notre capacité de conclure des accords bilatéraux sans avoir à payer un prix exorbitant, mais aussi quelques répugnances à présenter les accords bilatéraux comme la solution alors que pendant toute la campagne sur l'EEE on a utilisé l'argument de la non-praticabilité future du bilatéral.

Heureusement que le Conseil fédéral a eu la sagesse de déposer en temps voulu la demande d'ouverture de négociation en vue d'une adhésion. Elle est nécessaire même si inutilisable dans un avenir immédiat et nous attendons du Conseil fédéral qu'il dise clairement, ce qui est de sa seule compétence, qu'il est exclu de retirer la demande l'ouverture de négociation.

Faut-il revoter sur l'EEE? C'est pratiquement impossible à envisager dans un délai très rapproché. A plus long terme le vrai débat devient celui de l'adhésion à la Communauté. Ce qui est capital sur le plan de la politique extérieure c'est que nous utilisions tous les signes possibles pour montrer que notre volonté d'ouverture européenne demeure intacte. Quand on dit que toutes les options restent ouvertes il faut préciser que seules les options d'intégration sont ouvertes. Certains parlementaires de l'UDC prônent la voie de l'"Alleingang". Si l'on veut achever les fossés qui se sont creusés entre la ville et la campagne, entre certaines régions, entre les jeunes et les moins jeunes alors il faut parler des options d'"Alleingang".

Il est capital, particulièrement pour les jeunes, de garder une tension proeuropéenne à l'intérieur du pays. Il est en effet assez rare que des dirigeants politiques se trouvent à ce point à l'unisson avec les jeunes.

Frau Bäumlin: Im Unterschied zu Herrn Claude Frey habe ich nach dem 6. Dezember eher eine Art Erstarrung festgestellt als eine Unruhe. Diesen Zustand müssen wir nicht noch mehr beruhigen; vielmehr müssen wir überlegen, wie wieder Bewegung in diese Erstarrung gebracht werden kann. Ich möchte an ein Versprechen des Bundesrates erinnern, das mit der heutigen Situation zu tun hat: das Versprechen, dass wir bis Ende 1992 einen Aussenpolitik-Bericht bekommen sollten. Wann ist dieser Bericht fertig? Wann bekommen wir ihn? Was wird drinstehen? Wird der Neutralitätsbericht ein Bestandteil davon sein? Ich möchte einen Ausdruck von Herrn Bundesrat Delamuraz aufnehmen - es ist immer sehr interessant, wenn die Romands deutsche Ausdrücke gebrauchen -, nämlich die "Gesamtanschauung". Dieser Ausdruck trifft genau zu auf den Aussenpolitik-Bericht: dieser muss eine Gesamtschau enthalten, und er muss auch aktualisiert sein auf die heutige Situation. Deshalb ist es verständlich, dass das Versprechen bisher nicht eingehalten wurde; aber allzu lange möch-

te ich nicht mehr warten. - Eine Anschlussfrage: Hängt dieser Bericht zusammen mit dem Inspektionsbericht der GPK des Ständerates mit dem Titel "Die Planungs- und Koordinationsfunktion im Bereich der Aussenpolitik"?

Während der Diskussion über das GATT von heute morgen hätte ich beinahe eine Frage gestellt bezüglich der Milchpreissenkung um fünf Rappen. Ist dies nun auch eine Subventionskürzung im Zusammenhang mit den GATT-Verhandlungen? Ich habe diese Frage zurückgezogen und werde sie zuerst dem Finanzminister stellen. Das bereitet mir je länger je mehr ein Malaise, gerade als Mitglied der Aussenpolitischen Kommission, wo alle diese Probleme zusammenlaufen. Deshalb liegt mir viel daran, dass dieser Bericht über die Aussenpolitik inhaltsreich wird und eine Gesamtchau enthält. Ich brauche die Antworten auf alle diese Fragen als ergänzende Elemente, um bezüglich der jetzt debattierten Fragen Eurolex, zweite EWR-Abstimmung und EG-Beitritt klarzukommen.

Präsident: Die Parlamentsdienste haben uns mitgeteilt, dass der Bericht über die Aussenpolitik im 2. Quartal 1993 dem Parlament zugewiesen wird und die Behandlung in den Räten für die Herbst- oder Wintersession vorgesehen ist.

Frau Bär: 1. Herr Bundesrat Delamuraz hat uns den Fahrplan des Bundesrates für die Eurolex vorgelegt: Botschaft im März und dann Sondersession. Stellt sich der Bundesrat vor, dass diese Vorlagen nicht mehr in die Kommissionen kommen, sondern gleich in den Rat? Wir haben ja seinerzeit beschlossen, nur das Minimum anzupassen; aber man kann sich vorstellen, dass auch andere Punkte in diese Gesetzgebung einfliessen sollten. Ich frage mich, ob man nicht wieder global die ganze Eurolex im ordentlichen Verfahren vorlegen sollte.

2. Zum Beitrittsgesuch: Wir haben es im Mai 1992 begrüsst, dass der Bundesrat das Beitrittsgesuch gestellt hat. Ich bin der Meinung, dass diese Verhandlungen jetzt möglichst rasch geführt werden sollen. Herr Bundesrat Felber sagt, die EG warte auf ein Zeichen von unserer Seite; von wem braucht der Bundesrat ein Zeichen, damit er in Brüssel sagen kann, dass wir jetzt bereit sind? Im März 1992 haben drei von vier Bundesratsparteien in dieser Kommission den Bundesrat aufgefordert, das Gesuch zu stellen. Es wäre jetzt logisch, dass dieselben Parteien diesen Anstoss wieder geben würden.

Frau Haller: Ich habe zu jenen gehört, die vor dem 6. Dezember 1992 wiederholt und öffentlich gesagt haben, der Bundesrat, eingeschlossen die Verwaltung und die Diplomatie, mache eine sehr gute Politik. Ich möchte mich jetzt auf jene Aspekte beschränken, die dem Bundesrat und der Verwaltung Mut machen möchten, weiterhin eine gute Politik zu machen. Deshalb werde ich selektiv auf die Ausführungen eingehen, für die ich mich sehr herzlich bedanke. Es hat immer geheissen, die Schweiz, insbesondere der Bundesrat, wolle nichts unternehmen, was unsere Möglichkeiten einschränke. Es war auch immer klar, dass dies die Devise sei vor dem 6. Dezember, aber in jedem Falle auch

nach dem 6. Dezember. Dies sollte immer noch die grosse Linie sein, die über allem steht. Ich möchte dem Bundesrat Mut machen, diese Philosophie weiterzuverfolgen, und bin froh über die Chance, die wir nun in der Aussenpolitischen Kommission haben, mit Bundesräten zu diskutieren, noch bevor der Gesamtbundesrat seine Meinung gebildet hat. Ich habe zur Kenntnis genommen, dass nicht an einen Rückzug des Beitrittsgesuchs gedacht wird; damit würden wir uns ja absolut lächerlich machen. Es wurde aber gesagt: Kein Rückzug, aber Suspension. Was ist das eigentlich? Es wurde uns erläutert: Man gibt in Brüssel kein Zeichen und man nimmt zur Kenntnis, dass Brüssel den Avis nicht veröffentlicht und nicht zustellt. Ich finde dieses Verhalten von seiten von Brüssel sehr zuvorkommend; es scheint auf ein gutes Verhandlungsklima hinzuweisen. Aber ist es richtig, dass wir uns mit diesem Avis nicht auseinandersetzen? Hätte der Bundesrat nicht die Verantwortung, die Meinungsbildung zu ermöglichen, die mehr als die Hälfte der Stimmberechtigten dieses Landes haben möchte - die Mehrheit, die nein gestimmt hat, war ja keineswegs einhellig dafür, dass man die EG auf der Seite lässt (ist es ein inhaltliches Gemurmel? Dann mache ich weiter). Wenn wir diese Meinung bilden wollen, brauchen wir noch Informationen, und diese Informationen kommen nicht auf den Tisch des schweizerischen Hauses, wenn die Verhandlungen mit der EG nicht weitergehen. Noch einmal: Für was ist der Bundesrat verantwortlich? Sicher dafür, dass die schweizerische Stimmbürgerschaft in wichtigen Fragen eine Meinung bilden kann. Die EG wird sich jetzt massiv weiterentwickeln, und da dürfen wir nicht sagen: Wir machen da nicht mehr mit, weil es uns ja nicht mehr betrifft. Wenn Verhandlungen geführt werden, verändern diese Verhandlungen ja immer alle Beteiligten. Wenn die Schweiz bei diesen Verhandlungen nicht dabei ist, sieht die EG am Schluss ein bisschen anders aus, als wenn die Schweiz dabei ist. Ich frage mich, ob der Bundesrat als Entscheidungsvorbereitungsinstanz nicht die Verantwortung dafür trägt, dass man sich am Schluss zwischen einem Ja und einem Nein entscheiden kann, wobei das Ja mit unserer Mitwirkung entstanden ist.

Zusammenfassend möchte ich sagen: Es gibt zwei wichtige Dinge, nämlich, dass wir die schweizerische Gesetzgebung eurokompatibel ausgestalten und dass wir aktiv, nicht passiv, zusehen, was in den nächsten Jahren bei der EG herauskommt. Der Prozess, in dem sich die EG entwickelt, läuft jetzt ab, und wir sollten uns daran beteiligen, um die Freiheit der schweizerischen Stimmbürgerschaft zu erhalten.

Präsident: Das inhaltliche Gemurmel bezog sich wahrscheinlich darauf, dass es auch bei den EWR-Befürwortern eine grosse Zahl gibt, die gegen einen EG-Beitritt sind.

Frau Nabholz: Ich möchte auch herzlich danken für diese Ausführungen. - Bei allen diesen Diskussionen erinnere ich mich zurück an den Abstimmungskampf über den EWR, in dem bei sehr, sehr vielen Leuten eine Verunsicherung bestand, was von dem, das gesagt wurde, auch wahr sei. Ich möchte sehr darum bitten, dass man jetzt nicht den Eindruck entstehen lässt, durch all die vorgesehenen Massnahmen sei eine Substitution des EWR möglich.

Damit zieht man nicht nur die Kreditibilität früherer Aussagen in Zweifel, sondern auch eine Marschrichtung, die vom Bundesrat in aller Deutlichkeit vorgegeben worden ist. Bei diesen ominösen Optionen, die immer wieder erwähnt werden, muss man immer klarmachen, dass dies nicht Alleingang bedeuten kann - ich bedauere es deshalb, dass man jetzt daran denkt, Eurolex in Swissex umzubenennen und damit suggeriert, man könne in Eigenbrötlererei und losgelöst von europäischen Vorstellungen, wie sich eine Rechtsharmonisierung abzuspielen hat, legislieren. Gerade weil wir im Bereich der Aussenpolitik keine Tradition einer öffentlichen Auseinandersetzung haben, ist es wichtig, dass Schritt für Schritt für die Leute transparent gemacht wird, warum man dieses und jenes unternimmt. Daher wäre es auch wichtig, über die Gesamtziele der Aussenpolitik mehr Öffentlichkeit herzustellen; der Dialog mit den Kantonen und den Verantwortlichen in der Wirtschaft muss viel stärker öffentlich gemacht werden, damit diese Diskussion nicht wie bis anhin ein Geschäft unter Insidern bleibt.

Ich möchte noch zurückkommen auf die Frage des Vorgehens bei Eurolex. Im Moment neige ich zur Auffassung, dass man sich nicht Grabenkämpfe liefern soll, was nun aufgenommen werden soll und was nicht. Mich interessiert aber vor allem auch, was mit der Weiterentwicklung dieses Europarechts passiert, mit dem sog. Pipeline Acquis. Stellt sich der Bundesrat vor, dass man auch hier in verdaubaren Schritten tranchenweise Anpassungsvorschläge vorlegt, damit wir nicht wieder im Moment, wo es darum geht, den grossen Brocken herunterzuschlucken, im Schnellzugtempo ein Riesenpaket verarbeiten müssen?

Zur Suspendierung des Gesuches: Ich kann mir vorstellen, was der technische Gehalt dieser Suspendierung bedeutet, nicht aber, was sie inhaltlich für unsere Verhandlungsposition in einem späteren Zeitpunkt bedeutet, wenn unsere Efta-Partner die Beitrittsverhandlungen bereits geführt haben und wir vielleicht zusammen mit Staaten, die ein ganz anderes Gesicht und eine ganz andere Geschichte als wir aufweisen, über einen Beitritt verhandeln.

Ich höre hie und da, dass der Inhalt dieser EG-Beitrittsverhandlungen letztlich nur darin bestehe, Fristen auszuhandeln. Trifft dies zu?

M. Berger: Il serait catastrophique pour notre politique extérieure de retirer la demande d'adhésion, mais tout aussi grave de poursuivre des négociations pour une intégration rapide en ignorant ce qui s'est passé le 6 décembre. Vous dites suspension, je préfère dire que l'on mette cette demande en veilleuse. Il est impératif de continuer notre politique de rapprochement. Je partage ce que M. Blankart avait dit il y a quelques années: "Que nous souhaitions ou pas entrer dans la Communauté, nous devons être prêts le plus rapidement possible à y entrer s'il le fallait".

Frey Walter: Eine Vorbemerkung: Weder am Abend des 6. Dezember noch am 7. Dezember waren die sog. Sieger der Volksabstimmung

traurig. Auf der Seite der Gegner des EWR-Vertrages hatte man sich vorher schon Gedanken darüber gemacht, wie man sich zu verhalten habe. Ich habe persönlich den Leuten empfohlen, dass eine Ablehnung des EWR nicht zu einem Triumphgeheul der sog. Sieger führen sollte, weil ich mir durchaus bewusst war, dass die Classe économique, politique und médiatique, die sich so für den EWR-Vertrag engagiert hatte, sich gekränkt fühlen würde und damit eine Rückkehr zum Courant normal schwieriger würde. Heute bin ich etwas traurig darüber, dass diese Zurückhaltung offensichtlich missgedeutet wird.

Eine zweite Vorbemerkung: Ich bin ein bisschen enttäuscht über die Haltung der Landesregierung in der Woche nach dem Volksentscheid. Man hatte offensichtlich kein Alternativszenario ausgearbeitet. Persönlich habe ich hier in dieser Kommission mehrmals die Erarbeitung eines Alternativszenarios gefordert, weil ich mir vorstellen konnte, dass die Kommissionsmeinung hier nicht die Volksmeinung repräsentiert. Herr Bundesrat Felber hat mehrmals die Zusicherung gegeben, dass man einen solchen Bericht erarbeite und in die Öffentlichkeit bringe. Der Bundesrat hat aber offenbar nicht damit gerechnet, dass das Volk nein sagen könne, und war entsprechend unvorbereitet. Ich bin überzeugt, dass damit die Stimmung noch nicht verloren ist, sondern dass der Bundesrat immer noch die Möglichkeit hat, das Ruder wieder in den Griff zu bekommen. Das heisst, dass man sich sachlich mit dem Volksentscheid auseinandersetzt und sich überlegt, was wir innenpolitisch und was aussenpolitisch tun können. Aussenpolitisch waren wir Gegner der EWR-Vorlage nie der Meinung, dass die Schweiz einen Alleingang beschreiten soll - ich war immer ein Anhänger der Weltoffenheit; so habe ich z. B. innerhalb unserer Fraktion für das GATT gesprochen. Herr Bundesrat Felber hat offen gesagt: "La porte n'est pas fermée." Das ist genau der Eindruck, den ich schon vor der Abstimmung gehabt hatte. Es besteht durchaus Raum für bilaterale Abkommen; das scheint auch ganz normal, wenn man sich mit gesundem Menschenverstand gewisse Gedanken über die Zukunft der EG macht. Ich möchte nun Herrn Bundesrat Delamuraz mit allem Nachdruck auffordern: "Puisque la porte n'est pas fermée, essayez avec tout le poids, que vous avez, de l'ouvrir!" - Wir wollen uns nicht abkapseln, sondern blockfrei und weltoffen sein. Daher bin ich nicht einverstanden mit den Voten, die gefallen sind, nämlich dass man jetzt direkt und forciert einem EG-Beitritt das Wort redet. Ich habe an einigen EWR-Veranstaltungen teilgenommen, aber mit Ausnahme von Frau Haller hat niemand meiner sog. Opponenten in dieser Sachfrage gesagt, er sei für die EG nach Maastricht; vielmehr haben alle gefunden, sie seien nicht für einen EG-Beitritt, aber für den EWR - das ist die Lösung, und kein aufrechter Schweizer Bürger kann für die EG nach Maastricht sein. Allen diesen Leuten - und das sind sehr, sehr viele -, jetzt den Boden unter den Füßen wegzunehmen wäre meiner Meinung nach falsch. Ich war einer der ersten, die von einer Suspendierung dieses Beitritts-gesuches gesprochen haben. Ich wollte damit dem Bundesrat seine Manövriertfähigkeit gegenüber der EG aufrecht erhalten. Andererseits möchte ich Sie warnen: Herr Bundesrat Felber hat ganz klar gesagt, dass die EG für eine Neuaufnahme die Zustimmung zu Maastricht voraussetzt.

Dieser Punkt könnte vielleicht nach langer Diskussion in dieser Kommission eine Mehrheit finden; doch beim Schweizervolk würde das wohl ein bisschen anders aussehen.

In bezug auf das Revitalisierungsprogramm möchte ich Sie, Herr Bundesrat Delamuraz, einfach bitten: Setzen Sie sich mit demselben Enthusiasmus, den Sie für den EWR gezeigt haben, für eine wettbewerbsfähige Schweiz ein. Wenn Sie sich mit ihrer ganzen Ueberzeugungskraft für eine Revitalisierung einsetzen, mache ich mir über die Wettbewerbsfähigkeit der Schweiz keine Sorgen. Aber wenn ich an die Situation im Dezember denke, dann mache ich mir Sorgen: wenn Spitzenbeamte sich an die Spitze von Protestzügen gegen einen Volksentscheid stellen, halte ich das für eine Undiszipliniertheit - im Geschäftsleben wäre ein solches Verhalten undenkbar. Herr Bundesrat, Sie haben drei mögliche Wege genannt; aber es gibt noch einen, der jetzt möglich ist und der auch der Schweizer Wirtschaft eine Zukunft verspricht: Wir wollen eine Fortführung der bisher erfolgreichen Aussenpolitik mit aller Kraft vorantreiben. Wir dürfen sicher nicht warten, ob diese Initiative zustande kommt; das würde eine zu grosse Rechtsunsicherheit für die Wirtschaft, insbesondere für zukünftige Investoren bringen. Zukünftige Investoren sind ja durchaus vorhanden; das Ausland hat nicht so negativ auf die Abstimmung reagiert wie etwa die Schweiz médiatique. Die Schweizer Börse wurde sofort positiv beeinflusst, aus dem Ausland kam Geld, und es wird noch mehr Geld kommen. Es gilt jetzt, die richtigen Voraussetzungen für den Finanzplatz Schweiz zu schaffen. Dies ist der einzige Weg, und ich bitte Sie, Herr Bundesrat, machen Sie den Initianten nicht zu grosse Hoffnungen!

In bezug auf das Revitalisierungsprogramm kann ich mich dem Votum von Herrn Mühlemann anschliessen. Es besteht der Wille, auch bei den Opponenten, konstruktiv mitzuarbeiten. Ich war ein bisschen erstaunt über die Reaktion des Bundesrates nach dem 6. Dezember: Wie gesagt, es ist bei uns nicht üblich, dass eine Regierung zurücktritt, wenn sie eine Sachabstimmung verloren hat. Aber ich hätte es begrüsst, wenn der Bundesrat sich mit den Hauptopponenten aus verschiedenen Kreisen um einen Tisch gesetzt hätte, bevor er wieder zur Tagesordnung übergegangen wäre. Meine sehr verehrten Herren Bundesräte, ich bitte Sie, gehen Sie jetzt mit Ihrer ganzen Kraft, die Sie für die EWR-Vorlage gezeigt haben, mit diesem Volksentscheid ins Gefecht! Nehmen Sie den Sonderfall Schweiz - und es ist ein Sonderfall - und machen Sie etwas Gutes daraus! Das ist Ihre Aufgabe; und wir in dieser Kommission sind da, um Ihnen zu sagen, was das Volk denkt. Ich weiss, dass ich nicht sehr populär bin; aber vielleicht versteht mich mal das Volk besser als der Bundesrat.

Vollmer: Ich bedauere es sehr, dass wir jetzt in dieser wichtigen Frage unsere Sitzungszeit abkürzen wollen. Wenn es um eine strategische Entscheidung geht, dann sicher in diesem Bereich, wo jetzt Weichen gestellt werden. Wir haben mit der Zustimmung zum neuen Art. 47a bis GVG unseren Willen bekundet, in der Aussenpolitik auch wirklich mitzuwirken, und jetzt reut uns offenbar schon wieder die Zeit, eine erste, fundierte Diskussion zu

führen. Ich werde mich jetzt kurz fassen, hoffe aber, dass wir an der nächsten Sitzung die verschiedenen Optionen, die jetzt dargelegt wurden, à fond diskutieren.

Ich finde es richtig, dass der Bundesrat uns alle Optionen offen vorgelegt hat. Wenn ich aber diese Darlegung richtig verstanden habe, handelt es sich um Alternativszenarien im Vorgehen. Deshalb ist diese Offenheit doch etwas zu relativieren. Man müsste bei der Frage des bilateralen Weges auch ausleuchten, wie erfolgsversprechend dieser Weg ist, gerade unter dem Aspekt der zunehmenden Integrationsdynamik innerhalb der EG und mit den beitrittswilligen Efta-Staaten.

Wie für Frau Nabholz und Herrn Maitre geht es für mich nicht um die Frage, ob das EG-Gesuch zurückgezogen werden soll oder nicht, sondern darum, wie wir es aktivieren: ob es sinnvoll ist, es zu aktivieren, und unter welchen Bedingungen wir es aktivieren. Damit verbunden ist die Frage, welche Haltung wir gegenüber der Eurolex resp. Swisslex und gegenüber dem Pipeline Acquis einnehmen. Das werden entscheidende Voraussetzungen zur Aktivierung des Beitrittsgesuches sein. Deshalb sind wohl diese Szenarien nicht alle gleichzeitig verfolgbar, sondern wahrscheinlich gibt es bestimmte Alternativen, die wir beschreiten müssen.

Fragen: Wie sieht die weitere Zukunft der Efta-Organe aus? Formell bleibt ja diese Organisation bestehen, faktisch werden aber die bisherigen Gefässe dazu instrumentiert, die EWR-Aufgaben wahrzunehmen. Welche Möglichkeiten ergeben sich für die Schweiz innerhalb dieser Organe? Und was bedeutet es politisch, einen Beobachterstatus in diesem EWR zu haben?

Frau Grendelmeier: Sehr geschätzter Herr Kollege Frey, mir kommen fast die Tränen, wenn ich höre, wie Sie jetzt den Bundesrat auf den Knien bitten, mit derselben Inbrunst einen EWR ohne EWR zu verteidigen, d. h., alles herauszuholen, was wir vor dem 6. Dezember gratis hätten haben können! Das ist eine unbeschreibliche Heuchelei - es tut mir leid. Was wir jetzt machen, ist ein nacheilender Gehorsam: wir übernehmen nun alle Regelungen, die wir brauchen, um überhaupt noch mitreden zu können, ohne aber das Recht zu haben, das wir innerhalb des EWR gehabt hätten. Selbst das Eurolex-Paket soll nun integral übernommen werden, und zwar gratis hinterher, ohne dass wir den Gegenwert haben! Mir scheint, wir haben damit ein bisschen das Volk beschummelt.

Zur Suspension des Beitrittsgesuches: Ich habe versucht, dieses Wort ins Deutsch zu übersetzen - Suspendierung ist auch kein deutsches Wort; es heisst soviel wie aufs Eis legen. Etwas salopp möchte ich bemerken, dass dies ein diplomatisches Plastikwort ist, das alles und nichts bedeutet. Was verspricht man sich von einer Suspendierung, ausser, dass sich die Szene inzwischen intern etwas beruhigt? Aber wir könnten dadurch sehr wertvolle Chancen der Mitgestaltung verpassen.

Zur Information: Wir haben festgestellt, dass in der ganzen Auseinandersetzung um den EWR die Leute offensichtlich den Eindruck hatten, dass sie nicht genügend informiert waren. Ist der Bundesrat bereit, die Informationspolitik über das Integrationsbüro weiterzuführen, so dass die Leute kontinuierlich informiert werden, bis es zu einer neuen Abstimmung kommen wird? Ich möchte Herrn Botschafter Spinner bitten, jetzt schon ein langfristiges Informationskonzept bereitzulegen, das dem Bürger dann erlauben wird, en connaissance de cause abzustimmen. - Wenn der Bürger richtig informiert worden wäre, hätte auch nicht passieren können, was ich noch nie erlebt habe, nämlich dass zwei Tage nach einer Abstimmung Stimmen laut wurden, die eine Wiederholung der Abstimmung verlangten. Offenbar fühlten sich die Leute doch etwas düpiert, von beiden Seiten, aber vor allem auch von den Gegnern.

Mme Gardiol: Je suis satisfaite que le rapprochement avec la Communauté et le maintien du dépôt de notre demande d'adhésion rassemblent l'unanimité des avis exprimés. J'admets qu'il faille suspendre notre demande mais de façon temporaire. Qu'en est-il des rapports complémentaires au message sur l'adhésion qui avaient été demandés par le Parlement? Ils permettraient une discussion et la mise à profit de cette suspension pour une évolution des mentalités.

M. Eggly: M. Frey Walter me fait penser à cet homme qui mettrait la corde au cou de son copain et lui dirait "je suis déçu que tu n'aies pas préparé le moyen de te libérer". Je m'associe à M. Frey Claude pour dire que vous avez montré que vous étiez des hommes d'Etat. Il est logique qu'avant on ait parlé des risques d'un non et qu'aujourd'hui le Conseil fédéral essaie de faire ce qu'il peut avec les possibilités qui restent.

Il faut éviter la précipitation, mais aussi faire en sorte de ne pas perdre l'élan. Ne serait-il pas possible d'avoir en mars-avril un rapport politique sur le problème diplomatique, un programme sur la revitalisation et les mesures économiques et en même temps le nouveau programme Eurolex, le tout présenté comme les suites du 6 décembre et dans la perspective de notre démarche européenne?

M. Felber, conseiller fédéral: Je répondrai essentiellement aux questions relatives à la demande d'adhésion à la Communauté, à sa suspension, à sa mise en veilleuse, etc. Ne commençons pas à faire de la sémantique, c'est un geste et un signe politique intérieur et extérieur. Aujourd'hui chacun sait, et le Conseil fédéral le premier, que nous ne pouvons pas ouvrir des négociations sur une adhésion de la Suisse à la Communauté en même temps que l'Autriche, la Norvège, la Suède et la Finlande, c'est-à-dire en février ou mars prochain. La Communauté attend de nous un signe. Elle a eu la prudence de ne rien dire avant le 6 décembre. Elle souhaite ouvrir des négociations mais ne nous y contraint pas. Je ne vous ai pas indiqué le délai que nous nous fixions. Nous ne le connaissons pas. Il peut s'agir de circonstances intérieures et extérieures, politiques ou économiques, qui nous entraîneraient à réactiver cette demande.

Nous voulons donner un signe intérieur au peuple suisse comme au Parlement: notre but est le même, nous maintenons notre demande d'adhésion parce que nous pensons que la Suisse sera un jour membre de la Communauté, j'en suis personnellement persuadé.

(à M. Frey Walter) Vous reprenez le discours entendu jusqu'au 6 décembre "aucun echter Schweizer ne saurait aujourd'hui accepter une adhésion de la Suisse à la CE", ce qui signifie qu'une fois de plus vous condamnez ceux qui ne pensent pas comme vous; ce n'est pas pour des raisons philosophiques ou politiques ou économiques, mais pour des raisons émotionnelles: ils ne sont pas de bons Suisses. C'est le terme que vous avez utilisé et c'est ce qui me gêne. Vous répétez ce que nous avons combattu à plusieurs reprises au cours de la campagne sur l'EEE.

Je considère que nous donnons un signe intérieur au peuple suisse en ne retirant pas la demande d'adhésion. C'est une vision que nous devons conserver tout en sachant très bien qu'après ce vote négatif nous ne pouvons pas entamer des négociations.

J'ajoute que les ministres du Conseil des ministres de la Communauté ne seraient eux non plus pas d'accord d'ouvrir des négociations avec la Suisse. Ils ne veulent pas courir le risque d'un non.

Je citerai un autre exemple. Nous devons travailler à des solutions après le vote du 6 décembre. Cela paraît évident aux Suisses et à la majorité du Parlement. Ce n'est pas évident aux yeux de tous les Européens. Mon collègue britannique me disait: "Dans le fond votre système démocratique n'est pas démocratique du tout. Le peuple qui vote n'a en fait qu'un droit de veto, mais il n'engage pas sa responsabilité, il ne renverse ni le Parlement ni le gouvernement. Il dit non et attend que les mêmes se débrouillent pour trouver une autre solution". Cette anecdote vous montre comment sont jugés à l'extérieur certaines de nos possibilités, voire certaines de nos institutions.

Si l'adhésion demeure notre objectif, le train de l'adhésion en même temps que les autres pays neutres est manqué. On a beaucoup parlé de train, mais ça n'est pas un objectif en soi que d'appartenir à un train et de devoir négocier avec tel pays plutôt que tel autre. A long terme c'est relativement indifférent et ce train est un peu une idée inventée par la presse. Les négociations sont des négociations entre chaque Etat individuellement et la Communauté et non entre un groupe d'Etats et la Communauté. Les "communautaires" me disaient que si dans deux ans, à la fin des négociations avec les pays ayant demandé leur adhésion, la Suisse désirait entrer en négociation, il est vraisemblable que cela ne retarderait pas le processus et que nous pourrions avec une volonté d'aboutir aller assez vite.

Il est évident qu'une négociation d'adhésion n'est pas une négociation sur l'EEE. Il est clair qu'un Etat qui veut adhérer à une institution comme la Communauté doit accepter les règles de la Communauté et celles-ci passent par le Traité de Maastricht qui est le but politique de la Communauté. Nous ne l'avons jamais caché, nous avons souligné que les règles du Traité de Maastricht avaient l'avantage de fixer un cadre

précis. Tous leurs aboutissements ne sont pas encore acceptés par la Communauté, mais c'est le but fixé. On ne sait ni comment ni quand on y arrivera, mais c'est un cadre de négociation précis avec l'acceptation de ses règles, avec l'acceptation de tout l'acquis communautaire qui date de trente ans. Il est certain qu'un Etat qui veut adhérer ne peut pas négocier des exceptions; il ne peut négocier que des délais transitoires. On ne pourra pas exiger que nous pratiquions comme future Etat membre par exemple une politique agricole différente de celle de la Communauté.

Concernant le rapport sur la politique étrangère que le Conseil fédéral déposera, j'aimerais préciser qu'il est terminé pour ce qui touche à mon département. Il sera composé de deux parties, une partie générale qui définit les buts et certains moyens et une partie composée d'annexes. Je ne veux pas être le signataire d'une bible ou d'un dogme de la politique étrangère. Vous ne trouverez pas dans ce rapport la définition d'une politique étrangère qui sera valable aujourd'hui et le sera encore en 2058. Cela n'est pas possible. Nous allons reprendre les grands principes de la politique étrangère de notre pays adaptés aux circonstances que nous avons vécues et auxquelles nous nous attendons et qui définiront les lignes. Nous définirons une série d'annexes qui seront les thèmes traités avec les moyens que nous demanderons d'obtenir. Les thèmes abordés seront aussi bien la politique européenne, la politique de neutralité, la politique vis à vis du tiers monde, etc. Ils seront réactualisés, répondront aux besoins de notre époque et pourront nécessairement être constamment revus, modifiés, transformés. La seule partie qui devrait être relativement stable est celle sur les principes. Le tout sera soumis au Parlement et les annexes seront aussi discutées, on pourra leur donner une place plus ou moins grande. Il n'y aura pas de définition générale dans tous les domaines de la politique étrangère. Vous savez combien celle-ci évolue d'un mois à l'autre. Ce rapport contiendra tout le chapitre sur la neutralité. Le Conseil fédéral, à ma demande, a accepté de suspendre la publication précisément pour y intégrer le thème de la neutralité. Ce rapport sera soumis au Conseil fédéral dans les semaines qui viennent.

Par contre cela ne signifie pas que nous publierons le 3^e rapport sur l'intégration. Nous ne pouvons pas ne pas avoir ratifié l'EEE, suspendre la demande d'adhésion en disant que nous ne sommes pas prêts à négocier et en même temps déposer un rapport avec des compléments qui suscite des discussions sur l'adhésion. C'est prématuré. Le Conseil fédéral, comme annoncé aux partis gouvernementaux, ne publiera pas ces compléments au 3^e rapport. Il faudra attendre le moment où des négociations s'ouvriront, si cela devait être le cas, pour publier des rapports d'information et des rapports complets sur la politique d'intégration et sur l'adhésion de la Suisse à la Communauté.

(à Mme Nabholz) En ce qui concerne la popularisation de la politique étrangère, nous avons consulté des experts externes à l'administration sur la question de la présentation du rapport sur la politique étrangère de manière à ce que celui-ci soit lisible, d'où la forme en deux parties qui en facilitera la

lecture. L'Association suisse de politique étrangère est en train de rédiger un manuel scolaire de politique étrangère. Qu'est-ce que c'est la politique étrangère? A quoi sert-elle? Pourquoi avons nous un réseau diplomatique, un ministre des Affaires étrangères? etc.

Plusieurs d'entre vous demandent ce qu'est l'avis. Lorsque nous demandons l'adhésion de notre pays, nous demandons d'ouvrir des négociations au Conseil de la Communauté. Avant de nous répondre, il charge la Commission de publier un avis à son intention. Autrement dit le Conseil des ministres de la Communauté a pris note de notre demande, a jugé qu'elle devait être traitée et a chargé sa Commission de rédiger un avis qui lui permettra de dire à la Suisse quels sont les domaines dans lesquels une négociation particulière est nécessaire et si elle est prête à négocier. Cet avis est à l'usage du Conseil des ministres pour qu'il puisse décider de l'ouverture de négociations. Nous n'avons pas à dire que nous désirons ou ne désirons pas la publication de cet avis. Cet avis devra de toute façon être modifié puisqu'il ne correspond pas à la situation d'un Etat membre de l'EEE.

(à Mme Bäumlín) Au sujet de la Commission de gestion et de la coordination de la politique étrangère, le rapport avec une série de recommandations a été transmis au Conseil fédéral. La réponse est en circulation dans les services de l'administration. Le Conseil fédéral en aura connaissance au mois de janvier encore et pourra répondre à la Commission de gestion, celle-ci désirant s'informer à la fin de l'année sur les mesures qui auront été prises. Nous n'aurons pas de retard dans cette consultation.

Il est difficile de répondre à tous les désirs qui ont été exprimés et je m'excuse de ne pas être totalement complet.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Il était indispensable que nous traitions d'une manière privilégiée la question politique fondamentale qui est liée à l'avenir de la Suisse dans l'Europe communautaire. J'en viens à répondre à certaines questions spécifiques qui pour une bonne part concernent l'avenir immédiat.

(à M. Frey Claude) Au sujet de la participation au fonds de cohésion, que la Communauté a connu depuis longtemps, que l'AELE a connu sous un autre nom et que connaît l'EEE et qui est d'ailleurs un des thèmes que nos collègues de l'AELE auront le plus de peine à maîtriser dans les mois qui viennent, j'ai dit ce matin que nous n'entrons pas en matière. Une entrée en matière ne pourrait être que le prix d'une concession faite par la Communauté à tel ou tel accord que nous aurions obtenu par une autre voie que l'EEE. Une telle concession ne peut pas être envisagée sans réciprocité.

Le contenu du paquet Eurolex sera soumis à votre Conseil. J'apprécie les considérations qui ont été faites sur ce que devrait être l'héritage d'Eurolex. Cela va d'une position plutôt restrictive à des positions plus larges qui demandent de reprendre la totalité. La formule que le Conseil fédéral proposera est équilibrée; elle reprend une bonne part de l'héritage.

(à M. Darbellay) Parmi les critères qui ont conduit le Conseil fédéral à prendre tel ou tel élément d'Eurolex pour une nouvelle procédure, il y a non seulement le critère de revitalisation mais aussi celui de l'eurocompatibilité qui est un critère essentiel. Le critère d'eurocompatibilité doit être maintenu uniquement pour notre bien et dans notre intérêt. Il ne s'agit pas de faire plaisir aux autres qui s'en fichent pas bien mal.

Les conseils disant qu'après cet échec européen nous devons être d'autant plus actifs en matière de politique économique extraeuropéenne sont des conseils de grand-mère. Nous avons toujours été actifs. Le 6 juillet dernier j'allais en Chine pour défendre les théâtres extraeuropéens. Je prépare pour cette année un programme ambitieux de voyages extraeuropéens qui toucheront trois continents. Je l'aurais fait même si nous avions eu l'EEE. Je vous mets en garde contre l'helvétophilie qui marque actuellement deux donneurs de capitaux, les Japonais et les Anglais, ce qui explique la bonne tenue du franc suisse. C'est le fait d'une émotion momentanée et j'espère qu'elle tiendra au long terme. On peut en douter, nous sommes devenus moins intéressants pour le reste du monde faute d'attache convenable avec l'Europe. La politique économique extraeuropéenne sera conduite avec énergie et détermination. Ce matin nous avons omis trois éléments importants. L'un rejoint une préoccupation de certains d'entre vous et je partage l'avis de Mme Haller sur l'intérêt d'une information très libre que nous avons dans le cadre de cette commission. Un deuxième élément est l'importance du dialogue avec les cantons. Le vendredi précédent Noël nous avons réuni sous la présidence du conseiller fédéral M. Koller, en présence de M. Felber et de moi-même le groupe de contact des cantons et avons décidé de maintenir la consultation permanente des cantons qui a été établie pour l'EEE. Troisième élément l'importance des régions et des régions transfrontières sera soulignée. Le problème qui concerne le Conseil fédéral, et particulièrement le département des Affaires étrangères et le mien, est de savoir jusqu'où les cantons, notamment les cantons transfrontières qui sont engagés dans des rapports et des accords transfrontaliers peuvent aller et pousser un certain nombre de pseudopodes qui vont plus loin que le contenu des accords actuels pour compenser le refus fédéral. Les limites de cet exercice sont assez étroitement tracées. Les contacts avec les gouvernements cantonaux concernés permettront d'y voir un peu plus clair. Quant à la faiblesse de nos accords économiques de libre-échange, l'outil dont nous disposons avec la Communauté depuis 1972 est moins performant que ceux dont disposent la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne. A l'égard de nos collègues de l'AELE, principalement la Suède et l'Autriche qui représentent entre le 5 et le 8 % de notre commerce extérieur, l'outil dont nous disposons est la Convention de Stockholm qui a 33 ans. Elle est encore moins performante que l'accord de libre-échange de 1972. L'idée d'ajouter une virgule à la Convention de Stockholm a été repoussée avec énergie par les membres de l'AELE à Genève. Je leur ai posé la question par écrit en leur disant l'intérêt qu'ils ont à une telle amélioration, ils m'ont

répondu par écrit qu'ils n'entraient pas en matière pour le moment.

(à M. Maitre) Les accords bilatéraux seront probablement exorbitants dans les demandes de compensation qu'ils exigeront. Cela n'est pas une raison pour ne pas les tenter et faire l'essentiel pour parvenir à nos fins.

(à Mme Bäumlín) La diminution des 5 centimes du prix du lait n'est pas une traduction de la politique étrangère notamment des exigences éventuelles du GATT sur la politique intérieure. Il s'agit d'une traduction cohérente du 7^e rapport sur l'agriculture, des articles 31a et 31b et du budget que vous avez adopté. Peut-être n'avez-vous pas perçu dans le message que M. Stich a porté devant le Parlement, à l'appui du budget agricole pour 1993, qu'une diminution du prix du lait de 5 centimes était impliquée. La décision formelle n'a pas encore été prise. Pour votre information, la délégation du Conseil fédéral que je préside et qui comprend MM. Koller et Stich rencontrera les représentants des paysans cette semaine et le Conseil fédéral prendra sa décision formelle en février prochain.

(à Mme Bär) Ce qui restera d'Eurolex suivra la procédure ordinaire, c'est-à-dire délibérations dans les commissions, nouvelle décision des Chambres et non utilisation de la décision prise en automne. Ce qui pourra être allégé, ce sont certaines procédures et certains temps de consultation. Les procédures ne pourront pas se réclamer de la décision qui a été prise, nous estimons honnête de dire que les Chambres ont jugé Eurolex dans le contexte EEE; l'EEE ayant disparu par décision populaire les données sont nouvelles et exigent une nouvelle procédure. Comme la matière est connue cela abrégera les discussions, mais nous allons être pointilleux et nous en tenir à une procédure formelle.

(à M. Frey Walter) Il faut être lucide dans notre analyse politique. La perspective EEE a eu pour la classe politique, pour les cantons un effet mobilisateur. On a au nom de cette raison obtenu un climat de dynamisme et d'unité où l'on a gommé certaines vieilles réserves, certains antagonismes historiques voire traditionnels, qui séparent les partis de l'Assemblée fédérale. Ces temps de grâce sont révolus. Le motif mobilisateur, les délais qu'il impliquait ne sont plus là, nous allons reprendre un petit train suisse. Un effet de catalyse a disparu et cela exigera beaucoup de discipline et de volonté politique pour parvenir à nos fins. Cette discipline et cette volonté politique le Conseil fédéral les a. Par ses deux représentants le Conseil fédéral vous a montré qu'il n'entendait pas gémir encore pendant vingt ans sur ce dimanche noir, il considère que nous avons raté un train et une occasion, mais que le peuple est souverain et qu'il s'agit d'accomplir la tâche que le peuple nous a dévolue. Je demande alors ce minimum de grandeur d'âme et ce minimum de consensus intellectuel pour se rendre compte dans ce que l'on demande au Conseil fédéral, qui exécutera sa tâche au mieux des intérêts du pays, qu'il ne faudra pas être pas surpris si les résultats qu'il obtient ne sont pas tout à fait ceux que l'on aurait pu obtenir et qui nous étaient garantis sur un plateau d'argent via l'EEE. Nous n'abdiquerons pas, je crois vous montrer que

nous essayons de tirer parti comme des fous de tous les derniers recoins et de toutes les parcelles de négociations possibles. Cette volonté existe, mais n'attendez pas des miracles. Nous l'avons dit avant la votation, c'était là une occasion unique qui nous était offerte.

Je souhaite que le Parlement et à l'intérieur du Parlement ceux qui ont été les protagonistes du non aient la mémoire aussi longue que le Conseil fédéral et qu'ils n'abjurent pas les positions que le gouvernement leur a clairement exposées en imaginant que le temps effaçant tout souvenir le Conseil fédéral serait incompétent s'il ne parvenait pas à trouver dans les jours qui viennent des succédanés, parfaitement assimilables dans leur qualité et leur performance, à ce que nous avons raté en refusant l'EEE. Nous ferons au mieux avec des moyens inférieurs à ceux dont disposent nos voisins et concurrents.

M. Felber, conseiller fédéral: M. Schaller me communique que les deux co-présidents de la Conférence de Genève viennent d'annoncer aux médias que la Conférence a échoué. Cela est grave il ne reste pratiquement que les moyens militaires et guerriers pour mettre un terme à ce qui se passe en Yougoslavie.

Vertraulich/Confidentiel
3003 Bern 20. Januar 1993

NATIONALRAT
Aussenpolitische Kommission

- TEILPROTOKOLL 5 der Sitzung vom 11./12. Januar 1993,
09.30 - 18.15 Uhr und 08.00 - 17.00 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3
- TAGESORDNUNG 8. Orientierung über die Koordinations-
sitzung vom 17.12.1992 betreffend
die Delegation bei der Parlamentari-
schen Versammlung der KSZE
9. Vorbereitung der Sitzung vom
15./16. 2.1993
10. Verschiedenes
(Uebrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)
- ORDRE DU JOUR 8. Information sur la séance de coordi-
nation du 17.12.1992 relative à la
délégation auprès de l'Assemblée
parlementaire de la CSCE
9. Préparation de la séance des
15./16. 2.1993
10. Divers
(Autres objets à l'ordre du jour voir
procès-verbal principal)
- TEILNEHMER Präsidium: Rychen
- Anwesende Mitglieder: Frey Claude, Aubry,
Bär, Bäumlín, Berger, Caccia, Darbellay
(ersetzt Columberg), Eggly, Fischer-
Hägglingen, Frey Walter, Grendelmeier,
Gardiol (ersetzt Rebeaud), Haller, Maitre,
Meyer Theo (ersetzt Ziegler Jean), Moser,
Mühlemann, Nabholz, Oehler, Ruffy,
Scheidegger, Segmüller, Steffen, Vollmer,
Wyss Paul
- Entschuldigt: Bircher Silvio
- Weitere Teilnehmer:
H. Stücheli, EDA
- Kommissionssekretariat: A. Aebi, M. Hutter
- Protokoll: I. Stauffer (d), G. Québatte (f)

8. Orientierung über die Koordinations-sitzung vom 17.12.1992 betreffend die Delegation bei der Parlamentarischen Versammlung der KSZE

Präsident: Zur Diskussion der Zusammensetzung dieser Delegation wurde eine Arbeitsgruppe eingesetzt, bestehend aus den beiden Präsidenten der Aussenpolitischen Kommissionen, den beiden Präsidenten der Sicherheitspolitischen Kommissionen und den Präsidenten der verschiedenen Delegationen in europäischen Gremien. Diese Gruppe hat einen Antrag gestellt an das Büro; was das Büro entscheiden wird, ist mir im Moment nicht bekannt. Der Antrag lautet wie folgt: Mit 6 zu 1 Stimme beantragten die Teilnehmer, dass die KSZE-Delegation künftig aus Mitgliedern der Aussenpolitischen Kommissionen und der Sicherheitspolitischen Kommissionen zusammengesetzt sein solle, wobei *in der Regel* Mitglieder, die schon in verschiedenen Delegationen wie Europarat, Efta oder IPU sind, nicht berücksichtigt werden sollen. Mit 6 zu 1 Stimmen beantragten die Teilnehmer ebenfalls, dass sich die Delegation paritätisch aus je drei Mitgliedern des Ständerates und des Nationalrates zusammensetzen soll. Diese Arbeitsgruppe hat im weiteren beantragt, dass sie für eine befristete Zeit offiziell eingesetzt wird, um folgende Fragen zu klären und Vorschläge zu machen: Abklärung von Koordinationsfragen und Problemen zwischen den Aussenpolitischen und den Sicherheitspolitischen Kommissionen und den verschiedenen Delegationen. Damit möchte man eine Koordination der aussenpolitischen Tätigkeiten des gesamten Parlamentes erreichen. Man hat bemängelt, dass gegenseitig zu wenig orientiert wird, und man will in diesem Bereich gewisse Regeln aufstellen.

M. Caccia: J'exprimerai quelques déceptions au nom de la délégation de notre Parlement au Conseil de l'Europe, et non à titre personnel.

Si les deux membres suisses de la Commission politique du Conseil de l'Europe ne font pas partie de la délégation pour la CSCE, je me demande ce que nous attendons de nos représentants à Strasbourg. La délégation ne doit pas être constituée exclusivement par des membres de la délégation du Conseil de l'Europe, mais les membres de la Commission politique du Conseil de l'Europe devraient de règle en faire partie.

Präsident: Der Entscheid liegt bei den Büros der beiden Räte. - Zu Frau Bäumlín: Es geht jetzt nicht um den Vorschlag einzelner Namen, sondern nur darum, wie die Zusammensetzung dieser Delegation generell aussehen soll. Aus der Diskussion in der Arbeitsgruppe ist ein sehr eindeutiger Antrag hervorgegangen, und damit wurde eine klare Entscheidungsgrundlage für die Büros geschaffen.

9. Vorbereitung der Sitzung vom 15./16. 2.1993

Aebi: Bereits traktandiert sind folgende Geschäfte: Der Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik, der Bericht über die zolltarifrischen Massnahmen, zwei Petitionen betreffend das Grüne Kreuz und die Folgen der Massenvergewaltigungen in Bosnien-Herzegowina, Kurzorientierung über die neuesten Aktualitäten, die Aktualitäten - leider vermutlich immer noch Jugoslawien -, eventuell Weiterführung der Diskussion über die Europapolitik nach

dem EWR-Entscheid, die parlamentarische Initiative der SP-Fraktion zum UNO-Beitritt und schliesslich ein Vorschlag von Herrn Scheidegger, die Gestaltung des Verhältnisses der Schweiz zur Weltbank.

Frau Bäumlín: Ich schlage vor, dass sich unsere Kommission auch einmal mit der Umweltaussenpolitik befasst. In Probleme wie z. B. Oeltankerunfälle, Altlasten im Osten oder Atommüllverkehr sind wir als Land verwickelt, und diese Fragen sollten nicht nur ein innenpolitsche Themen bleiben.

Frau Bär: Wenn ich mich richtig erinnere, haben wir letzten Herbst einmal eine Einladung nach Genf bekommen.

Aebi: Ein Besuch in Genf war ursprünglich vorgesehen im Zusammenhang mit der Beratung der Botschaft über den Beitrag des Bundes an das IKRK. Auch hier hat es leider eine Verschiebung gegeben. Diese Botschaft wird erst im 3. oder 4. Quartal aktuell werden, je nach dem, welcher Rat die Priorität haben wird.

Präsident: Sie sind damit einverstanden, dass wir die Sitzung in Genf veranstalten, wenn es um die Diskussion dieser Botschaft geht.

M. Frey Claude: On a reçu une note du secrétariat général un peu ambiguë. La compétence est-elle de notre commission et du Conseil fédéral ou l'objet doit-il être délibéré au plénum? J'observe qu'un des points les plus importants de ces deux jours de séance a été traité à la limite du quorum. Je ressens une certaine frustration. Il faudrait veiller dans l'établissement des ordres du jour à donner la priorité aux questions essentielles. Je ne suis pas satisfait de la réponse au sujet d'Eurolex. Pour éviter de perdre du temps il est nécessaire que nous ayons une attitude politique claire. J'appuie la proposition de M. Vollmer de reprendre le sujet.

Präsident: Zum Sitzabkommen mit dem IKRK haben Sie ein Papier erhalten, aus dem hervorgeht, dass dies in der Kompetenz des Bundesrates liegt. Ich werde Sie unter "Verschiedenem" noch darauf ansprechen.

Vollmer: Mit meinem Vorschlag, nochmals die Europapolitik der Schweiz nach dem EWR-Entscheid zu diskutieren, denke ich nicht nur an die Frage des Beitritts-gesuches, sondern an eine Vertiefung des ganzen Spektrums der heute angesprochenen Punkte, auch an die Frage der Eurolex. - Wenn es zeitlich möglich ist, sollte man auch meinen Vorschlag betreffend die Diskussion der Wahlbeobachtung berücksichtigen. Ich habe gehört, dass eine internationale Konferenz zu dieser Frage stattfinden wird, an der die Schweiz Stellung nehmen muss.

Präsident: Wir werden dieses Traktandum einplanen.

M. Frey Claude: La question de la suspension devrait aussi être reprise.

10 Verschiedenes:

Präsident: Ich komme zurück auf das Papier über das Sitzabkommen mit dem IKRK. Es wurde vom Generalsekretariat des EDA verfasst und von Herrn Meier unterzeichnet. So wie ich das Papier verstehe, möchte das EDA wissen, ob wir grundsätzliche Einwände hätten. Wenn nicht, brauchen wir das Papier nicht näher zu beraten. Ich persönlich schlage vor, dass wir es zur Kenntnis nehmen und melden, dass niemand grundsätzliche Einwände dagegen hat.

Zu den Auslandsreisen: Wir haben seinerzeit festgelegt, dass wir eine Reise in ein Land machen, wo wir bestimmte Problembeziehungen haben. Ich bitte Sie, an der nächsten Sitzung **Vorschläge für allfällige Reiseziele** zu machen. - Zu Frau Bär: Tatsächlich hatten wir zwei Reisen vorgesehen; aber das Büro hat nur eine bewilligt.

M. Eggly propose le Liechtenstein.

Frau **Bär:** Wie ist eigentlich die Regelung, wer einen Diplomat-pass bekommt? Es wäre vielleicht sinnvoll, wenn auch die Mitglieder der Aussenpolitischen Kommissionen einen solchen Pass hätten; ich habe in Jugoslawien gesehen, dass dies sehr hilfreich sein kann.

Aebi: Da ist das EDA zuständig. Ich werde das abklären und anlässlich der nächsten Sitzung Bericht erstatten.

Schluss der Sitzung um 17.00 Uhr